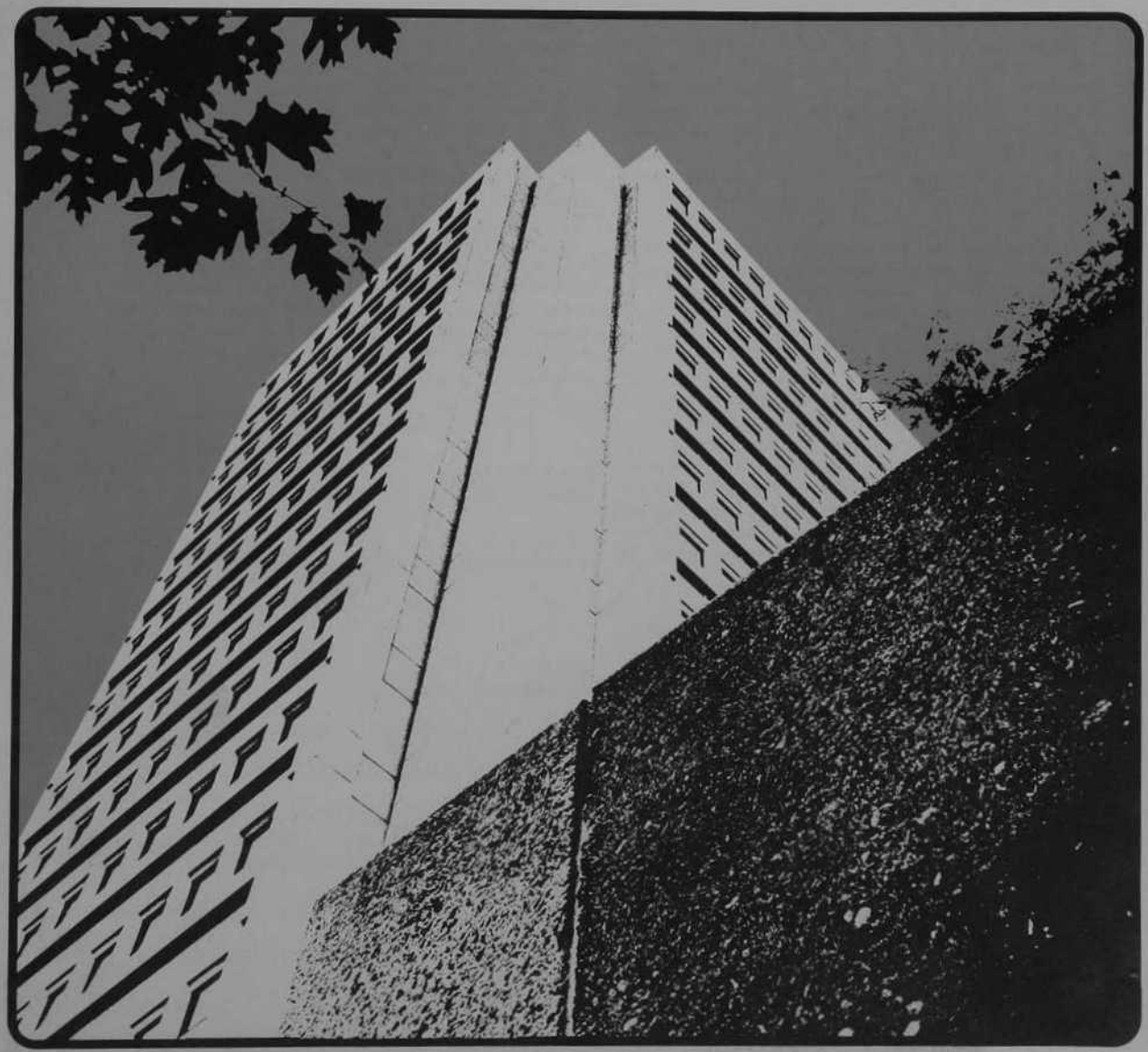
AVIS JURIDIQUES
PARTIE 1

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC

OFFICIAL GAZETTE

108e ANNÉE
14 AOÛT 1976
No 33



PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie I de la *Gazette officielle du Québec.*

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $5 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $1 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.
Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec* Partie 1 est de $20 et le prix d'un exemplaire de $1.00. Prière d'adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, Québec.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture: le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion: le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
1283 ouest, boul. Charest
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission «proprio motu» (Règlement 2, a. 2.24):

1 — Vérification de permis (a. 2.59).
2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3):

1 — Demande de permis ou de modification de permis.
   a) transport général de personnes.
   b) transport général de choses.
   c) transport de matières en vrac.
   d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues:

1 — Dans les affaires introduites par la Commission «proprio motu».
   a) vérification de permis.
   b) autres affaires.
2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
   a) affaires contestées.
      — transport général de personnes.
      — transport général de choses.
      — transport de matières en vrac.
      — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
   b) affaires non contestées.
      i. membre siégeant seul.
      — transport général de personnes.
      — transport général de choses.
      — transport de matières en vrac.
      — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
      ii. au moins trois membres.
      — transport général de personnes.
      — transport général de choses.
      — transport de matières en vrac.
      — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
   c) vérification de permis.
   d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
   e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500

MPV — Montréal transport public — voyageurs
MPE — Montréal transport public — écoliers
MPT — Montréal transport public — taxi
MCR — Montréal transport régulier — camionnage
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage
ML — Montréal location
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime
MSA — Montréal transport spécialisé aérien
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire

QPV — Québec transport public — voyageurs
QPE — Québec transport public — écoliers
PQT — Québec transport public — taxi
QCR — Québec transport régulier — camionnage
QCS — Québec transport spécialisé — camionnage
QCV — Québec transport en vrac — camionnage
QL — Québec location
QSM — Québec transport spécialisé — maritime
QSA — Québec transport spécialisé — aérien
QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire

I — Avis de la Commission «proprio motu»:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-17024
CM-50000-P-9

LA COMMISSION DES TRANSPORTS

Relativement à des permis et des attestations de camionnage en vrac

Attendu qu'à différentes dates, la Commission a rendu des décisions ci-dessous énumérées autorisant le transfert d'attestations d'intimés-cédants à des intimés-cessionnaires, tous énumérés avec leur numéro d'attestation ou de permis respectifs, eu égard auxdites décisions;

Attendu qu'aux dates où lesdites décisions ont été rendues, les intimés-cédants n'étaient plus détenteurs d'attestations de camionnage en vrac étant donné qu'une décision avait chaque fois déjà été rendue en leur faveur autorisant la délivrance de permis et révoquant l'attestation dès lors périmée;

Attendu que les intimés-cessionnaires ont un titre imparfait et que les intimés-cédants ont des permis autorisés dont l'autorisation de transfert est entachée de vice;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser les décisions ci-dessous énumérées;

révoquer les attestations dont la délivrance a été autorisée;

autoriser en faveur des intimés-cessionnaires le transfert de permis de camionnage en vrac de même catégorie et pour les mêmes régions que les attestations en cause;

annuler à toutes fins que de droit tous les permis concordant au nom de l'intimé-cédant dont les numéros sont indiqués à côté de leur nom respectif, et

maintenir tout décret de remboursement déjà ordonné.

Décisions		Nom de l'intimé-cédant	Dossiers	Nom de l'intimé-cessionnaire	Dossiers
Date	Numéro				
12-05-75	MCV-4782	ROBERT, GERARD	M-500004-D-001	ROBERT, JEAN-MARC	M-506240-D-001
24-09-75	MCV-5489	FOURNIER, OMERIL	M-500099-D-001	CHAURET, MARCEL	M-506643-D-001
06-05-75	MCV-4707	BRUNEAU, HARRY	M-500243-D-002	BRUNEAU, CAMIL	M-503506-D-001
09-04-75	MCV-4479	CARON, BERTRAND	M-500262-D-001	GIRARD, DOMINIQUE	M-500667-D-001
19-03-75	MCV-4438	LOISSELLE, PAUL	M-500331-D-001	DUPUIS, ROCH	M-500391-D-001
10-07-75	MCV-5068	LAURIN, ULRIC	M-500417-D-002	ST-PIERRE, ETHIER	M-506206-D-001
20-05-75	MCV-4819	HAMELIN, ROGER	M-500482-D-001	RIENDEAU, GILLES	M-506259-D-001
12-03-75	MCV-4406	PINSONNEAULT, CHARLES-EMILE	M-500519-D-001	BRUNET, JEAN-GUY	M-500228-D-001
19-03-75	MCV-4447	BLANCHETTE, JEAN-PAUL	M-500527-D-001	JALBERT, GASTON	M-500662-D-001
19-03-75	MCV-4445	LORRAIN, GERMAIN	M-500576-D-001	DUPUIS, LUC	M-500397-D-001
10-04-75	MCV-4511	BERGERON, DENIS	M-500579-D-001	BERGERON, GEORGES-AIME	M-500393-D-001
12-03-75	MCV-4403	RIENDEAU, JEAN-LOUIS	M-500598-D-001	ARCOITE, YVON	M-500359-D-001
10-07-75	MCV-5065	RIVET, DONALD	M-500805-D-001	D. RIVET ET FILS INC.	M-506195-D-001
10-07-75	MCV-5064	RIVET, DONALD	M-500805-D-002	D. RIVET ET FILS INC.	M-506195-D-002
10-07-75	MCV-5063	RIVET, DONALD	M-500805-D-003	D. RIVET ET FILS INC.	M-506195-D-003
10-07-75	MCV-5062	RIVET, DONALD	M-500805-D-004	D. RIVET ET FILS INC.	M-506195-D-004
10-07-75	MCV-5070	TRACY TRANSPORT INC.	M-500860-D-001	HEBERT, RICHARD	M-502473-D-002
07-05-75	MCV-4754	DULUDE, LUCIEN	M-500981-D-001	CIE PRODUCTION & CONSTRUCTION OKA LTEE	M-506233-D-001
05-05-75	MCV-4689	PATRY, REMI	M-500998-D-001	GIBEAU, ANDRE	M-505909-D-001
31-07-75	MCV-5137	N. MODESTI TRANSPORT ENRG. (MODESTI, NATALINO)	M-501054-D-001	DIAMOND TRANSPORT INC.	M-506282-D-002
12-05-75	MCV-4775	N. MODESTI TRANSPORT ENRG. (MODESTI, NATALINO)	M-501054-D-002	CZYZEMSKI, CZESLAW	M-500511-D-001
31-07-75	MCV-5138	N. MODESTI TRANSPORT ENRG. (MODESTI, NATALINO)	M-501054-D-003	DIAMOND TRANSPORT INC.	M-506282-D-003
19-03-75	MCV-4439	GUAY, ARMAND	M-501089-D-001	INKEL, MARCEL	M-500390-D-001
04-06-75	MCV-4916	FLEURANT, GILLES	M-501232-D-001	PLOUFFE, GILLES	M-502202-D-001
12-05-75	MCV-4780	BRISEBOIS, PAUL (Mme Fernande Brisebois ès-qualité exécutrice-testamentaire)	M-501249-D-001	BRISEBOIS, ANDRE	M-500282-D-001
12-03-75	MCV-4402	OZANAM ROY INC.	M-501316-D-008	LANDRY, LORRAIN P.	M-500663-D-001
04-06-75	MCV-4917	GAUTHIER, ROGER	M-501332-D-001	THIBODEAU, JULIEN	M-500514-D-001
19-03-75	MCV-4442	MEILLEUR, PHILIPPE	M-501342-D-001	BEAULNE, GILLES	M-500660-D-001
16-06-75	MCV-4966	MAJOR & LEFEBVRE ENRG. (En société)	M-501467-D-001	GALIPEAU, OSCAR	M-505471-D-001
31-07-75	MCV-5142	GIRARD, LAURIER	M-501481-D-001	LEGRESLEY, DENIS	M-506445-D-001
31-07-75	MCV-5143	GIRARD, LAURIER	M-501481-D-002	LEGRESLEY,DENIS	M-506445-D-002
05-05-75	MCV-4700	MAYER, ROLAND	M-501494-D-001	MAYER, ANDRE	M-500659-D-001
28-04-75	MCV-4634	C. AUBIN EXCAVATION INC.	M-501529-D-009	PERRON, PHILIPPE	M-505866-D-001
04-06-75	MCV-4911	C. AUBIN EXCAVATION INC.	M-501529-D-015	PERRON, CLAUDE	M-502146-D-001
19-03-75	MCV-4443	LANGLOIS, HENRI-PAUL	M-501605-D-001	VACHON, BERTRAND	M-500386-D-001
07-05-75	MCV-4747	POULIN, CAMIL	M-501616-D-001	BLANCHETTE, RAYMOND	M-506223-D-001
05-05-75	MCV-4688	GINGRAS, LAURENT-GEORGES	M-501643-D-001	GIROUX, DENIS	M-500394-D-001
12-05-75	MCV-4778	VERDO, ANTOINE	M-501666-D-001	JEANSON, REJEAN	M-501940-D-001
08-10-75	MCV-5657	MELOCHE, GAETAN	M-501710-D-001	BEAUDET, ANDRE	M-506628-D-001
05-05-75	MCV-4699	NOEL, N. MARCEL	M-501825-D-001	NOEL, N. MARCEL (MME)	M-500389-D-001
09-04-75	MCV-4476	RACICOT, FERNAND	M-501831-D-003	RACICOT, ERNEST	M-505573-D-001
05-05-75	MCV-4713	DESROCHERS, GEORGES	M-501855-D-001	TREMBLAY, RENAUD	M-505755-D-002
10-04-75	MCV-4515	MOREAU, GABRIEL	M-501899-D-001	BEAULNE, PHILIPPE	M-502068-D-001
05-05-75	MCV-4683	BOURDON, GASTON	M-501999-D-001	THOMAS, ROLLAND	M-505589-D-001
12-05-75	MCV-4777	LAVIGUEUR, JACQUES	M-502215-D-001	TELLIER, YVON	M-506232-D-001

Décisions		Nom de l'intimé-cédant	Dossiers	Nom de l'intimé-cessionnaire	Dossiers
Date	Numéro				
07-05-75	MCV-4750	BOISSONNEAULT, REAL	M-502266-D-002	DESCHAMBAULT, JEAN-GILLES	M-501115-D-001
10-07-75	MCV-5072	PLOUFFE, RENE	M-502291-D-002	MAVROMATIS, PIERRE	M-506159-D-001
19-03-75	MCV-4450	LEROUX, ANDRE	M-502298-D-005	BOUCHARD, JEAN-PAUL	M-500665-D-001
04-06-75	MCV-4918	PETIT, ROLAND	M-502347-D-001	PETIT, GERARD	M-506300-D-001
05-05-75	MCV-4705	M. AUDET TRANSPORT INC.	M-502380-D-003	LARRIN, GERMAIN	M-500943-D-001
16-06-75	MCV-4960	CHARBONNEAU, GASTON	M-502432-D-001	CHARBONNEAU, ALAIN	M-506246-D-001
04-06-75	MCV-4915	BERGERON, JEAN-CLAUDE (Mme Jeannine J. Bergeron ès-qualité légataire universelle)	M-502436-D-001	LANGLOIS, AURELE	M-502325-D-001
19-03-75	MCV-4437	ANGERS, ANDRE	M-502453-D-001	BEAUCHEMIN, GERARD	M-500651-D-001
19-03-75	MCV-4444	HEBERT, RICHARD	M-502473-D-001	GRONDIN, REJEAN	M-500398-D-001
05-05-75	MCV-4690	ST-GERMAIN, JOSAPHAT	M-502475-D-001	LECLERC, ROGER	M-500655-D-001
16-06-75	MCV-4959	NOISEAUX, HERVE	M-502600-D-001	DUCHESNEAU, PIERRE	M-506161-D-001
05-05-75	MCV-4701	LAFOND, LEO	M-502661-D-002	LAFOND, RAYMOND	M-501460-D-001
19-03-75	MCV-4455	PILON, CAMILLE	M-502667-D-001	BROUSSEAU, MARTIAL	M-505340-D-001
10-04-75	MCV-4481	SOULIGNY, REAL	M-502672-D-001	BRUNELLE, ANDRE	M-505751-D-002
20-05-75	MCV-4826	PRATTE, PIERRE	M-502678-D-001	LAROCHELLE, YVON	M-503697-D-001
20-05-75	MCV-4823	DESNOYERS, MICHEL	M-502843-D-001	LEFEBVRE, RAYMOND	M-501799-D-001
05-05-75	MCV-4696	BOISVERT, HENRI	M-502862-D-001	LECLERC, GAETAN	M-504149-D-001
12-05-75	MCV-4783	LEHOUILLIER, OSCAR	M-502948-D-001	GALARNEAU, ROGER	M-506250-D-001
20-05-75	MCV-4825	GEMME, HECTOR	M-502984-D-001	PARENT, MARCEL	M-502282-D-001
11-09-75	MCV-5464	BARIL, AURELE	M-503032-D-001	PLANTE, FIRMIN	M-504749-D-002
05-05-75	MCV-4708	VALLIERES, EMILE	M-503042-D-001	PLOUFFE, MARCEL	M-503228-D-001
05-05-75	MCV-4684	POULIN, CLERMONT	M-503053-D-001	SAVARD, ROGER	M-500669-D-001
19-03-75	MCV-4454	MAYNARD, GERARD (Mme Alice St-Jean ès-qualité d'exécutrice Testamentaire)	M-503114-D-001	BOULAIS, FRANÇOIS	M-500657-D-001
05-05-75	MCV-4706	ROSAKIS, EVANGELOS	M-503269-D-001	TORAKIS, NIKOLAOS	M-505910-D-001
10-07-75	MCV-5067	JACQUES, BENOIT	M-503279-D-001	FRADETTE, GUY	M-504008-D-001
05-05-75	MCV-4680	BEAUSEJOUR, JACQUES	M-503308-D-001	BEAULIEU, RONALD	M-500392-D-001
16-06-75	MCV-4964	LATREILLE, REAL	M-503334-D-001	GAGNE, MAURICE	M-503442-D-001
12-03-75	MCV-4405	PARENT, ROBERT	M-503376-D-001	LEBLANC, DENIS	M-500653-D-001
20-05-75	MCV-4820	MACHABEE, DAMIEN (Mme Lucille Dubois Machabée ès-qualité exécutrice Testamentaire)	M-503426-D-001	HENRY, RAYMOND	M-505485-D-001
11-07-75	MCV-5076	LAFOREST, CLAUDE	M-503433-D-001	PERREAULT, PIERRE	M-506172-D-001
12-03-75	MCV-4404	LOYER, MARCEL	M-503465-D-001	DESPATIE, LUCIEN	M-505778-D-001
12-03-75	MCV-4408	GAUVREAU, GILLES	M-503476-D-001	GAUVREAU, GUY	M-505777-D-001
18-07-75	MCV-5128	RICHARD, ARISTIDE	M-503485-D-001	DUBOIS, MAURICE	M-506226-D-001
10-04-75	MCV-4512	PAQUETTE, EMILE	M-503500-D-001	PAQUETTE, JACQUES	M-500658-D-001
05-05-75	MCV-4682	RAVENELLE, LEONARD	M-503521-D-001	PHANEUF, LUC	M-500395-D-001
05-05-75	MCV-4711	HEBERT, ROGER	M-503545-D-001	LEMAY, ROBERT	M-500656-D-001
12-03-75	MCV-4409	BIGRAS, CLAUDE	M-503552-D-001	BIGRAS, JACQUES	M-500652-D-001
24-04-75	MCV-4568	ST-DENIS, EMILE	M-503591-D-001	DAOUST, MAURICE	M-503415-D-001
10-04-75	MCV-4513	LABRANCHE, PAUL	M-503616-D-001	LAPOINTE, DONALD	M-505428-D-001
07-05-75	MCV-4749	SPOONER, LOUIS	M-503649-D-001	CYR, RICHARD	M-506218-D-001
16-06-75	MCV-4967	ST-PIERRE, OVILA	M-503754-D-001	ST-PIERRE, YVON	M-503082-D-001
31-07-75	MCV-5141	BELANGER, JEAN-LOUIS	M-503862-D-002	BELANGER, MICHEL	M-506254-D-001
12-05-75	MCV-4776	DUBOIS, ANDRE	M-503951-D-001	LARRIVEE, JACQUES	M-501292-D-001
05-05-75	MCV-4710	FORGET, ALBERT	M-503968-D-001	FORGET, GUY	M-501327-D-001
19-03-75	MCV-4448	POIRIER, BERNARD	M-503995-D-001	POIRIER, REAL	M-500387-D-001
10-04-75	MCV-4480	PAQUIN, RAYMOND	M-504027-D-001	GOULET, RAYMOND	M-505369-D-001
03-06-75	MCV-4908	GELINAS, LAURENT	M-504163-D-001	TRUDEAU, ANDRE	M-501244-D-001
10-04-75	MCV-4514	PELLERIN, LEON	M-504168-D-001	GAUTHIER, REAL	M-505370-D-001
10-07-75	MCV-5069	J.M. SWIMMING POOL MAINTENANCE (En société)	M-504212-D-001	LAVOIE, GASTON	M-505766-D-002
10-07-75	MCV-5066	PATRY, GAETAN	M-504274-D-001	PATRY, YVAN	M-506196-D-001
07-05-75	MCV-4753	CEMINI TRANSPORT ENRG. (Bruno Tucceri Cimini)	M-504353-D-001	PANTELIS, ROZAKIS	M-506238-D-001

Décisions		Nom de l'intimé-cédant	Dossiers	Nom de l'intimé-cessionnaire	Dossiers
Date	Numéro				
18-07-75	MCV-5105	BAZUSKY & SHRAM ENRG. (En société)	M-504495-D-001	CONSTRUCTION JOS SHRAM INC.	M-506208-D-001
18-07-75	MCV-5106	BAZUSKY & SHRAM ENRG. (En société)	M-504495-D-002	CONSTRUCTION JOS SHRAM INC.	M-506208-D-002
18-07-75	MCV-5107	GINGRAS, RENE	M-504656-D-001	JERAC ENRG. (En société)	M-505990-D-002
05-05-75	MCV-4692	ROGER LANGLOIS & FILS LTEE	M-504732-D-002	BISSON, RENALD	M-504214-D-001
13-03-75	MCV-4410	BLONDIN, ALDORIA	M-504785-D-001	FLEURANT, ROGER	M-500654-D-001
05-05-75	MCV-4686	E. PAPEL TRUCKING REG'D. (E. Papel)	M-504918-D-003	PAPAZOGLOU, GEORGE	M-505846-D-001
29-04-75	MCV-4637	E. PAPEL TRUCKING REG'D. (E. Papel)	M-504918-D-005	PRAPAS, EFTIMIOS	M-506037-D-001
05-05-75	MCV-4687	ROYER, MAURICE	M-504986-D-001	LAMBERT & QUENNEVILLE	M-505845-D-001
14-02-75	MCV-4211	DUPRE, YVAN	M-505100-D-001	D'ANJOU, EVANGELISTE	M-505890-D-001
05-05-75	MCV-4698	JOLIN LUMBER CO. LTD.	M-505298-D-001	GRENIER, GILLES	M-503949-D-001
18-07-75	MCV-5125	CRONIER, ROGER	M-505322-D-001	RODGERS, NORMAN	M-505362-D-001
18-03-75	MCV-4436	ROSEL CONSTRUCTION INC.	M-505329-D-001	SAUCIER TRANSPORT INC.	M-503077-D-012
03-05-76	MCV-8484	DUBOIS, SERGE	M-501005-D-001	BRISSON, BERNARD	M-506872-D-001

Rôle M-17139
19040-V-D-2
D-3-P-1

FREDERICK TRANSPORT LTD.
R.R. no 6
Chatham, Ontario
Au Québec:
190, Willowdale Avenue
Apt. 307
Montréal (Qué.)
Intimée

Attendu que le 25 mai 1976, la Commission rendait les décisions MCR-2721 et MCS-1811, causes M-2443 et M-2444;

Attendu que l'intimée déposait à la Commission avec ses deux requêtes, deux cautionnements de $50 (reçu numéro 49033 dans la cause M-2443 et reçu numéro 49034 dans la cause M-2444);

Attendu que la Commission, dans les décisions susdites, a omis de statuer sur les cautionnements de $50 déposés par l'intimée.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

statuer sur les cautionnements de $50 (reçu numéro 49033 et reçu numéro 49034) déposés par l'intimée.

Rôle M-17140
16057-V-S-12-P-4

H.G. SNYDER TRUCKING INC.
1111 Pitfield Blvd.
Ville St-Laurent (Qué.)
Intimée

Attendu que le 10 juin 1976, la Commission rendait la décision MS-2387 autorisant l'intimée à donner un service additionnel de transport;

Attendu que ladite décision faisait suite à une demande de permis spécial;

Considérant l'article 2.74 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne;

Considérant l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser la décision MS-2387 du 10 juin 1976 et ajouter, au deuxième paragraphe du dispositif: « Ce permis est valide pour une durée d'un an moins un jour ou jusqu'à décision finale selon la première éventualité. »

Rôle M-17141
2758-V-S-1-P-1

EMSLIE BROTHERS LTD.
P.O. Box 310
Beebe (Stanstead) (Qué.)
Intimée mise-en-cause
et

E.J. PERSONS TRANSPORT
Intimée-opposante

Attendu que le 2 juin 1976, la Commission rendait la décision MS-2384;

Attendu qu'au dispositif de ladite décision, la Commission n'a pas statué sur le cautionnement de $50 (reçu 70085) déposé par l'intimée-opposante, laquelle, par ailleurs, s'est désistée le 27 avril 1976.

Considérant que la décision constitue le titre du remboursement du cautionnement.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser la décision MS-2384 du 2 juin 1976 et statuer sur le cautionnement déposé par E.J. Persons Transport (reçu no 70085) au soutien d'une opposition.

Rôle M-17168
3444-V-S-3-P-1
JACQUES ROBERT TRANSPORT ENRG.
(Jacques Robert)
905, Plante, St-Joseph
(Richelieu) (Qué.)
Intimée

Attendu que le 14 juin 1976 la Commission rendait la décision MS-2390 autorisant l'intimée à donner un service additionnel de transport;

Attendu que ladite décision faisait suite à une demande de permis spécial;

Considérant l'article 2.74 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne;

Considérant l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser la décision MS-2390 du 14 juin 1976 et ajouter, au deuxième paragraphe du dispositif: « Ce permis est valide pour une durée d'un an moins un jour ou jusqu'à décision finale selon la première éventualité ».

Rôle M-17220
CM-30000-P-8
Concernant l'annulation de permis de transport de produits nommes

Attendu que la commission a délivré des permis de transport de produits nommés aux intimés ci-après désignés sous l'empire du Règlement 21;

Attendu qu'à la date de la présente, les détenteurs n'ont pas fourni de preuves d'assurances ou ont des polices d'assurances arrivées à échéance.

Considérant les dispositions de l'article 21.4 du Règlement 21 concernant le transport des produits nommés.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins:

d'annuler les permis ci-dessous mentionnés.

E & F TRUCKING INC. Road No. 1, Ephrato Pensylvania 17522 U.S.A.	*Au Québec:* P.O. Box 210, Hemmingford (Huntingdon) (Qué.)
P & D TRUCKING (Peter Wayer) P.O. Box 876 Apopka Florida 32703, U.S.A.	c/o Mr Léo Alain 5459 Duquette Avenue Montreal (Qué.)
THOMPSON & TYNDALL 1427 Harrison Avenue Winston Salem, North-Carolina 27215 U.S.A.	c/o Marcel Michelin 1277 6th, Pointe-aux-Trembles Montreal (Qué.)
LOVE, BILLY, P.O. Box 312 Denmark, South-Carolina 29042	c/o Mutual Brokers Montréal Limited 775, rue du Marché Central, Montréal
COUCH, E.L., 2120 South-West, 65th Street Oklahoma, U.S.A.	TRANSPORTATION SALES & SERVICE P.O. Box 210, Hemmingford (Huntingdon)
CAMPBELL TRUCK LEASING CO. INC. P.O. Box 235, Fackler Alabama 35746, U.S.A.	TRANSPORTATION SALES & SERVICE P.O. Box 210, Hemmingford (Huntingdon)

Rôle Q-8380
Q-503013-P-001
LES ENTREPRISES P. GIRARD LTÉE
581, rue du Cran Sud
Alma (Qué.)
Intimée

Attendu que le 23 septembre 1975, la Commission rendait la décision numéro QCV-2953 par laquelle elle autorisait en faveur de l'intimée la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région 2;

Attendu que ladite décision faisait suite à une requête de l'intimée datée du 22 août 1973 pour l'obtention d'un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur;

Attendu que la publication de la demande de l'intimée dans la *Gazette officielle* du 23 août 1975, p. 6472 concernait un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser la décision numéro QCV-2953;
2. remplacer la catégorie Artisan dans le dispositif de la décision par la catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8381
Q-503011-P-001
PAUL GILBERT
373, des Champs Elysés
Chicoutimi (Qué.)
Intimé

Attendu que le 23 septembre 1975, la Commission rendait la décision numéro QCV-2954 par laquelle elle autorisait, en faveur de l'intimé, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région 2;

Attendu que ladite décision faisait suite à une requête de l'intimé en date du 16 août 1973 pour l'obtention d'un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur;

Attendu que la publication de la demande de l'intimé dans la *Gazette officielle* du 23 août 1975 concernait un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser la décision numéro QCV-2954
2. remplacer la catégorie Artisan dans le dispositif de la décision par la catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8382
Q-502715-P-001
RÉAL TOUPIN
St-Rémi Tingwick
(Arthabaska) (Qué.)
Intimé

Attendu que le 12 novembre 1974, dans la cause Q-3488, la Commission rendait la décision QCV-1715 autorisant l'émission d'un permis de camionnage en vrac en faveur de l'intimé;

Attendu que le 5 avril 1976, dans la cause Q-6880, la Commission rendait la décision QCV-6933 autorisant la délivrance d'un permis de camionnage en vrac en faveur de l'intimé et eu égard au même camion que dans la décision QCV-1715;

Considérant l'article 12.23 du Règlement 12 sur le camionnage en vrac;

Considérant l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

révoquer la décision QCV-6933 rendue le 5 avril 1976.

Rôle Q-8383
Q-502007-P-002
DUBÉ ET FRÈRES ENRG.
Isle-Verte ouest (C.P. 1509)
(Rivière-du-Loup) (Qué.)
Intimé

Attendu que le 27 novembre 1975 la Commission rendait la décision QCV-5224 dans la cause Q-3744 rejetant la demande;

Attendu que le 28 janvier 1976 la Commission rendait la décision QCV-6340 révoquant la décision QCV-5224 au motif qu'il s'agissait de la même demande ayant fait l'objet de la décision QCV-3400;

Attendu que le 19 mars 1976 la Commission rendait la décision QCV-6773 corrigeant la décision QCV-3400 en changeant le numéro du dossier Q-502007-D-005 à Q-502007-D-006;

Attendu que l'intimé étant détenteur d'un permis de transport général ne pouvait prétendre aux deux permis autorisés par les deux décisions mentionnés ci-dessus;

Attendu que la décision QCV-5224 n'aurait pas dû être révoquée par la décision QCV-6340, puisqu'il s'agissait d'une décision se référant à une demande différente des autres demandes, dont celle ayant fait l'objet de la décision QCV-3400;

Attendu que par la décision QCV-6773 du 19 mars 1976 le numéro de dossier à changer était celui ayant fait l'objet de la décision QCV-5224 et non celui ayant fait l'objet de la décision QCV-3400;

Attendu que le 25 septembre 1973 l'intimé a introduit cinq demandes de permis de camionnage en vrac identifiées comme suit:

No du dossier	*No du rôle*
Q-502007-D-001	-
Q-502007-D-002	Q-1556
Q-502007-D-003	-
Q-502007-D-004	-
Q-502007-D-005	Q-1557

Attendu que l'intimé est détenteur d'un permis portant le numéro 7892-V délivré en vertu de l'Ordonnance générale sur le camionnage;

Attendu que cinq attestations ont été délivrées dans les cinq dossiers mentionnés plus haut;

Attendu que le 13 août 1974 la Commission délivrait un permis dans les causes Q-1556 et Q-1557, les décisions portant respectivement les numéros QCV-3401 et QCV-3400;

Attendu que le 10 février 1975 l'intimé introduisait une nouvelle demande de permis de camionnage en vrac dans un dossier numéroté par erreur Q-502007-D-005, cause no Q-3744;

Considérant l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser la décision QCV-6340 du 28 janvier 1976 aux fins de la révoquer, s'il y a lieu;
2. réviser la décision QCV-5224 du 27 novembre 1975 pour changer le no du dossier Q-502007-D-005 en celui de Q-502007-D-006, s'il y a lieu;
3. réviser la décision QCV-6773 du 19 mars 1976 aux fins de la révoquer, s'il y a lieu;
4. réviser les décisions QCV-3400 et QCV-3401 aux fins de les révoquer, s'il y a lieu.

Rôle Q-8384
Q-500081-P-001
20359-V-P-001
Q-500081-
OUELLET, JEAN-MARC
St-Joseph
(Kamouraska) (Qué.)
Requérant-cédant-intimé
et
Q-503363-
LEBEL, GASTON
Squatteck
(Témiscouata) (Qué.)
Requérant-cessionnaire-intimé

Attendu qu'en date du 12 juillet 1976, la Commission rendait une décision rejetant la demande de transfert du permis Q-500081-D-3 détenu par Jean-Marc Ouellet en faveur de Gaston Lebel, re: articles 12.1, 12.5 et 12.12 du Règlement no 12;

Attendu qu'en date du 25 février 1976, le requérant-cessionnaire-intimé, Gaston Lebel, avait informé la Commission qu'il n'opérait plus le service pour lequel le permis 20359-V lui était émis;

Considérant que la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. annuler le permis 20359-V détenu par Gaston Lebel;
2. réviser s'il y a lieu la décision QCV-7582.

65163-o

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle Q-2887
12089-V-D-2
CHAINÉ TRANSPORT ENR.
(Jean-Louis Chainé)
1196, 5e Avenue
Grand-Mère (Qué.)

Requête Q-2887, *Gazette officielle du Québec*, no 7, du 15 février 1976, page 1567

Nouvelle publication suite à la remise de la cause Q-2887, accordée lors de l'audition publique à Trois-Rivières, le 13 avril 1976, savoir:

La partie requérante détentrice d'un permis dont la clause *b* se lit:

Transport restreint - longue distance - rayon - fardier -

De tous points à tous autres points dans un rayon de 115 milles de Shawinigan pour le transport par fardier, à l'exclusion:

1. des endroits situés au nord de la ville de la Tuque;
2. de tous les endroits situés à l'est des routes 265 (Lotbinière) et 49 (Villeroy-Black Lake).

Restrictions:

1. Dans les deux cas, pour le transport par fardier de machinerie lourde, « pot shells », ou toute autre marchandise dont le déplacement, à cause de leur dimension ou poids, nécessite l'usage d'un matériel roulant spécial, tel que fardier ou « pole trailer », de même que les accessoires et matériaux dont le transport est nécessairement occasionné par le déplacement des objets ci-dessus mentionnés.

2. Transport, par camion ou remorque, d'objets ou de marchandises dont le déplacement, à cause de leur forme, poids ou dimensions, nécessite l'usage d'un équipement spécial de blocage ou de ridelles que les transporteurs de marchandises générales ne fournissent pas habituellement.

Dans chaque cas, il incombera au détenteur d'établir, à la satisfaction de la Commission, que les transporteurs de marchandises générales ne fournissent pas habituellement cet équipement ou ne transportent pas normalement ces objets ou marchandises.

demande que la susdite clause se lise à l'avenir comme suit:

Clause *b*:

Transport restreint - longue distance - territoire - fardier -

De tous points à tous autres points situés dans un rayon de 115 milles de Shawinigan pour le transport par fardier; ledit territoire ayant pour points limites inclus:

Au nord: la municipalité du Lac-Edouard et le Rapide Blanc dans le comté de Laviolette, la municipalité de Beaupré dans le comté de Charlevoix, incluant la ville de Québec.
A l'ouest: la municipalité de Manouane comté de Laviolette.
Au sud: la ville de St-Jérôme, de St-Eustache (comté de Deux-Montagnes), de Dorion (comté Vaudreuil-Soulanges), Châteauguay (comté de Châteauguay) incluant Montréal Métropolitain.
A l'est: la ville de Sherbrooke mais à l'exclusion des endroits situés à l'est des routes 265 (Lotbinière) et 49 (Villeroy-Black Lake).

Les restrictions présentement attachées au permis s'appliqueront.

Rôle Q-8357
1501-V-D-1
PAQUET, ANDRÉ
St-Côme-de-Kennebec
(Beauce) (Qué.) G0M 1J0

Modification de permis:

La partie requérante demande d'ajouter à son permis le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

De St-Georges-de-Beauce à tous les points situés dans un rayon de 250 milles des limites de ladite ville, pour le transport de portes et de bois préparé, non emballés, pour le compte de Boccam Inc., et retour avec marchandises refusées.

Restrictions:

1. En donnant ce service le détenteur n'est pas autorisé de desservir le Montréal Métropolitain, Drummondville, Sherbrooke, Granby, Trois-Rivières et Québec.

2. En donnant ce service le détenteur n'est pas autorisé à transporter du contre-plaqué (feuille de 4 pieds par 8 pieds).

3. Ce service ne pourra être donné que par un seul véhicule d'une capacité maximale de 7 tonnes.

Rôle Q-8358
15908-V-D-2
LA CIE DE TRANSPORT RICHARD INC.
1747, boulevard Hamel
Québec (Qué.) G1N 3Y9

Modification de permis:

La partie requérante désire être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport général - longue distance - route restreinte -

De Ste-Thérèse-de-Lisieux, Loretteville, St-Félix-du-Cap-Rouge, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, Notre-Dame-des-Laurentides, Lac-Saint-Charles, Val-St-Michel, Bélair, St-Augustin-de-Desmaures, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, Bernières, St-Rédempteur, St-Etienne, St-Nicolas, Ste-Hélène-de-Breakeyville, Charny, St-Jean-Chrysostome, St-Louis-de-Pintendre à Québec et retour.

Restriction:

Le détenteur ou la détentrice n'est pas autorisé(e) à donner un service de cueillette ou de livraison dans un rayon de cinq (5) milles de ses terminus de base mentionnés à la présente clause de son permis.

Rôle Q-8359
3818-V-D-12
BEAUCE EXPRESS INC.
C.P. 38, Route Kennedy
St-Georges (Beauce) (Qué.)

Modification de permis (clause *ee*):

La partie requérante dont la clause *ee* de son permis portant le numéro 3818-V se lit comme suit:

ee) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

ee) De East-Broughton à ailleurs dans la province et retour, sauf les comtés à l'est de Montmagny, sur la rive sud du St-Laurent, et les endroits situés à l'est de la Rivière Saguenay, sur la rive nord du St-Laurent, pour le transport de marchandises, pour le compte de Carey Canadian Mines, de East-Broughton (Ordonnance du 1er avril 1968).

désire qu'elle soit modifiée pour se lire à l'avenir comme suit:

ee) Transport restreint- longue distance - route restreinte -

ee) De East-Broughton à ailleurs dans la province et retour, sauf les comtés à l'est de Montmagny, sur la rive sud du St-Laurent, et les endroits situés à l'est de la Rivière Saguenay, sur la rive nord du St-Laurent, pour le transport de marchandises provenant de ou destinées à Carey Canadian Mines, de East-Broughton.

Rôle Q-8360
19296-V-D-13
BEL-MONT TRANSIT INC.
143, rue Hébert
C.P. 82
Mont-Joli (Rimouski) (Qué.)

Modification de la clause:

La partie requérante qui détient déjà un permis dont la clause *h* se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - camions isothermes -

De Mont-Joli à Baie-Comeau et Sept-Iles, points intermédiaires, en utilisant les services de traversiers entre les deux rives et/ou occasionnellement via Québec en empruntant les routes 132, 20, 14 ainsi que les routes 54 et 172, pour le transport de fruits et légumes frais, congelés ou en conserve, ainsi que produits alimentaires périssables, et retour, pour le compte de Rodrigue Roussel & Cie Ltée.

demande de remplacer cette clause par la suivante:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - camions isothermes -

De Mont-Joli à Havre-St-Pierre, avec droit d'utiliser les services de traversiers existant entre les rives du St-Laurent, ainsi que le droit de desservir les localités intermédiaires entre Hauterive et Havre-St-Pierre, pour le transport de produits alimentaires périssables par camions isothermes, et retour avec marchandises avariées ou refusées, le tout pour le compte de Rodrigue Roussel & Cie Ltée.

Rôle Q-8361
Q-201218-D-2
PAYEUR, LOYOLA
601, St-Laurent
Thetford Mines (Qué.)
Q-200706-D-11
ROY & PLANTE LTÉE
880, St-Alphonse ouest
Thetford Mines (Qué.)

Demande de transfert:

Payeur, Loyola, demande à la Commission de transférer à:

Roy & Plante Ltée
880, St-Alphones ouest
Thetford Mines (Qué.)

le permis no Q-201218-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Thetford Mines, A-18.

Rôle Q-8362
Q-200671-D-2
MICHEL LÉVESQUE
15, des Pins
Port-Cartier (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire de taxi pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région suivante: la municipalité de Port Cartier.

Rôle Q-8363
Q-504438-D-002
GAGNÉ, CAROL
1970, Hôtel de Ville
St-Honoré (Dubuc) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, de réviser son permis Q-504438-D-001 afin d'obtenir un permis sans restriction.

Rôle Q-8364
18112-V-D-1-TF
CONSTRUCTION ST-FRANÇOIS INC.
ST-FRANCIS CONSTRUCTION INC.
20, rue St-Roch
Grantham Ouest
Drummondville (Qué.)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses taux pour le transport de marchandises pour le compte de Bell Téléphone of Canada Ltd. Les taux proposés sont les suivants:

Fardier « float »:	$15. par heure.
Camion 2 tonnes et plus:	$14 par heure.
Pole Trailer:	$ 3. par heure.

Rôle Q-8366
Q-503792-D-002
VEILLEUX, RAYMOND
St-Victor
(Beauce) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission si le permis de camionnage en vrac, Q-503792-D-001, qu'il détient à la Commission l'autorise à transporter les matières suivantes: orge, blé, avoine et moulée.

Il est à remarquer que ces produits sont chargés aux bateaux et destinés aux cultivateurs.

Rôle Q-8367
Q-504109-D-002
J.C. ST-ARNAUD
505, Caron
La Tuque (Qué.)
et
Q-504581-D-003
TREMBLAY, ARMAND-LOUIS
505, Caron
La Tuque (Qué.)

Demande de transfert:
J.C. St-Arnaud demande à la Commission de transférer à:
Tremblay, Armand-Louis
505, Caron
La Tuque (Qué.)
le permis Q-504109-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8368
Q-201081-D-2
THERRIEN, GÉRARD
201, rue du Roi, app. 110
Québec (Qué.) G1K 2W2
Q-202539-D-2
CHÂTEAUVERT, MURIELLE MLLE
164, Lucerne
Notre-Dame-des-Laurentides (Qué.)

Demande de transfert:
Therrien, Gérard, demande à la Commission de transférer à:
Châteauvert, Murielle Mlle
164, Lucerne,
Notre-Dame-des-Laurentides (Qué.)
le permis no Q-201081-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec, A-36.

Rôle Q-8369
Q-201052-D-9
FORTIN, GISÈLE BISSON MME
851, 5e Avenue
Shawinigan-Sud (Qué.) G9P 1L1
Q-202544
GODIN, ROGER
911, 6e Avenue
Grand-Mère (Qué.) G9T 2J2

Demande de transfert:
Fortin, Gisèle Bisson Mme, demande à la Commission de transférer à:
Godin, Roger
911, 6e Avenue
Grand-Mère (Qué.) G9T 2J2
le permis no Q-201052-D-4 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Shawinigan, A-42.

Rôle Q-8370
Q-200726-D-2
LÉVESQUE, ROGER
266, Cathédrale
Rimouski (Qué.) G5L 5J6
Q-202545
THIBEAULT, CLÉMENT
349, des Bouleaux
Rimouski (Qué.) G5L 6Y8

Demande de transfert:
Lévesque, Roger, demande à la Commission de transférer à:
Thibeault, Clément
349, des Bouleaux
Rimouski (Qué.) G5L 6Y8
le permis no Q-200726-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rimouski, A-37.

Rôle Q-8371
Q-502910-D-002
DESCHESNES DONAT
409, de l'Église
St-François (Roberval) (Qué.)
Requérant-cédant
et
Q-505267-D-002
GILLES GIRARD ENTREPRENEUR
154, Bouchard
St-François (Roberval (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Deschesnes, Donat, demande à la Commission de transférer à:
Gilles Girard Entrepreneur
154, Bouchard
St-François
(Roberval) (Qué.)
le permis Q-502910-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 2, catégorie Artisan.

Rôle Q-8372
Q-502010-D-005
JALBERT, LAURENT
R.R. no 1, St-Pamphile
(L'Islet) (Qué.)
et
Q-505567-D-001
LANGIS PELLETIER ENRG.
St-Pamphile
(L'Islet) (Qué.)

Demande de transfert:
Jalbert, Laurent, demande à la Commission de transférer à:
Langis Pelletier Enrg.
St-Pamphile
(L'Islet) (Qué.)
le permis Q-502010-D-004 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8373
Q-504447-D-002
BERNARD, EMMANUEL
Ste-Euphémie
(Montmagny) (Qué.)
et
Q-500801-D-002
POULIOT, GÉRARD
105, Route 277
Armagh (Bellechasse) (Qué.)

Demande de transfert:
Bernard, Emmanuel, demande à la Commission de transférer à:
Pouliot, Gérard
105, Route 277
Armagh
(Bellechasse) (Qué.)
le permis Q-504447-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8374
Q-500573-D-004
BOURBEAU, FERNAND
8335, 1ère Avenue
Charlesbourg (Qué.)
et
Q-505265-D-003
PÉPINIÈRE BOURBEAU INC.
8335, 1ère Avenue
Charlesbourg (Qué.)

Demande de transfert:
Bourbeau, Fernand, demande à la Commission de transférer à:
Pépinière Bourbeau Inc.
8335, 1re Avenue
Charlesbourg (Qué.)
le permis Q-500573-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8375
Q-505176-D-002
POIRIER, RÉAL
St-Yvon
(Gaspé) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Artisan, pour le transport de sable, terre, pierre, gravier et béton bitumineux ainsi que les matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien des chemins publics.

Rôle Q-8376
Q-501000-D-004
BOULET, EDGAR
2320, rang St-Pierre
Morisette Station
(Dorchester) (Qué.)
et
Q-502044-D-003
BÉGIN, HENRI-LOUIS
St-Georges
(Beauce) (Qué.)

Demande de transfert:
Boulet, Edgar, demande à la Commission de transférer à:
Bégin, Henri-Louis
St-Georges
(Beauce) (Qué.)
le permis ou l'attestation Q-501000-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8377
Q-505493-D-002
JEAN, CONRAD
419, Côte de la Miche
St-Joachim
(Montmorency) (Qué.)
et
Q-505333-D-002
LES TRANSPORTS JEAN & FILS INC.
419, Côte de la Miche
St-Joachim
(Montmorency) (Qué.)

Demande de transfert:
Jean, Conrad, demande à la Commission de transférer à:
Les Transports Jean & Fils Inc.
419, Côte de la Miche
St-Joachim
(Montmorency) (Qué.)
le permis Q-505493-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8378
Q-504174-D-002
HECTOR FORTIN INC.
C.P. 190, Godbout
(Saguenay) (Qué.)
et
Q-505688-D-001
GIRARD, YVON
14, des Pionniers
Port-Cartier
(Saguenay) (Qué.)

Demande de transfert:
Hector Fortin Inc. demande à la Commission de transférer à:
Girard, Yvon
14, des Pionniers
Port-Cartier (Qué.)
le permis Q-504174-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-8379
Q-202546-D-1
JACQUES ANCTIL
33, Curé-Pelletier, app. 8
Lauzon (Lévis) (Qué.) G6V 2J8

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Lévis-Lauzon, A-35.

Rôle M-12564
20667-V-D-4
JEFFERY'S CARTAGE LIMITED
6 Walnut Street
St-Catharines (Ontario)
Au Québec:
860 Décarie Blvd., Suite 304
Montréal (Qué.)

Nouvelle publication:
Le présent texte remplace celui publié dans la *Gazette officielle du Québec* numéro 4, en date du 24 janvier 1976, à la page 452 et sous numéro de rôle M-12564.
Texte soumis à la Commission:
La requérante demande à être autorisée à donner le service suivant:
Classe:
Transport général - longue distance - route restreinte -
Service:
De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune), à Montréal, et retour, pour le transport de marchandises générales, pour le public en général.
Droit additionnel:
La requérante aura le droit d'utiliser des camions isothermes pouvant permettre le chauffage et/ou la réfrigération de ladite marchandise.
Restrictions:
1. La requérante sera restreinte à des semi-remorques à 4 essieux et à des trains de remorques et semi-remorques type « Piggy Back ».
2. La requérante sera restreinte au transport de marchandises pour un seul expéditeur à la fois, avec un minimum de tonnage de 45,000 livres par expédition.

Rôle M-14197
M-507103-D-001
ENTREPRISES G.A. ENRG.
(Lambert, Gilles)
1316, Verdier, Mascouche
(L'Assomption) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06, pour le transport de sable, terre, gravier, béton bitumineux et tourbe à gazon.
Nouvelle publication remplaçant celle parue dans la *Gazette officielle* no 9, du 28-02-76, page 1499, qui était erronée.

Rôle M-15005
M-507103-D-002
ENTREPRISES G.A. ENRG.
(Lambert, Gilles)
1316, Verdier, Mascouche
(L'Assomption) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 10, pour le transport de tourbe à gazon seulement.
Nouvelle publication remplaçant celle parue dans la *Gazette officielle* no 16, du 17-04-76, page 3425, qui était erronée.

Rôle M-16307
15111-V-D-4
COLOSSAL CARRIERS LTD.
400, Wright Street
Ville St-Laurent
Montréal (Qué.)

Le présent texte remplace le texte publié dans la *Gazette officielle du Québec*, portant numéro 27, en date du 3 juillet 1976, sous le numéro de rôle M-16307, aux pages 5616 et 5617:

Modification de permis (droit additionnel):

La requérante, détentrice du permis no 15111-V qui se lit comme suit:

a) Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -

Depuis Montréal jusqu'à la frontière Québec–Etats-Unis (tous points d'entrée), et de là jusqu'à tous points situés aux Etats-Unis, et retour, pour le transport de poisson frais ou congelé (ces denrées n'étant pas assujetties aux règlements d'application de l'*Interstate Commerce Act*), pour le grand public.

b-1) Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -

Pour le transport de fruits et légumes depuis la frontière Etats-Unis–Québec jusqu'à Montréal (points d'entrée: Lacolle et Blackpool), ces denrées provenant de tous points situés aux Etats-Unis et n'étant pas assujetties aux règlements d'application de l'*Interstate Commerce Act*, et retour.

f) Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -

Depuis Rivière-du-Loup (Québec) jusqu'à la frontière Québec–Etats-Unis (tous points de sortie) pour le transport de mousse de tourbe (cette marchandise n'étant pas assujettie aux règlements de l'*Interstate Commerce Commission)*, ayant pour destination les Etats suivants: Nouvelle-Angleterre, Connecticut, New York, New Jersey, Pennsylvanie, Delaware, Maryland, Ohio ou Virginie, ou le district de Columbia.

g) Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -

Depuis la frontière Québec–Etats-Unis (tous points d'entrée) jusqu'à tous points situés dans la province de Québec, pour le transport de bananes arrivant aux ports de Weehaken Newark (N.J.), de la ville de New York, d'Albany (N.Y.), de Baltimore (Md.), lesdites bananes devant être transportées en douane, en transit sur les routes des Etats-Unis, pour le compte du grand public.

Restriction se rattachant aux clauses *b-1* et *g*:

Les services ci-dessus doivent être exploités avec le certificat no MC-136405 et *subs* y rattachés, délivrés par l'*Interstate Commerce Commission* des Etats-Unis.

demande à la Commission des transports du Québec d'être autorisée à utiliser des véhicules réfrigérés ou isothermes en donnant un service relativement audit permis.

Modification de permis (droit additionnel):

La requérante qui détient le permis no 15111-V, lui conférant le droit suivant:

a) Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -

Depuis Montréal jusqu'à la frontière Québec–Etats-Unis (tous points d'entrée), et de là jusqu'à tous points situés aux Etats-Unis, et retour, pour le transport de poisson frais ou congelé (ces denrées n'étant pas assujetties aux règlements d'application de l'*Interstate Commerce Act*), pour le grand public.

b-1) Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -

Pour le transport de fruits et de légumes depuis la frontière Etats-Unis–Québec jusqu'à Montréal (points d'entrée: Lacolle et Blackpool), ces denrées provenant de tous points situés aux Etats-Unis et n'étant pas assujetties aux règlements d'application de l'*Interstate Commerce Act*, et retour.

f) Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -

Depuis Rivière-du-Loup (Québec) jusqu'à la frontière Québec–Etats-Unis (tous points de sortie) pour le transport de mousse de tourbe (cette marchandise n'est pas assujettie aux règlements de l'*Interstate Commerce Commission)*, ayant pour destination les Etats suivants: Nouvelle-Angleterre, Connecticut, New York, New Jersey, Pennsylvanie, Delaware, Maryland, Ohio ou Virginie, ou le district de Columbia.

g) Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -

Depuis la frontière Québec–Etats-Unis (tous points d'entrée) jusqu'à tous points situés dans la province de Québec, pour le transport de bananes arrivant aux ports de Weehaken Newark (N.J.), de la ville de New York, d'Albany (N.Y.), de Baltimore (Md.), lesdites bananes devant être transportées en douane, en transit sur les routes des Etats-Unis, pour le compte du grand public.

Restriction se rattachant aux clauses *b-1* et *g*:

Les services ci-dessus doivent être exploités avec le certificat no MC-136405 et *subs* y rattachés, délivrés par l'*Interstate Commerce Commission* des Etats-Unis.

demande à la Commission des transports du Québec le droit d'utiliser des véhicules réfrigérés aux fins de fournir le service autorisé par le permis no 15111-V.

a) *Restricted trucking - long distance - restricted route -*

From Montreal to the Québec–United States border (all ports of entry) to all points in the United States, and return, for the transportation of fresh and frozen fish (such commodities being exempt under the regulations of the Interstate Commerce Act) for the public in general.

b-1) *Restricted trucking - long distance - restricted route -*

For the transportation of fruits and vegetables from the United States–Québec border to Montreal (ports of entry: Lacolle and Blackpool), such commodities originating from all points in United States and being exempt under the regulations of the Interstate Commerce Act, and return.

f) *Restricted trucking - long distance - restricted route -*

From Rivière-du-Loup, P.Q., to the Québec–United States border (all ports of exit) for the carriage of peat moss (merchandise exempt from regulations of the Interstate Commerce Commission) destinated to the States of New England, Connecticut, New York, New Jersey, Pennsylvania, Delaware, Maryland, District of Columbia, Ohio, Virginia.

g) *Restricted trucking - long distance - restricted route -*

From the Québec–United States border (all ports of entry) to all points in the Province of Québec, for the transportation of bananas arriving at the ports of Weehaken Newark, N.J., New York City, Albany, N.Y., Baltimore, Md., said bananas to be transported "in bond" in transit over United States Highways, for the public in general.

Restriction Re/clauses b-1 *and* g:

The above mentioned services are to be operated in conjunction with certificates No. MC-136405 and subs *attached thereto, as issued by the Interstate Commerce Commission of the United States.*

Modification of permit (additional right):

The applicant who holds the following right by virtue of its permit No. 15111-V:

a) *Restricted trucking - long distance - restricted route -*

From Montreal to the Québec–United States border (all ports of entry) to all points in the United States, and return, for the transportation of fresh and frozen fish (such commodities being exempt under the regulations of the Interstate Commerce Act), for the public in general.

b-1) *Restricted trucking - long distance - restricted route -*

For the transportation of fruits and vegetables from the United States–Québec border to Montreal (ports of entry: Lacolle and Blackpool), such commodities originating from all points in United States and being exempt under the regulations of the Interstate Commerce Act, and return.

f) *Restricted trucking - long distance - restricted route -*

From Rivière-du-Loup, P.Q., to the United States–Québec border (all ports of exit) for the carriage of peat moss (merchandise exempt from regulations of the Interstate Commerce Commission) destined to the States of New England, Connecticut, New York, New Jersey, Pennsylvania, Delaware, Marylund, District of Columbia, Ohio, Virginia.

g) *Restricted trucking - long distance - restricted route -*

From the Québec–United States (all ports of entry) to all points in the province of Québec, for the transportation of bananas arriving at the ports of Weehaken Newark, N.J., New York City, Albany, N.Y., Baltimore, Md., said bananas to be transported in bond" in transit over United States Highways for the public in general.

Restriction Re/clauses b-1 *and* g:

The above mentioned services are to be operated in conjunction with certificates No. MC-136405 and subs *attached thereto, as issued by the Interstate Commerce Commission of the United States.*

requests from the Québec Transport Commission the right to use refrigerated vehicles when giving a service according to its permit No. 15111-V.

Rôle M-16996
30004-D-209-TF

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION

1434, Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal (Qué.)

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION

555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)

La requérante demande que cette publication intérimaire prenne effet au moment où le permis sera accordé.

Tarif de contrat spécial au nom de Bourret Transport Ltée, pour le compte de Prestolite Battery Co. Ltd.

1.	Marchandise:	batteries
	De:	Drummondville (Québec)
	A:	Mississauga (Ontario) et Toronto (Ontario)
2.	Marchandise:	marchandise refusée et/ou matière première.
	De:	Barrie (Ontario) Mississauga (Ontario) Niagara Falls (Ontario) Niagara Falls (New York) Toronto (Ontario)
	A:	Drummondville (Québec)
3.	Taux:	70¢ le mille par chargements complets, poids maximum 45,000 livres.

Request this interim publication become effective if and when permit application is granted.

Special contract tariff on behalf of Bourret Transport Ltée for the account of the Prestolite Battery Co. Ltd.

1.	*Commodity:*	*batteries.*
	From:	*Drummondville (Québec)*
	To:	*Mississauga, Ontario and Toronto, Ontario.*
2.	*Commodity:*	*refused merchandise and/or raw materials.*
	From:	*Barrie, Ontario* *Mississauga, Ontario* *Niagara Falls, Ontario* *Niagara Falls, New York* *Toronto, Ontario*
	To:	*Drummondville, Québec*
3.	*Rate:*	*70¢ per mile in truckloads, maximum 45,000 lb*

Rôle M-17046
956-DYV-D-2-TF

R.R. LEASING INC.

8901, 57th Avenue
Rivière-des-Prairies (Qué.)

La requérante demande une augmentation des tarifs selon la liste ci-dessous, représentant une augmentation moyenne de 10 pour cent.

Taux de location à court terme, en vigueur depuis le 15 mars 1976.

Usage local:

Tracteur muni d'une pompe, essieux en tandem, cabine-lit ou cabine conventionnelle:

Par jour: $ 55 plus $0.22 le mille, carburant en sus

Par semaine: $ 280 plus $0.22 le mille, carburant en sus
Par mois: $1,050 plus $0.22 le mille, carburant en sus
Remorques-citernes à compartiments simples ou multiples, capacité: jusqu'à 7,000 gallons impériaux.
Par jour: $ 55 plus $0.06 le mille
Par semaine: $ 250 plus $0.06 le mille
Par mois: $ 750 plus $0.06 le mille
Remorques-citernes à compartiments simples ou multiples, capacité 7500 - 9000 gallons impériaux, charge utile maximale de 75,000 livres:
Par jour: $ 75 plus $0.08 le mille
Par semaine: $ 280 plus $0.08 le mille
Par mois: $1,050 plus $0.08 le mille
Usage sur long parcours: Minimum 350 milles par jour.
Tracteur seul: $0.30 le mille
Tracteur avec remorque-citerne à réservoir en aluminium ou en acier inoxydable, capacité maximale de 7,000 gallons, ou charge utile de 58,000 livres: $0.50 le mille, carburant en sus.
Tracteur avec remorque-citerne à trois essieux, charge utile maximale de 75,000 livres: $0.65 le mille, carburant en sus.
Péage (autoroutes et ponts): aux frais des clients.
Frais supplémentaires pour le nettoyage lorsque nécessaire: $30 par chargement, applicables aux voyages long-parcours seulement.
Boyau - 40 pieds: aucuns frais.
Boyau supplémentaire: $7.50 par jour par longueur de 20 pieds.
Taxe de vente provinciale en sus, si applicable.
Protection complète contre les risques de collision, et $1,000,000 couvrant la responsabilité civile et les dommages à la propriété.

The applicant requests an increase in tariffs to the following schedule, which represents an average increase of 10%.
Short term lease rates effective March 15, 1976.
Local use:
Tractor pump equiped, tandem axle sleeper or conventional:
Daily: $ 55 plus $0.22/mi. fuel extra
Weekly: $ 280 plus $0.22/mi. fuel extra
Monthly: $1,050 plus $0.22/mi. fuel extra
Tank trailers single or multiple compartment up to 7,000 imperial gallons:
Daily: $ 55 plus $0.06/mi.
Weekly: $ 250 plus $0.06/mi.
Monthly: $ 750 plus $0.06/mi.
Tank trailers, single or multiple compartment 7,500 - 9,000 imperial gallons up to 75,000 lb payload:
Daily: $ 75 plus $0.08/mi.
Weekly: $ 280 plus $0.08/mi.
Monthly: $1,050 plus $0.08/mi.
Long distance use: Minimum 350 mi./day.
Tractor only - $0.30/mi.
Tractor with aluminium or stainless steel tank up to 7,000 gal. or 58,000 lb payload: $0.50/mi. fuel extra.
Tractor with triaxle tank trailer payload up to 75,000 lb: $0.65/mi. fuel extra.
Highway & bridge tolls - customers account.
Extra charges - cleaning when needed $30/load applicable on long distance trips only.
Hose - 40 ft.: no charge.
Extra Hose: $7.50/day per 20' length.
Provincial sales tax extra if applicable.
Full collision and $1,000,000 Public liability and property damage included.

Rôle M-17067
30004-D-197-TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION
555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)
Au Québec:
1434, Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal (Qué.)

La requérante demande que ces modifications entrent en vigueur 45 jours après la date de décision portant sur cette demande.
Thibeau Transport Ltd., tarif de contrat spécial C.T.Q. no 1335.
Numéro tarifaire 1: Eddy Match Company Limited, Pembroke (Ontario)
Chlorate de potassium (en poudre):

De:	*A:*	
Buckingham (Québec)	Pembroke (Ontario)	100¢ le cent livres, chargement complet, minimum 30,000 livres.
		81¢ le cent livres, chargement complet, minimum 40,000 livres.

Retour de barils vides:

De:	*A:*	
Pembroke (Ontario)	Buckingham (Québec)	179¢ le cent livres, chargement incomplet.

Numéro tarifaire 2: Forest Valley Lumber Limited, Pembroke (Ontario)
Bois de construction brut ou préparé:

De:	*A:*	
Pembroke (Ontario)	Montréal (Québec)	81¢ le cent livres, chargement complet, minimum 30,000 livres.

Numéro tarifaire 4: Ottawa Valley Grain Products Limited, Pembroke (Ontario)
Grains de semence:

De:	*A:*	
Pembroke (Ontario)	Montréal (Québec)	104¢ le cent livres, chargement complet, minimum 22,000 livres.
De:	*A:*	
Montréal (Québec)	Pembroke (Ontario)	
Concentrés		95¢ le cent livres, chargement complet, minimum 22,000 livres.
Engrais		80¢ le cent livres, chargement complet, minimum 30,000 livres.
Insecticides		105¢ le cent livres, chargement complet, minimum 22,000 livres.
Sels		80¢ le cent livres, chargement complet, minimum 30,000 livres.

Numéro tarifaire 5: Pembroke Salvage Co. Limited, Pembroke (Ontario)

Entre:	*et:*	
Pembroke (Ontario)	Montréal (Québec)	
Rebuts de métaux		80¢ le cent livres, chargement complet, minimum 30,000 livres.
Cuivre, laiton		105¢ le cent livres, chargement complet, minimum 22,000 livres.
Acier		105¢ le cent livres, chargement complet, minimum 22,000 livres.

Numéro tarifaire 6: Abitibi Containers Limited, Pembroke (Ontario)

Depuis:	*A:*	
Pembroke (Ontario)	Montréal (Québec)	
Boîtes de carton gaufré, à plat		108¢ le cent livres, chargement complet, minimum 20,000 livres.
Rebuts de papier		108¢ le cent livres, chargement complet, minimum 20,000 livres.
Depuis:	*A:*	
Montréal (Québec)	Pembroke (Ontario)	98¢ le cent livres, chargement complet, minimum 24,000 livres.
Depuis:	*A:*	
Pembroke (Ontario)	St-Bruno-de-Montarville (Québec)	145¢ le cent livres, chargement complet, minimum 20,000 livres.
	Châteauguay	
	Châteauguay-Centre	
	Lery	
	Mercier	
	Carignan	
	Chambly	
	St-Basile-le-Grand	
	Beloeil	
	McMasterville	
	Sainte-Julie	
	St-Mathieu-de-Beloeil	
	Mont-Saint-Hilaire	
	Otterburn Park	

Numéro tarifaire 8: Gillies Bros. & Co. Ltd., Braeside (Ontario)
Bois de construction, brut ou préparé.

Depuis: Waltham (Québec)	*A:*	Toronto (Ontario) $239.79, min. 38,000 livres.	
Depuis: Braeside (Ontario)	*A:*	Québec, zone « A » suivant la carte ci-jointe	$179.52
Depuis: Braeside (Ontario)	*A:*	Québec, zone « B » suivant la carte ci-jointe	246.24
Depuis: Braeside (Ontario)	*A:*	Québec, zone « C » suivant la carte ci-jointe	270.05
Depuis: Braeside (Ontario)	*A:*	Québec, zone « D » suivant la carte ci-jointe	333.59
Depuis: Braeside (Ontario)	*A:*	Québec, zone « E » suivant la carte ci-jointe	360.60
Depuis: Braeside (Ontario)	*A:*	Québec, zone « F » suivant la carte ci-jointe	432.19

Poids minimum des chargements transportés depuis Braeside à Québec: 36,000 livres.
Numéro tarifaire 9: The Steel Equipment Company Limited, Pembroke (Ontario).
Mobilier de bureau, emballé ou non emballé:

Depuis:	*A:*	
Pembroke (Ontario)	Montréal (Québec)	179¢ le cent livres, chargement complet, minimum 24,000 livres.

Rayonnage en acier

Depuis:	*A:*	
Pembroke (Ontario)	Montréal (Québec)	158¢ le cent livres, chargement complet, minimum 30,000 livres.

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.
Thibeau Transport Ltd. Special Contract Tariff Q.T.C. No. 1335

Item 1: Eddy Match Company Limited, Pembroke, Ontario.
Potassium chlorate (powdered):

From:	To:	
Buckingham (Québec)	*Pembroke (Ontario)*	*100¢ cwt. TL Min. 30,000 lb*
		81¢ cwt. TL Min. 40,000 lb

Return of empty drums

From:	To:	
Pembroke (Ontario)	*Buckingham (Québec)*	*179¢ cwt. LTL*

Item 2: Forest Valley Lumber Limited, Pembroke (Ontario)
Rough and dressed lumber:

From:	To:	
Pembroke (Ontario)	*Montreal (Québec)*	*81¢ cwt. TL Min. 30,000 lb*

Item 4: Ottawa Valley Grain Products Limited, Pembroke (Ontario)
Seed grain:

From:	To:	
Pembroke (Ontario)	*Montreal (Québec)*	*104¢ cwt. TL Min. 22,000 lb*
From:	To:	
Montreal (Québec)	*Pembroke (Ontario)*	
Concentrates		*95¢ cwt. TL Min. 22,000 lb*
Fertilizers		*80¢ cwt. TL Min. 30,000 lb*
Insecticides		*105¢ cwt. TL Min. 22,000 lb*
Salts		*80¢ cwt. TL Min. 30,000 lb*

Item 5: Pembroke Salvage Co. Limited, Pembroke (Ontario)

Between:	And:	
Pembroke (Ontario)	*Montreal (Québec)*	
Scrap metal		*80¢ cwt. TL Min. 30,000 lb*
Copper, Brass		*105¢ cwt. TL Min. 22,000 lb*
Steel		*105¢ cwt. TL Min. 22,000 lb*

Item 6: Abitibi Containers Limited, Pembroke (Ontario)

From:	To:	
Pembroke (Ontario)	*Montreal (Québec)*	
Corrugated boxes K.D.		*108¢ cwt. TL Min. 20,000 lb*
Scrap paper		*108¢ cwt. TL Min. 20,000 lb*
From:	To:	
Montreal (Québec)	*Pembroke (Ontario)*	*98¢ cwt. TL Min. 24,000 lb*
From:	To:	
Pembroke (Ontario)	*St-Bruno-de-Montarville (Québec)*	*145¢ cwt. TL Min. 20,000 lb*
Corrugated boses K.D.	*Châteauguay*	
	Châteauguay-Centre	
	Lery	
	Mercier	
	Carignan	
	Chambly	
	St-Basile-le-Grand	
	Beloeil	
	McMasterville	
	St-Julie	
	St-Mathieu-de-Beloeil	
	Mont-Saint-Hilaire	
	Otterburn Park	

Item 8: Gillies Bros. & Co. Ltd. Braeside (Ontario)
Lumber, rough or dressed:

From: *Waltham (Québec)*	To: *Toronto (Ontario)*	*$239.79 min. 38,000 lb*	
From: *Braeside (Ontario)*	To: *Québec Area "A" as per attached map*	.....	*$179.52*
From: *Braeside (Ontario)*	To: *Québec Area "B" as per attached map*	.....	*246.24*
From: *Braeside (Ontario)*	To: *Québec Area "C" as per attached map*	.....	*270.05*
From: *Braeside (Ontario)*	To: *Québec Area "D" as per attached map*	.....	*333.59*
From: *Braeside (Ontario)*	To: *Québec Area "E" as per attached map*	.....	*360.60*
From: *Braeside (Ontario)*	To: *Québec Area "F" as per attached map*	.....	*432.19*

Minimum weights on Braeside to Québec loads, 36,000 lb

Item 9: The Steel Equipment Company Limited, Pembroke (Ontario)
Crated and uncrated office furniture:

From:	To:	
Pembroke (Ontario)	*Montreal (Québec)*	*179¢ cwt. TL Min. 24,000 lb*
Shelving-steel		
From:	To:	
Pembroke (Ontario)	*Montreal (Québec)*	*158¢ cwt. TL Min. 30,000 lb*

Rôle M-17068
30004-D-210-TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION
555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)
Au Québec:
1434, Ste-Catherine ouest, suite 404
Montréal (Qué.)

Demande l'augmentation décrite aux présentes suivant l'énumération tarifaire ci-dessous, conformément à la procédure prévue au Règlement 2H, section 2.58.1 des règles de pratique de la Commission des transports.

Tarif d'espèce spécial no 4131, C.T.Q., au nom de Dumont Express Limitée, Eastern Asbestos Interprovincial Inc., Maislin Transport Ltd., Richmond Transport Inc., St. John's (Iberville) Co. Ltd.

Tuiles, d'amiante-asphalte, de liège, de linoléum, d'un composé de caoutchouc ou de vinyle.

Cavet en caoutchouc ou vinyle.

Ciment pour tuiles à plancher ou linoléum.

Emballage en caoutchouc, en rouleaux.

Revêtement à plancher, fait de résine synthétique avec ou sans dossier de toile, de jute ou de feutre; ou fait de vinyle, fibre de verre et caoutchouc éponge.

Boyau à incendie, en caoutchouc.

Paillasson, en caoutchouc et en vinyle.

Depuis: Sherbrooke (Québec)
Jusqu'à: Toronto (Ontario)
Taux: 97¢ Minimum: 70,000 livres.

Request increase as listed below in the tariff named below, under procedures in 2H, section 2.58.1 of Transport Commission Rules of Practice.

Special Commodity Tariff Q.T.C. No. 4131, on behalf of: Dumont Express Ltée, Eastern Asbestos Interprovincial Inc., Maislin Transport Ltd., Richmond Transport Inc., St. John's (Iberville) Co. Ltd.

Tiles, asbestos asphalt, cork, linoleum, rubber composition or vinyl.

Base cove, rubber or vinyl.

Cement, cave flooring tile or linoleum.

Packing, rubber, in rolls.

Covering, floor, synthetic resin composition with or without jute or felt backing, vinyl fiberglass and sponge rubber combined.

Fire hose, rubber.

Matting, rubber and vinyl.

From: Sherbrooke, Qué.
To: Toronto, Ont.
Rate: 97¢ Minimum: 70,000 lb.

Rôle M-17069
30004-D-211-TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION
555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)

La requérante demande que ces modifications entrent en vigueur 45 jours après la date de décision portant sur cette demande.

St. John's Express Ltd., tarif de contrat spécial au nom de Crane Canada Ltd., Québec Pottery Division.

Depuis: St-Jean (Québec)
A: Ottawa (Ontario)
Taux: 174¢ Minimum: *10,000 lb*
146¢ *24,000 lb*

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

St. John's Express Ltd. Special Contract Tariff on behalf of Crane Canada Ltd., Québec Pottery Division.

From: St-Jean, Québec
To: Ottawa, Ontario
Rate: 174¢ Minimum: 10,000 lbs.
146¢ 24,000 lbs.

Rôle M-17111
24645-V-D-1
B.R. SCRAP METAL
(Robitaille, Bert)
1048, rue St-Charles sud
Granby (Shefford) (Qué.)

Nouvelle demande:

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à effectuer les services de transport suivants:

1. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

1. De Granby et de Sherbrooke à Montréal, pour le transport de rebuts métalliques (scrap), pour le public en général.

2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

2. De Granby aux frontières Québec-Etats-Unis (ports d'entrée: Champlain et Rouse Point), pour le transport de rebuts métalliques (scrap) destinés à Lockport, N.-Y., pour le public en général.

Condition:

La clause no 2 est conditionnelle à l'obtention d'un permis complémentaire à être émis par l'*Interstate Commerce Commission*, s'il y a lieu.

Note:

Le requérant n'utilisera que de l'équipement de type « roll-off ».

Rôle M-17112
17699-V-D-3
BRASSEUR TRANSPORT ENRG.
(Brasseur, Bernard)
6, rue St-Pierre
Roston Pond
(Shefford) (Qué.)

Nouvelle clause:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à effectuer le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne -
De Roxton Pond et de tous les établissements laitiers situés dans un rayon de 75 milles de ladite localité à tous les établissements laitiers situés dans un rayon de 400 milles de Roxton Pond et retour, pour le transport de lait et ses sous-produits, par véhicules-citernes.

Rôle M-17113
25281-V-D-1
CANADIAN IMPORT-WEAVER FUELS (THE CANADIAN FUEL MARKETERS GROUP LTD.
5250 ouest, boul. De Maisonneuve
Montréal (Qué.)
Voiturier-remorqueur
PROVINCIAL OIL CARRIERS COMPANY LIMITED
6360 est, Notre-Dame
Montréal (Qué.)
Voiturier-roulier

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat -
Transport par remorquage, pour tirer les remorques (citernes) vides ou chargées de la requérante conjointe: Provincial Oil Carriers Company Limited (10934-V), qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Rôle M-17114
25314-V-D-1
CLIPPER SHIP SUPPLY LTD.
770, rue Mill
Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à effectuer les services de transport suivants:
1. Transport restreint - service local -
1. Montréal-Métropolitain.
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
2. Montréal aux ports de Sorel, Trois-Rivières, Québec, Baie-Comeau, Sept-Iles.

Dans les deux cas, pour le transport de marchandises sous cautionnement (in bond), consistant dans des pièces nécessaires à la réparation d'un navire immobilisé, à cause du manquement de cette pièce, dans les ports de Montréal, Sorel, Trois-Rivières, Québec, Baie-Comeau, et Sept-Iles, et retour, avec marchandises qui sont consignées à l'expéditrice pour expédition en Europe et/ou aux Etats-Unis en utilisant d'autres transporteurs et/ou d'autres moyens de transport.
Droit additionnel:
En donnant le service précité, la détentrice aura le droit de cueillir et de faire la livraison de marchandises devant avoir ou ayant eu un mouvement postérieur ou préalable par air à l'aéroport international de Mirabel.
Restriction:
Le transporteur ne pourra en aucun cas utiliser des tracteurs et remorques pour donner son service et sera limité au camion ordinaire.

Rôle M-17116
23380-V-D-1
TRANSPORT FLORENT & BENOIT
(Pitre, Florent)
5050, 4e Avenue
Rosemont
Montréal (Qué.)

Modification à la clause:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que son permis se lise à l'avenir comme suit:
Transport restreint - service local - contrat -
Montréal et toutes les localités situées sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour le transport de meubles neufs ou usagés pour le compte de Les Ateliers R. Gingras Inc. et G.W. Furniture Ltd.

Rôle M-17117
1079-V-D-6
GENESSE TRANSPORT INC.
224, rue Dollard
Magog
(Stanstead) (Qué.)

Droit additionnel:
La requérante, Genesse Transport Inc., demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter aux clauses *a, b, c, j, l, m, q, r* et *s* de son permis 1079-V, le droit additionnel suivant, conformément aux dispositions des articles 2.59.3 du Règlement 2C modifiant le Règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec et de l'article 13B de l'Ordonnance générale sur le camionnage.
Droit additionnel:
En donnant le service prescrit aux clauses *a, b, c, j, l, m, q, r* et *s* de son permis, la détentrice aura le droit de transporter de la marchandise dans des semi-remorques appartenant à Dominion Textile Ltée.

Rôle M-17118
19749-V-D-14
GÉRARD HARBEC TRANSPORT INC.
200 ouest, Comeau Nord
Farnham
(Missisquoi) (Qué.)

Modification aux clauses:
La requérante dont les clauses *h*, *i* et *j* se lisent présentement comme suit:
h) Transport restreint - longue distance - rayon -
h) De Farnham à tous les endroits situés dans la province de Québec, et retour, à l'exclusion des comtés de Montmagny, L'Islet, pour le transport de marchandises en vrac et en sacs provenant de/ou destinées à Gérard Harbec Transport Inc., et Les Engrais Chimiques Harbec Inc.
i) Transport restreint - longue distance - route restreinte -
i) De Farnham aux frontières Québec-Etats-Unis (ports d'entrée: Philisburg, Frelishburg et Abercorn) à destination des états autorisés, dans les Etats du Vermont et New-York, pour le transport de marchandises en vrac et en sacs provenant de/ou destinées à Gérard Harbec Transport Inc. et Les Engrais Chimiques Harbec Inc.
Restriction:
Le service décrit à la clause *i* est sujet à la production d'un permis complémentaire de l'*Interstate Commerce Commission*, avant le 31 décembre 1973.
j) Transport restreint - longue distance - route restreinte -
j) De Farnham aux frontières Québec-Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) à destination de tous les points autorisés dans la province d'Ontario, pour le transport de marchandises en vrac, et en sacs, provenant de/ou destinées à Gérard Harbec Transport Inc. et Les Engrais Chimiques Harbec Inc.
Restriction:
Le service décrit à la clause *j* est sujet à la production d'un permis complémentaire de l'*Ontario Highway Transport Board* avant le 31 décembre 1973.
demande que le nom de Les Engrais Chimiques Harbec Inc. mentionné dans lesdites clauses soit changé à Canadian Industries Ltd., suite à la vente de Les Engrais Chimiques Harbec Inc. à ladite compagnie Canadian Industries Ltd.
De plus, la requérante demande à la Commission des transports du Québec de changer la clause *k* afin que le nom de l'expéditeur se lise maintenant Coronet Carpet de Farnham (Qué.).

Rôle M-17119
25191-V-D-1
ERNEST LEFEBVRE DÉMÉNAGEUR ENR.
(Lefebvre, Ernest)
R.R. no 4
Mont-Laurier
(Labelle) (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner les services de transport suivants:
1. Transport restreint - service local-
1. Mont-Laurier et tous les endroits ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité, pour le transport de meubles usagés pour le public en général.
2. Transport restreint - longue distance - rayon -
2. De Mont-Laurier à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite municipalité, et retour, pour le transport de meubles usagés, pour le public en général.
3. Transport restreint - longue distance - routes restreintes -
3. De Mont-Laurier à Montréal et de Mont-Laurier à Hull, et retour, pour le transport de meubles usagés, pour le public en général.
Ceci en conformité avec l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage no 4995.

Rôle M-17120
13349-V-D-5
R. & M. SERVICES INC.
1501, rue Marlborough
Montréal (Qué.)

Nouvelle clause:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à effectuer le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint - équipement à bascule -
De Montréal ou des frontières américaines (port d'entrée: état du Vermont et destination, état du Vermont, U.S.A.) à tout point situé dans un rayon de 200 milles de Montréal et retour, pour le transport de grains, de nutrition animale et leurs délivrés, par camions spécialement agencés à cette fin, munis de remorque à bascule avec ou sans souffleur.

Rôle M-17121
25312-V-D-1
ST-AMANT, GÉRARD
Rang 5
St-Alphonse-de-Granby
(Shefford) (Qué.)

Nouvelle demande:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner les services de transport suivants:
1. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
1. De Granby aux fermes des producteurs situés à St-Alphonse, l'Ange-Gardien, Farnham, St-Ignace-de-Stanbridge, Notre-Dame-de-Stanbridge, Pike River, Henryville, St-Sébastien, Sabrevoix, Clarenceville, Bromont, Conwansville, West Brome, Iron Hill, Sutton, Abercorn, et retour, pour le transport de grains, moulées et engrais chimiques pour le compte de la Coopérative Agricole de Granby.
Restriction:
Ce service est donné sous forme de circuit, comportant des cueillettes et livraisons partielles à plusieurs endroits différents au cours d'un même voyage.

2. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
2. De St-Hilaire à Granby, St-Alphonse, l'Ange-Gardien et Bromont, pour le transport de pulpe de betterave, pour le compte de la Coopérative Agricole de Granby.

Rôle M-17129
M-202542-D-2
M-202542-001
LEBHAR, SIMON
2740, Bedford, app. 91
Montréal (Qué.)
et
M-207346-001
ABOURMAD, MAURICE

Demande de transfert:
Lebhar, Simon, demande à la Commission de transférer à:
Abourmad, Maurice
3740, Plamondon, app. 12
Montréal (Qué.) H3S 1L9
le permis no M-202542-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17130
M-204448-D-8
M-204448-001
SINGH, SHAMSHER
816, Jetté
LaSalle (Qué.)
et
M-207338-001
BRAR, GURDIP SINGH

Demande de transfert:
Singh, Shamsher, demande à la Commission de transférer à:
Brar, Gurdip Singh
822, Tittley
LaSalle (Qué.)
le permis no M-204448-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17131
M-206273-D-1
M-206273-001
TRUDEAU, DOLLARD
34, St-Pierre
Chambly (Verchères) (Qué.)
et
M-207343-001
MAHEUX, RAYMOND

Demande de transfert:
Trudeau, Dollard, demande à la Commission de transférer à:
Maheux, Raymond
38, St-Pierre
Chambly (Verchères) (Qué.)
le permis no M-206273-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans la région de Chambly, 06-5605-C, comprenant Chambly.

Rôle M-17132
M-200707-D-2
M-200707-001
GOSSELIN, LIONEL
1350, Masse
Sherbrooke (Qué.)
et
M-207340-001
ROUSSY, ANTONIO

Demande de transfert:
Gosselin, Lionel, demande à la Commission de transférer à:
Roussy, Antonio
691, boul. Lavigerie
Sherbrooke (Sherbrooke) (Qué.)
le permis no M-200707-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-43, Sherbrooke.

Rôle M-17133
M-202833-D-13
M-202833-012
WESTERNOFF CO. LTD.
732 Parkway Drive
Chomedey, Laval (Qué.)
et
M-207227-001
ZAMBITO, SALVATORE

Demande de transfert:
Westernoff Co. Ltd. demande à la Commission de transférer à:
Zambito, Salvatore
8157, Chamilly
Montréal (Qué.)
le permis no M-202833-012 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17134
M-203314-D-2
M-203314-001
GODBOUT, ROLAND
1750, Montée Daniel
St-Hubert (Qué.)
et
M-207349-001
TURGEON, ALFRED

Demande de transfert:
Godbout, Roland, demande à la Commission de transférer à:
Turgeon, Alfred
4185, Forester
St-Hubert (Qué.)
le permis no M-203314-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17135
M-204610-D-2
M-204610-001
LACHAINE, RÉJEAN
CHAGNON-LACHAINE, MARIETTE
Exécuteurs testamentaires
(Laporte, Marcel)
107, rue Pontmain, app. 1
Laval-des-Rapides (Qué.) H7N 4X5
H7N 4X5
et
M-207342-001
BEAUPRÉ, RENÉ

Demande de transfert:
Lachaine, Réjean, Chagnon-Lachaine Mariette (exécuteurs testamentaires) demandent à la Commission de transférer à:
Beaupré, René
3705, Laurier est, app. 2
Montréal (Qué.)
le permis no M-204610-001 que détenait Laporte, Marcel, pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17137
17209-V-D-1
DESROSIERS, YVON
8255, rue Souligny
Montréal (Qué.)

Nouvelle clause:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à effectuer le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De Montréal à Nicolet, pour le transport de tissus taillés servant à la fabrication de vêtements, et retour avec des vêtements transportés sur cintres accrochés à des supports permanents, pour le compte de Les Confections Nicoletaines Inc.

Rôle M-17138
23368-V-D-2
MÉNARD, JEAN
10210, boul. des Milles-Iles
St-François, Ville de Laval
(Laval) (Qué.)

Nouvelle clause:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à effectuer le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - rayon -
De Laval et de tous points situés dans un rayon de cinquante (50) milles de ladite ville à tous les points de la province de Québec et retour, pour le remorquage et le transport de maison mobiles et roulottes pour les fabricants, distributeurs et leurs clients desdits endroits.

Rôle M-17155
919-DY 448-DYV-D-1
ADEMCO LOCATION LIMITÉE
ADEMCO LEASING LIMITED
1411 Crescent, Montréal (Qué.)
Mise-en-cause
André L. Demers
et
ADEMCO LIMITÉE- LIMITED
Requérants-vendeurs
et
ALBERT DUPUIS
Requérant-acquéreur

Transfert d'actions:
Les requérants-vendeurs qui détiennent conjointement la majorité des actions ordinaires émises par la compagnie mise-en-cause, Ademco Location Limitée-Ademco Leasing Limited, demandent à la Commission des transports l'approbation du transfert de toutes lesdites actions ordinaires de la mise-en-cause qu'ils possèdent, en faveur du requérant-acquéreur.
On demande de ce faire, conformément aux dispositions de l'article 39 de la Loi des transports.
Distribution précédente des actions de Ademco Location Ltée-Leasing Ltd.

Ademco Ltée-Ltd	8994 actions ordinaires
André L. Demers	501 actions ordinaires
Albert Dupuis	501 actions ordinaires
Peter Demers	1 action ordinaire
Harold M. Granitz	1 action ordinaire
Norman May	1 action ordinaire
Joseph Rapoport	1 action ordinaire

Les actions de Ademco Ltée-Ltd., la partie en contrôle, sont distribuées comme suit:

André L. Demers	501 actions ordinaires
Albert Dupuis	498 actions ordinaires
Peter Demers	1 action ordinaire

Distribution future des actions de Ademco Location Limitée:

	Ordinaires	*Privilégiées*
Albert Dupuis	9996 actions	10900 actions
Dame Micheline Dupuis	1 action	
J.C. Bureau	1 action	
Harold Granitz	1 action	
Paul Langlois	1 action	
Succession Patrice Jordan		1000 actions
Jim Fraser		1000 actions
André Demers		2000 actions

Rôle M-17169
543-A-D-2-TF
LÉO BEAUREGARD & FILS LTÉE
R.R. no 3
St-Hilaire (Verchères) (Qué.)

Augmentation de tarif d'environ de 15% à 22% depuis les deux dernières années.

Rôle M-17170
10673-V-D-1-TF
ALEXIS BARRIÈRE
170, rue Principale
St-Guillaume
(Yamaska) (Qué.)

Demandons de fixer les tarifs apparaissants au contrat de Conrad Fafard Inc.

Rôle M-17171
15951-V-D-2-TF
DIRRADO CARTAGE INC.
3546, rue Isidore
Fabreville (Laval) (Qué.)

Nous demandons à la Commission l'autorisation d'augmenter nos taux d'environ 10%.

Rôle M-17172
3664-A-D-4
ÉCOLE MATERNELLE LUSSIER ENRG.
(Lussier, Jeannette)
1480, Brunette
(St-Hyacinthe) (Qué.) J2T 2E6

Règlement 19 – Permis saisonnier – catégorie économique –
Classe de permis:
Autobus (Maxi-Bus) 15 passagers).
Service:
Transport d'adultes faisant partie d'Associations diverses tels que: Age d'Or, Chorale, etc. demeurant dans le grand St-Hyacinthe et rayon 15 milles et désirant participer à des activités sportives, culturelles, éducatives, religieuses pour se rendre à tous points dans la province de Québec et retour.
Demandé pour 364 jours.

Rôle M-17173
3664-A-D-3
ÉCOLE MATERNELLE LUSSIER ENRG.
(Lussier, Jeannette)
1480, rue Brunette
St-Joseph (St-Hyacinthe) (Qué.)

Règlement 19 - permis saisonnier - catégorie économique -
Classe de permis:
Service d'autobus.
Service:
a) Transport d'enfants de trois (3) à sept (7) ans demeurant dans St-Basile-Le-Grand, Ste-Julie, Domaine des Hauts Bois situé dans Ste-Julie, Boucherville, Longueuil, Otterburn Park, St-Hubert, St-Bruno, Beloeil, McMasterville et fréquentant « Ecole Maternelle Lussier Enrg. » située au 1682, rue Montarville, St-Bruno, P.Q., et retour.
b) Transport d'enfants de trois (3) à sept (7) ans demeurant dans Ste-Rosalie, St-Hyacinthe, St-Hyacinthe Annexe, St-Thomas, Douville, St-Joseph, La Providence et fréquentant « Ecole Maternelle Lussier Enrg. » située au 1480, rue Brunette, St-Joseph-de-St-Hyacinthe, P.Q., et retour.
Ce permis est demandé pour la période scolaire de septembre 1976 à juin 1977.

Rôle M-17174
3556-A-D-5
LES AUTOBUS ROLAND INC.
430, de Martigny
St-Jérôme (Qué.) J7Y 2G3

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de renouveler son permis saisonnier pour les transports des étudiants fréquentant le Collège Bourget à Rigaud. La période d'opération sera du 1er septembre 1976 au 30 juin 1977. Aucun privilège à l'Ordonnance 17 à Rigaud.
Le parcours est le suivant: St-Jérôme, St-Antoine à Lachute via route 158; Lachute à Grenville via route 148; Grenville, Hawkesbury à Rigaud via routes 17, 417, 40. Entre St-Philippe et Rigaud, l'autobus circulera à porte-fermée. Pour aller, le départ se fait à St-Jérôme, les dimanches à 7:00 p.m. Pour les retours, le départ se fait les vendredis, à 3:00.

Rôle M-17175
M-20044-D-1
LA LIGUE DE TAXIS DE VALLEYFIELD INC.
171, Alexandre
Valleyfield (Qué.)

La requérante demande qu'elle soit reconnue par la Commission des transports du Québec comme le seul et unique groupe représentatif des détenteurs de permis de transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-44, Valleyfield.

Rôle M-17176
M-202926-D-2
M-202926-001
WAISBERG, PETER ELI
100 Springdale, app. 207
Dollard-des-Ormeaux (Qué.)
et
M-207351-001
REVAH, SIMON

Demande de transfert:
Waisberg, Peter Eli, demande à la Commission de transférer à:
Revah, Simon
2940, Goyer, app. 208
Montréal (Qué.)
le permis no M-202926-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17177
M-203738-D-2
M-203738-001
HAKIM, SAMMY
2504, Vimont
Longueuil (Qué.) J4L 3Y1
et
M-205124-016
LEBEAU, LUCIEN

Demande de transfert:
Hakim, Sammy, demande à la Commission de transférer à:
Lebeau, Lucien
821, Notre-Dame-de-Grâce
Longueuil (Qué.) J4J 3E6
le permis no M-203738-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2, Longueuil.

Rôle M-17178
M-200632-D-8
M-200632-006
AUDET, ALBERT
5207, Des Erables
Montréal (Qué.)
et
M-207354-001
DION, JACQUES

Demande de transfert:
Audet, Albert, demande à la Commission de transférer à:
Dion, Jacques
8502, Casgrain
Montréal (Qué.)
le permis no M-200632-006 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17179
M-201464-D-6
M-201464-004
MORRISSETTE, LAURENT
4326, rue Mentana
Montréal (Qué.)
et
M-207215-001
SAUVÉ, PAUL-ÉMILE

Demande de transfert:
Morrissette, Laurent, demande à la Commission de transférer à:
Sauvé, Paul-Emile
74, rue Nicole
St-Janvier (Qué.)
le permis no M-201464-004 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-12, Ouest de Montréal.

Rôle M-17180
M-200137-D-2
M-200137-001
MAK, FOOK CHUEN
5573, Basile Patenaude, app. 10
Montréal (Qué.)
et
M-207352-001
KOUSSAOGLI, MOSES

Demande de transfert:
Mak, Fook Chuen, demande à la Commission de transférer à:
Koussaogli, Moses
11854, St-Germain
Montréal (Qué.) H1G 5P9
le permis no M-200137-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17183
22972-V-D-1-TF
YVON CHAMPAGNE
2255, chemin du Tremblay
Longueil (Chambly) (Qué.)

Demande de renouvellement du taux pour une période allant du 15 octobre 1975 au 30 avril 1976 comportant une augmentation variant de 8% à 10% pour le compte de Ayerst Laboratoire. Transport restreint d'urine de jument dans des bidons en plastique aller et retour.

Rôle M-17184
1772-A-D-4
MATERNELLE MYRIELLE GOUIN-LEMIRE ENRG.
(Myrielle Gouin, opérant au nom de)
1369, boulevard Laird
Ville Mont-Royal (Qué.) H3P 2T3

Transport saisonnier - catégorie économique - Règlement 19.
Classe de permis:
Autobus scolaire.
Service:
Transport d'enfants de trois (3) à sept (7) ans résidant dans Ville Mont-Royal, Ville St-Laurent, Outremont, Côte-des-Neiges et Parc Extension, fréquentant l'école ci-dessous mentionnée, et retour.

Ecole Myrielle Gouin-Lemire
1369, boulevard Laird, Ville Mont-Royal
Montréal (Qué.) H3P 2T3
Ce service sera donné matin, midi et soir.
Ce permis est demandé pour la période scolaire 1976-77.

Rôle M-17189
22371-V-D-1
SERVICE (DE TRANSPORT) DE COLIS DU QUÉBEC INC. QUÉBEC PARCEL (TRANSPORTATION) SERVICE INC.
C.P. 247, Philipsburg
(Missisquoi) (Qué.)

Clause additionnelle:
La requérante désire être autorisée à donner le service suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De Contrecoeur à la frontière Québec-Etats-Unis (port d'entrée: Philipsburg) à destination des Etats-Unis d'Amérique, pour le transport d'échantillons de chaussures et de couvre-chaussures, pour le compte de General Footwear Co. Ltd.

Rôle M-17190
25367-V-D-1
GIRARD, JOACHIM
38, Plateau Vincent
Repentigny, Montréal (Qué.)
13963-V
SPEEDWAY EXPRESS LIMITED
3600, boul. Hamel
Québec (Qué.)

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Classe:
Transport restreint - remorquage seulement -
Service:
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint, Speedway Express Limited (13963-V), qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu des clauses *a* et *b* dudit permis.

Rôle M-17191
2988-A-D-4
MAUGER, JEAN
5799, rue Jean-Talon, app. 5
Montréal (Qué.)

Règlement 19 - Transport saisonnier - catégorie économique -
Classe de permis:
Autobus (scolaire).
Service:
Transport d'enfants de trois (3) à sept (7) ans résident dans Montréal, dont le quadrilataire sera borné par les rues ci-après mentionnées et se rendant à « Ecole Pasteur Inc. », située au numéro 11303, avenue Edger, Montréal-Nord, et retour.
Territoire: Nord: boulevard Gouin
Sud: rue Sherbrooke
Ouest: rue Christophe-Colomb
Est: rue Langelier.
Ce permis est demandé pour la période scolaire 1976-77.

Rôle M-17192
3061-A-D-3
3061-A-D-4
GAUDREAU, DOROTHY
125, De Navarre, app. 106
St-Lambert (Chambly) (Qué.)

Classe de permis:
Service d'autobus.
Service:
Transport d'enfants (minibus) de moins de 8 ans résidant dans St-Hubert, Brossard, Longueuil et St-Lambert et fréquentant l'école:
The Merry Mastery of Music
485, rue Birch
St-Lambert (Qué.)
et retour.
Ce service sera donné pour la période scolaire de septembre 1976 à juin 1977.

Rôle M-17193
M-507420-D-001
EXCAVATION RAYMOND PAQUETTE ENRG.
(Paquette, Raymond)
Val-des-Lacs
(Terrebonne) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 06.

Rôle M-17194
M-507420-D-002
EXCAVATION RAYMOND PAQUETTE ENRG.
(Paquette, Raymond)
Val-des-Lacs
(Terrebonne) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 06.

Rôle M-17195
M-501158-D-002
MIELKE, PERCY
343, Lavergne
Mont-Laurier
(Labelle) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 07, cause achat d'un deuxième camion, pour le transport de bois.

Rôle M-17196
M-507406-D-001
JEAN COURCHESNE LIMITÉE
28, Dépot, Danville
(Richmond) (Qué.)

Compagnie Limitée, propriétaire de camion 10 roues, Dodge 74, immatriculé au Québec depuis le mois de janvier 1974, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 05, pour le transport de sable, terre, gravier, pierre, béton bitumineux, neige, glace, ainsi que les matériaux utilisés lors de la construction des chemins.

Rôle M-17197
M-507411-D-001
SABOURIN, DENIS
St-Félix-de-Dalquier
(Abitibi) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 21 juillet 1976, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 08.

Rôle M-17198
LOCAS, MARCEL
265, 1re Avenue, Terrebonne
(Terrebonne) (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-503208-D-010, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 06.

Rôle M-17199
M-503208-D-013
LOCAS, MARCEL
265, 1re Avenue, Terrebonne
(Terrebonne) (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-503208-D-013, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 06.

Rôle M-17200
M-501051-D-001
AUBÉ, ALAIN
320, 2e Rue est
C.P. 266, La Sarre
(Abitibi) (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-501051-D-001, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 08.

Rôle M-17201
M-200911-D-2
M-200911-001
AMANATIDIS, EFSTATHIOS
4628 Hutchison
Montréal (Qué.) H2V 3Z9
et
M-207359-001
KASTNER, MURRAY

Demande de transfert:
Amanatidis, Efstathios, demande à la Commission de transférer à:
Kastner, Murray
5188 Trans-Island Avenue
Montréal (Qué.) H3W 3A1
le permis no M-200911-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17202
M-205179-D-2
M-205179-001
SKLAVENITIS, HELEN
1447 Couvrette
Ville St-Laurent (Qué.) H4L 4T4
et
M-207358-001
SARKISSIAN, KOURKEN

Demande de transfert:
Sklavenitis, Helen, demande à la Commission de transférer à:
Sarkissian, Kourken
8656, Bloomfield, app. 4
Montréal (Qué.) H3N 2J3
le permis no M-205179-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17203
M-200037-D-2
M-200037-001
MONTIGNY, JEAN-CLAUDE
5419, Angers
Montréal (Qué.) H4E 4A2
et
M-207350-001
TITTLEY, RICHARD

Demande de transfert:
Montigny, Jean-Claude, demande à la Commission de transférer à:
Tittley, Richard
330, 8e Avenue
LaSalle (Qué.) H8P 2N2
le permis no M-200037-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17204
M-206008-D-1
M-206008-001
COURNOYER, JEAN-PAUL
400, 9e Avenue, St-Joseph
St-Joseph-de-Sorel (Richelieu) (Qué.)
J3R 3P7
et
M-207348-001
JOLY, MICHEL

Demande de transfert:
Cournoyer, Jean-Paul, demande à la Commission de transférer à:
Joly, Michel
405, 9e Avenue, St-Joseph
St-Joseph-de-Sorel (Richelieu) (Qué.) J3R 3P8
le permis no M-206008-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-16, Sorel.

Rôle M-17205
M-201211-D-2
M-201211-001
LANGLOIS, AMÉDÉE
4110, De Carignan
Montréal (Qué.) H1M 2H4
et
M-207355-001
FRÉCHETTE, GAÉTAN

Demande de transfert:
Langlois, Amédée, demande à la Commission de transférer à:
Fréchette, Gaétan
1500, Des Erables
St-Gérard-Magella
(L'Assomption) (Qué.) J0K 3P0
le permis no M-201211-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17209
M-505425-D-003
M-505425-D-001
G.M.G. EXCAVATION & ÉQUIPEMENT LTÉE
73, boulevard Gamelin, Hull
(Hull) (Qué.)
M-507042-D-001
BARRETTE, JEAN-PAUL
772, boulevard St-Joseph, Hull
(Hull) (Qué.)

Demande de transfert:
La requérante-cédante demande à la Commission de transférer à:
Barrette, Jean-Paul
772, boulevard St-Joseph, Hull
(Hull) (Qué.)
le permis no M-505425-D-001 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 7, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-17210
M-505425-D-004
M-505425-D-002
G.M.G. EXCAVATION & ÉQUIPEMENT LTÉE
73, boulevard Gamelin, Hull
(Hull) (Qué.)
M-507042-D-002
BARRETTE, JEAN-PAUL
772, boulevard St-Joseph, Hull
(Hull) (Qué.)

Demande de transfert:
La requérante-cédante demande à la Commission de transférer à:
Barrette, Jean-Paul
772, boulevard St-Joseph, Hull
(Hull) (Qué.)
le permis no M-505425-D-002 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 7, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-17211
M-506354-D-002
M-506354-D-001
CHEVRETTE, ROLAND
626, Visitation
St-Charles-Borromée
(Joliette) (Qué.)
Requérant-cédant
M-506968-D-007
TRANSPORT L. LAFOREST INC.
19, rue Daniel-Johnson
St-Charles-Borromée
(Joliette) (Qué.)
Requérante-cessionnaire

Demande de transfert:
La requérante-cédante demande à la Commission de transférer à:
Transport L. Laforest Inc.
19, rue Daniel-Johnson
St-Charles-Broormée
(Joliette) (Qué.)
le permis no M-506354-D-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-17212
M-500938-D-002
M-500938-D-001
LÉVEILLÉ, JACQUES
156, St-Joseph
Ste-Anne-des-Plaines
(Terrebonne) (Qué.)
M-506968-D-008
TRANSPORT L. LAFOREST INC.
19, rue Daniel-Johnson
St-Charles-Borromée
(Joliette) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Transport L. Laforest Inc.
19, rue Daniel-Johnson
St-Charles-Borromée
(Joliette) (Qué.)
le permis no M-500938-D-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-17214
23565-V-D-1-TF
ANDRÉ CHARETTE
Chelsea
(Gatineau) (Qué.) J0X 1N0

Je demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de modifier mon tarif au contrat avec la compagnie « The Ottawa Journal ».

Rôle M-17215
1423-A-D-7
TRANSPORT ST-LÉONARD INC.
7900 est, Métropolitain
Anjou (Qué.)

Classe:
Service d'autobus - transport saisonnier - catégorie économique -
Service:
Transport d'enfants de 3 à 7 ans de leur résidence située dans Outremont et Ville St-Laurent et se rendant à:
Ecole Sépharade de Montréal
805, rue Gougeon
Ville St-Laurent (Qué.)

Rôle M-17216
20703-V-D-2
LAKESHORE MOVERS & WAREHOUSING LTD. DEMENAGEURS & ENTREPOSEURS LAKESHORE LTÉE
150, rue Edmond
Parc Richelieu
Hull (Qué.)

Droit additionnel:
La requérante, détentrice du permis 20703-V de la Commission et dont les clauses se lisent comme suit:
Transport d'équipement électronique et transport de ménage et d'ameublement usagés tel que défini par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.
a) Transport restreint - longue distance - territoire -
a) Templeton et tous points situés dans un rayon de 50 milles de Templeton.
b) Transport restreint - longue distance - rayon
b) De Templeton et de tous points situés dans un rayon de 50 milles de ladite municipalité à tous points situés dans un rayon de 125 milles de ladite municipalité, et retour.
c) Transport restreint - longue distance - territoire -
c) Entre tous les points de la province de Québec, à la condition que la distance excède 100 milles entre les deux points.
d) Transport restreint - longue distance - route restreinte -
d) De tous points de la province de Québec à la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée). Destination et origine: toutes les provinces situées à l'ouest de la province de Québec, et retour.
e) Transport restreint - longue distance - route restreinte -
e) De toutes les localités de la province de Québec, à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée). Destination et point d'origine: toutes les provinces du Canada situées à l'est de la province de Québec, et retour.
f) Transport restreint - longue distance - route restreinte -
f) De toutes les localités de la province de Québec à la frontière Québec–Etats-Unis (tous ports d'entrée). Destination et origine: tous les états des Etats-Unis d'Amérique, et retour.
g) Transport restreint - longue distance - corridor -
g) En transit d'une frontière à l'autre de la province de Québec (tous ports d'entrée) destination et origine: tous points dans une province du Canada autres que Québec et tous les états des Etats-Unis d'Amérique, et retour.
Auxquelles s'ajoutent les restrictions habituelles aux permis de déménageurs:
s'adresse à la Commission des transports, afin d'obtenir le droit de transporter, également, des meubles neufs, en vertu de toutes les clauses susdites.

Rôle M-17217
9646-V-D-3
LA CIE DE TRANSPORT DE BERTHIERVILLE INC.
960, avenue Collège
Berthierville
(Berthier) (Qué.)

Nouveaux services:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner les services de transport suivants:

1. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat - équipement spécialisé -

2. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat - équipement spécialisé -

1. De Berthierville à tous les points de la province de Québec à l'exception des Iles-de-la-Madeleine, pour le transport de poteaux métalliques d'une longueur de 65 pieds et plus, munis et/ou accompagnés de leur potence, et transportés sur des camions télescopiques agencés de chèvres à l'avant ou à l'arrière, selon le besoin, pour la protection de la potence et permettant le transport des poteaux de 100 pieds et retour avec marchandises avariées pour le compte de Polcan Poles Sectionals Canada.

2. De Berthierville à la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée); destination: tous les points de l'Ontario; pour le transport de poteaux métalliques d'une longueur de 65 pieds et plus, munis et/ou accompagnés de leur potence, et transportés sur des camions télescopiques agencés de chèvres à l'avant ou à l'arrière, selon le besoin, pour la protection de la potence et permettant le transport des poteaux de 100 pieds, et retour, avec marchandises avariées, pour le compte de Polcan Poles Sectionals Canada.

Droit additionnel:

La requérante aura le droit d'utiliser des remorques à timons.

Rôle M-17218
23999-V-D-1
LAPOINTE, MICHEL
Cookshire
(Compton) (Qué.)

Modification à la clause:

Le requérant, qui détient présentement le permis suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

Entre les gares et agences de la Compagnie des Chemins de fer Canadian Pacific Express Ltd. à Sherbrooke, Cookshire, Scotstown et Mégantic, et retour, pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie Canadian Pacific Express Ltd.

demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter les localités suivantes à son permis: La Patrie et Sawyerville.

Rôle M-17219
20878-V-D-5
LES ENTREPRISES JEAN-PAUL ROBERT INC.
177 sud, Belle Rivière
Ste-Scholastique
(Deux-Montagnes) (Qué.)

Droit additionnel:

La requérante, Les Entreprises Jean-Paul Robert Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De la frontière Québec–Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune) à tous les endroits de la province de Québec pour le transport à l'état lâche seulement de soya et pin-lin, et retour avec marchandises refusées ou avariées. Origine: Hamilton et Toronto.

Rôle M-17223
3740-A-D-1
KOHEN, MOSHE
5526, Adalbert
Montréal (Qué.) H4W 2B2

Règlement 19 – Permis saisonnier – Classe économique –

Classe de permis:

Autobus (Maximum 23 passagers).

Service:

Transport d'enfants âgés de 4 ans à 6 ans domiciliés dans les localités de Snowdon, Notre-Dame-de-Grâce, Hampstead, Côte St-Luc; et se rendant à la maternelle, garderie et école primaire, sous la direction de « Hebrew Academy », 7005 Kildare, Côte St-Luc, Montréal.

Ce service sera donné le matin, midi et l'après-midi, 5 jours par semaine.

Ce permis est demandé pour la période du 1er septembre 1976 au 30 juin 1977.

Rôle M-17225
MV-00003-D-7-TF
COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS
54, rue Front
Hull (Qué.)

Il est proposé et unanimement résolu qu'à compter du 22 juillet 1976, les taux demandés par cette Commission pour les voyages à charte-partie soient et sont les suivants, à savoir:

Autobus:
Urbains: $0.55 du mille plus $11.90 l'heure - charge minimale $30
Modifiés: $0.55 du mille plus $10.80 l'heure - charge minimale $30
Scolaires: $0.57 du mille plus $6.50 l'heure - charge minimale $20,
frais additionnels, si applicables:
Déjeuner: $2.50,
Dîner: $3.50,
Souper: $4.25,
Coucher: selon le coût.

Il est de plus résolu qu'un avis de 24 heures devra être donné pour l'annulation du contrat de location sans quoi, une charge minimale de $15 sera faite pour chaque autobus loué.

Rôle M-17226
9409-V-D-8
BÉLANGER & FRÈRES ENRG.
(Lemire, Jean-Guy)
31, rue Dufort
St-Roch-de-l'Achigan
(L'Assomption) (Qué.)

Location à court et long terme:
Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de:
1. Louer à court terme jusqu'à concurrence de deux (2) véhicules.
2. Louer à long terme jusqu'à concurrence de 20% de sa flotte de véhicules de compagnies de location détentrices d'une autorisation de la Commission des transports du Québec.
Condition:
Toutes les copies de contrats de location devront être versées mensuellement au dossier de la Commission.

Rôle M-17227
M-201527-D-17
M-201527-008
FRENKEL, GERSZON
3250, De La Falaise
Montréal (Qué.) H3R 2E4
et
M-207361-001
TRAN, BAPHUOC

Demande de transfert:
Frenkel, Gerszon, demande à la Commission de transférer à:
Tran, Baphuoc
97, Briand
Vaudreuil (Qué.) J7V 6K8
le permis no M-201527-008 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17228
M-200673-D-2
M-200673-001
KATZ, NATHAN
883, Harward
Chomedey (Qué.) H7W 3P9
et
M-207363-001
MARICIC, MARKO

Demande de transfert:
Katz, Nathan, demande à la Commission de transférer à:
Maricic, Marko
2480, Benny Crescent, app. 514
Montréal (Qué) H4B 2R1
le permis no M-200673-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17229
M-502125-D-002
M-502125-D-001
POITRAS, DENIS
45, Hocquart, Ste-Rose
Laval (Qué.)
et
M-507369-D-001
LES ENTREPRISE DENIS POITRAS INC.
45, Hocquart, Ste-Rose
Laval (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Les Entreprises Denis Poitras Inc.
45, Hocquart, Ste-Rose
Laval (Qué.)
le permis no M-502125-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10, catégorie Artisan.

Rôle M-17230
M-507114-D-003
M-507114-D-001
LEFEBVRE, JACQUES
St-Dominique-du-Rosaire, Amos
(Abitibi-Est) (Qué.)

Région 7
Catégorie Entrepreneur.
Le requérant, qui possède le permis no M-507114-D-001, pour opérer dans la région 7, catégorie Entrepreneur, demande que ce permis soit transféré dans la région 8, à l'adresse suivante:
Lefebvre, Jacques
St-Dominique-du-Rosaire, Amos
(Abitibi-Est) (Qué.)

Une action indépendante est demandée, pour fixation de taux telle que déposée à l'annexe « A », copie ci-jointe.

ANNEXE A — RE: FORMULE NO 1

Rôle M-17236
30003-D-160-TF
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.) H2L 4C7

Demande de fixation de taux:
Menus articles et fournitures pour magasins.

De:	Montréal	
A:	Mont-Joli	$4.83
	Matane	5.25
	Ste-Anne-des-Monts	5.68
	Gaspé	6.47
	Chandler	6.47
	Paspébiac	6.47

Bonaventure	$6.47
New Richmond	6.18
Carleton	5.98
Amqui	5.25

Charge minimum $8 par livraison.

Une action indépendante no 3 sera émise lorsque et si acceptée par la Commission des transports du Québec.

Note:

Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

65163-o

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

DECISIONS DE LA COMMISSION « PROPRIO MOTU »

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-10317	26-07-76	CM-20000-P-9 LA COMMISSION DES TRANSPORTS Requérante M-203048 MICHEL TOMASZEWSKI M-203309 JUTRAS DENERI M-203457 MICHAEL GORAL M-205286 GARABED MALDJIAN	5447	26-06-76	M-16298	La Commission des transports du Québec révise lesdites décisions et apporte les corrections qui s'imposent conformément à la liste ci-annexée.

Décisions		*Numéro dossier*	*Nom des détenteurs*	*Désignation*	*Correction*
Date	*Numéro*	*ou permis*	*et adresse*	*erronée*	*proposée*
17-07-74	MPT-7411	M-203048	TOMASZEWSKI, MICHEL 7689, Denise LaSalle (Qué.)	TOMASHEROSKI, MICHEL	TOMASZEWSKI, MICHEL
10-07-74	MPT-5955	M-203309	DENERI, JUTRAS 412, Egan Verdun (Qué.)	DEMERI, JUTRAS	DENERI, JUTRAS
10-07-74	MPT-6153	M-203457	GORAL, MICHAEL 1334 Cardinal Street St-Laurent (Qué.)	GOBAL, MICHAEL	GORAL, MICHAEL
26-05-75	MPT-8958	M-205286	MALDJIAN, GARABED 3, Shite Oak Dollard-des-Ormeaux (Qué.)	Permis	Attestation

MPT-10318	26-07-76	CM-20000-P-10 LA COMMISSION DES TRANSPORTS Requérante M-202751-D-002 CHARALAMBOS SCHIZAS M-206774 DORIS TOMASZEWSKI M-203741-D-001 à D-003 SOCIETE SOZI LTEE	5447	26-06-76	M-16299	La Commission des transports du Québec révise lesdites décisions et apporte à l'égard de chacune d'elles les corrections qui s'imposent conformément à la liste ci-annexée.

Décisions		Nom du détenteur	Numéro dossier	Désignation	Correction
Date	Numéro	et adresse	ou permis	erronée	proposée
11-07-74	MPT-6644	SCHIZAS, CHARALAMBOS 8215, Querbes Montréal (Qué.)	M-202751-D-002	M-202784-D-001	M-202751-D-002
17-12-75	MPT-9598	TOMASZEWSKI, DORIS 7689, Denise LaSalle (Qué.)	M-206774	TOMOSZEWSKI, DORIS	TOMASZEWSKI, DORIS
10-07-74 et	MPT-6097 MPT-6098 MPT-6099	SOCIETE SOZI LTEE 8659, boul. Lasalle LaSalle (Qué.)	M-203741-D-001 à D-003	SOCIETE SOSI LTEE	SOCIETE SOZI LTEE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-10319	26-07-76	CM-50000-P-007 LA COMMISSION DES TRANSPORTS Requérante M-504446-D-001 EDUARDO DE PAIVA MELO M-507348 THE BELCAN ALFALFA M-506934-D-001 YVON COURSOL M-507279-D-1 ROSAIRE ARCHAMBAULT M-503316 GARY CHAPMAN Intimés	5448	26-06-76	M-16353	La Commission des transports du Québec révise lesdites décisions et apporte à chacune d'elles les corrections qui s'imposent conformément à la liste ci-annexés.

Décisions		Nom du détenteurs	Numéro dossier	Désignation	Correction
Date	Numéro	et adresse	ou permis	erronée	proposée
16-02-76	MCV-6966	DE PAIVA MELO, EDUARDO 3423, Coloniale Montréal 130 (Qué.)	M-504446-D-001	DE PAIVAMELO, EDWARDO	DE PAIVA MELO, EDUARDO
17-07-74	MCV-2606	THE BELCAN ALFALFA PRODUCTS INC. Ste-Marthe (Vaudreuil) (Qué.)	M-507348	LES FERMES BELCAN INC. M-502835-D-003	THE BELCAN ALFALFA PRODUCTS INC. Dossier M-507348
01-03-76	MCV-7226	COURSOL, YVON 262, Principal St-Sauveur-des-Monts (Terrebonne) (Qué.)	M-506934-D-001	COURSOL, YVES	COURSOL, YVON
09-12-75	QCV-5319	ARCHAMBAULT, ROSAIRE R.R. 3, Ste-Christine (Johnson) (Qué.)	M-507279-D-1	Q-501257	M-507279-D-1
21-06-74	MCV-1044	CHAPMAN, GARY Box 12, Brome (Brome) (Qué.)	M-503316	CHAPMAN, GAVY	CHAPMAN, GARY

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-10340	26-07-76	CM-20000-P-11 LA COMMISSION DES TRANSPORTS Requérante M-203936 RENALD TREPANIER M-203983 SALVATORE RIVERA M-204073 JEAN-ANTOINE ORTOLA M-203828 SHIRLEY STERN Intimés	5450	26-06-76	M-16395	La Commission des transports du Québec révise les décisions et apporte à chacune d'elles les corrections qui s'imposent conformément à la liste ci-annexée.

Décisions		*Nom du détenteur*	*Numéro dossier*	*Désignation*	*Correction*
Date	*Numéro*	*et adresse*	*ou permis*	*erronée*	*proposée*
25-06-74	MPT-1540	TREPANIER, RENALD 1161, Marquette Longueuil (Qué.)	M-203936	TREPANIER, RONALD	TREPANIER, RENALD
03-07-74	MPT-3782	RIVERA, SALVATORE 154, Villeray Montréal (Qué.)	M-203983	RIVERIA, SALVATORE	RIVERA, SALVATORE
09-07-74	MPT-5397	ORTOLA, JEAN-ANTOINE 6855, 12e Avenue Montréal (Qué.)	M-204073	OCTOLA, ANTOINE JEAN	ORTOLA JEAN-ANTOINE
10-07-74	MPT-5744	STERN, SHIRLEY 3906, St-Urbain Montréal (Qué.)	M-203828	STERM, SHIRLEY	STERN, SHIRLEY

MCR-2904-TF	26-07-76	30003-TF-P-5 BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Intimée	5614	03-07-76	M-16420

La Commission des transports du Québec révise la décision MCR-2583-TF du 12 avril 1976 et remplace, dans la quatrième partie du dispositif de ladite décision, la date du 8 avril 1976 par celle du 12 avril 1976.

MCR-2905-TF	26-07-76	30004-TF-P-4 CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Intimée	5614	03-07-76	M-16421

La Commission des transports du Québec révise la décision MCR-2538-TF de façon à ce que la date pour la séance soit le 3 avril 1976 et pour la décision, le 23 mars 1976.

MCS-1903-TF	26-07-76	15578-V-P-1-TF CLARKE TRANSPORTATION CANADA LTD. Intimée	5615	03-07-76	M-16510

La Commission des transports du Québec révise la décision MCS-1338-TF du 11 août 1975 et remplace le dispositif de ladite décision pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:

1. Autorise la requérante à augmenter ses tarifs de 8% sur les taux de marchandises générales de groupage (pool car); sur les taux d'exception et de commodités de Montréal et Victoriaville à Winnipeg, Régina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria et Thunder Bay.
2. Ces tarifs entreront en vigueur le 11 août 1975.
3. La requérante devra payer à la Commission les droits fixés à l'annexe « A » du Règlement 2.
4. Décrète le remboursement du cautionnement de $50 déposé par la requérante avec sa demande.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-9213	26-07-76	CM-50000-P-8 LA COMMISSION DES TRANSPORTS Requérante M-502714-D-001 MAURICE PELLETIER M-502429-D-002 HENRI BENOIT M-5003310-D-001 ROLLAND BEAUCHAMP M-501071-D-001 ANDRE GRAVEL M-500765-D-003 L.A. HEBERT LTEE M-502060-D-003 SERGE MIRON M-500955-D-001 FORTIN ROY M-501247-D-001 JEAN-GUY LACHANCE M-500856-D-001 GERARD LYNCH TRANSPORT M-503395-CSE-001 (1976) Intimés	5448	26-06-76	M-16367	La Commission des transports du Québec révise lesdites décisions et apporte à chacune d'elles les corrections qui s'imposent conformément à la liste ci-annexée.

Décisions		*Numéro dossier*	*Nom du détenteur*	*Désignation*	*Correction*
Date	*Numéro*	*ou permis*	*et adresse*	*erronée*	*proposée*
09-04-76	MCV-7806	M-502714-D-001	PELLETIER, MAURICE 5345, rue Sophie (Terrebonne) (Qué.)	Date de la requête 09-04-76	18-09-73
13-04-76	MCV-7815	M-502429-D-002	BENOIT, HENRI St-Charles-sur-Richelieu (St-Hyacinthe) (Qué.)	Date de la requête 13-04-76	18-09-73
09-04-76	MCV-7809	M-503310-D-001	BEAUCHAMP, ROLLAND 550, chemin des Lots Berthier (Berthier) (Qué.)	Date de la requête 09-04-76	10-09-73
09-04-76	MCV-7786	M-501071-D-001	GRAVEL, ANDRÉ 96, chemin Ste-Béatrix Ste-Béatrix (Joliette) (Qué.)	Date de la requête 09-04-76	01-10-73
12-04-76	MCV-7801	M-500765-D-003	L.A. HEBERT LTEE 136, rue St-Pierre St-Constant (Laprairie) (Qué.)	Date de la requête 12-04-76	24-09-73
09-04-76	MCV-7811	M-502060-D-003	MIRON, SERGE 196, Principale St-Janvier (Terrebonne) (Qué.)	Date de la requête 09-04-76	18-10-73
09-04-76	MCV-7804	M-500955-D-001	ROY, FORTIN 3880, rue Park St-Hubert (Chambly) (Qué.)	Date de la requête 09-04-76	25-09-73
09-04-76	MCV-7814	M-501247-D-001	LACHANCE, JEAN-GUY 127, rue St-Georges St-Jérôme (Terrebonne) (Qué.)	Date de la requête 09-04-76	20-09-73
09-04-76	MCV-7807	M-500856-D-001	GERARD LYNCH TRANSPORT (Lynch, Gérard) 182, boul. Léger Pont-Viau, Ville de Laval (Qué.)	Date de la requête 09-04-76	25-09-73
27-04-76	MCV-8061-CSE (1976)	M-503595-CSE-001 (1976)	CARRIERRE, ALBERT 857, R.R. 8 Ste-Scholastique (Deux-Montagnes) (Qué.)	Montréal, le 27 avril 197	Montréal, le 27 avril 1976

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-9214-CSE (1975)	26-07-76	M-502806-D-001-P-2 ROBERT BERGERON Intimé	5450	26-06-76	M-16392	

La Commission des transports du Québec révise la décision MCV-7358-CSE (1975) du 12 mars 1976 et retranche dans ladite décision, au 1er paragraphe du dispositif, les mots «à l'exception toutefois de l'item concernant le cautionnement».

MCV-9215-CSE-(1975)	26-07-76	M-500286-D-001-P-2 YOLAND FRANCOEUR Intimé	5449	26-06-76	M-16390	

La Commission des transports du Québec révise la décision MCV-7360-CSA (1975) du 12 mars 1976 et retranche dans ladite décision, au cinquième paragraphe du dispositif, les mots «à l'exception toutefois de l'item concernant le cautionnement».

MCV-9237	26-07-76	M-502768-D-001-P-2 EMILE FOURNELLE Intimé-cédant RICHARD CHARTRAND Intimé-cessionnaire	5449	26-06-76	M-16391	

La Commission des transports du Québec révise la décision MCV-7371 du 25 mars 1976 et remplace, dans le deuxième paragraphe du dispositif de ladite décision, le mot «Attestation» par le mot «Permis».

MCV-9238	26-07-76	M-502380-D-1-P-2 AUDET TRANSPORT INC. Intimée-cédante REJEAN RIENDEAU Intimé-cessionnaire	5451	26-06-76	M-16431	

La Commission des transports du Québec révise la décision MCV-8013 du 1er avril 1976 et décrète la remise du cautionnement de $50 (reçu no 44633) déposé avec la requête.

ML-957	26-07-76	2113-DYV-1-P-1 L. & L. LEASING REG'D. Intimée	5451	26-06-76	M-16419	

La Commission des transports du Québec révise la décision ML-850 du 9 mars 1976 et indique à la page-titre et à la page 3 de ladite décision, l'adresse de l'intimé comme suit:

6195, Montée St-Calixte
St-Calixte (Montcalm) (Qué.)

MS-2446	26-07-76	CM-30000-P-7 LA COMMISSION DES TRANSPORTS Requérante 19633-V REAL CHAGNON INC. 5241-V E.J. PERSONS TRANSPORT LTD. Intimées	5446	26-06-76	M-15973	

La Commission des transports du Québec révise la décision MS-1541 de Réal Chagnon en changeant le numéro de permis 19633-A par 19633-V et la décision ML-839 de E.J. Persons Transport Ltd. en changeant le numéro de permis 5341-V par 5241-V comme indiqué, dans les deux cas, à la liste ci-annexée.

Décisions Date	Décisions Numéro	Nom du détenteur	Dossier ou permis	Désignation erronée	Correction proposée
09-06-75	MS-1541	REAL CHAGNON INC. (Jean Roy, ès-qualité de syndic à la faillite) 103 B, rue Suzor (Arthabaska) (Qué.)	19633-V	19633-A	19633-V
03-03-76	ML-839	E.J. PERSONS TRANSPORT LTD. 785 Main Street Sweetsburg (Missisquoi) (Qué.)	5241-V	E.J. PERSONS LTD. 5341-V	E.J. PERSONS TRANSPORT LTD. 5241-V

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPV-840	26-07-76	2683-A PATRICK GIRARD Requérant-vendeur AUTOBUS VIENS INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis	7440	27-09-75	M-10790	Accordée
MPV-843-S	02-08-76	3732-A-DS-1 GILBERT ROY Nouvelle demande Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 26, 27, 28 mai 1976 en vertu de l'article 2.72.7 du Règlement no 2.			M-16380	Accordée
MCR-2922-TF	29-07-76	9404-V-D-1-TF ETHIER & FRERES ENRG. Modification de tarif	1336	21-02-76	M-13812	

La Commission:

1. accorde la requête pour la partie excédentaire au 10% déjà accordée par la décision partielle MCR-2544-TF;
2. accorde la requête de Ethier & Frères Enrg., déposée à l'annexe « A », en l'amendant de manière à ce que dans la clause *c*, Taux de classes, le minimum se lise $6 au lieu de $8.

MCS-1908	02-08-76	196-V-D-4 HOULE EXPRESS LIMITEE Droit additionnel	6447	23-08-75	M-9995	Accordée
MCS-1909	02-08-76	24397-V-D-1 TEXPORT TRANSPORTATION SERVICES LIMITED Nouvelle demande	6683	30-08-75	M-10141	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPV-839-TF	19-07-76	2096-A-S-5-TF METROPOLITAIN PROVINCIAL (1967) INC. Modification de tarif Requête publiée dans le journal « La Presse » les 2, 3, 4 juin 1976 en vertu de l'article 2.71 du Règlement no 2.			MRS-2755	Accordée
MPV-841-S	26-07-76	2800-A-D-4 ROBERT TOUSIGNANT Nouvelle demande	3839	01-05-76	M-15237	

1. accorde la requête telle qu'amendée;
2. autorise Robert Tousignant, permis no 2800-A, à donner les services de transport suivants:

Transport saisonnier - catégorie économique -

1. Transport d'enfants de 4 à 12 ans dans Laval, au Camp Shalom à Chomedey, Laval, pour les mois de juillet et août 1976.
2. Transport d'enfants de 3 à 7 ans résidant dans Laval et fréquentant les classes maternelles suivantes:

Hilcrest Elementary School
1125, boul. Elizabeth
Chomedey (Qué.)
Souvenir Elementary School
4885 ouest, chemin du Souvenir
Chomedey (Qué.)

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		Laval Nursery 755, du Sablon Chomedey (Qué.) Transport privé–service de porte à porte dont le coût est défrayé par les parents. Ce service sera valide du 1er septembre 1976 au 30 juin 1977. 3. fixe et décrète les taux tels que déposés au dossier.				
MPV-842-S	29-07-76	3588-A-D-3 LES AUTOBUS CARRIÈRE ENRG. Nouvelle demande	5473	26-06-76	M-16343	Accordée
MPV-834-TF	12-07-76	12-A-S-1-TF BRANDON TRANSPORT INC. Modification de tarif Requête publiée dans le «Journal de Montréal» les 16, 17, 18 juin 1976 en vertu de l'article 2.71 du Règlement no 2.			MRS-2773	Accordée
MPV-844-S	04-08-76	2871-A-DS-1 EDOUARD ALLEN Nouvelle demande Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 27, 28, 29 mai 1976 en vertu de l'article 2.72.7 du Règlement no 2.			M-16379	Accordée
MPV-845-S	04-08-76	3191-A-DS-3 ALBERT BRAULT & FILS INC. Nouvelle demande Requête publiée dans le journal «La Presse» les 25, 26, 27 mai 1976 en vertu de l'article 2.72.7 du Règlement no 2.			M-16341	Accordée
MPT-10341-I	30-07-76	M-206170 ANTONIO COELHO Permis identique *instanter* conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement no 2 (1976).				Accordée
MPT-10342-TF	30-07-76	21010-D-1-TF MONT-LAURIER TAXI INC. Modification de tarif	5282	19-06-76	M-16327	Désistement
MCR-2852	07-07-76	17268-V-DS-1 GERARD MORIN INC. Mise-en-cause JEAN-PAUL MORIN JEANNETTE MORIN SUCC. GERARD MORIN Requérants-vendeurs ANDRE CHARBONNEAU JULIE CHARBONNEAU GILLES DESBOIS Requérants-acquéreurs Transfert d'actions Requête publiée dans le journal «La Voix de l'Est» les 25, 26, 27 juin 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-16434	Accordée
MCR-2870-TF	07-07-76	30004-D-186-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	3832	01-05-76	M-15205	Accordée
MCR-2875-TF	23-07-76	30003-D-136-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif	4263	15-05-76	M-15443	Accordée
MCR-2876	15-07-76	1451-V-D-2-TF MELDRUM THE MOVER LTD. Modification de tarif	4424	22-05-76	M-15446	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCR-2877-TF	15-07-76	30007-D-44-TF SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE Modification de tarif	4610	29-05-76	M-15600	Accordée
MCR-2878-TF	16-07-76	30006-D-75-TF NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC. Modification de tarif	4610	29-05-76	M-15601	Accordée
MCR-2884-TF	16-07-76	30007-D-43-TF SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE Modification de tarif	4424	22-05-76	M-15444	Accordée
MCR-2885-TF	21-07-76	30004-D-205-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	4943	12-06-76	M-15803	

La Commission:
1. fait droit en partie à la présente requête;
2. autorise Canadian Transport Tariff Bureau Ass., au nom de son membre participant, à modifier ses tarifs de la façon suivante:
1. tels que déposés avec la présente requête ou jusqu'à un maximum de 10% lorsqu'il s'agit d'une majoration des tarifs actuels;
2. réfère en audience publique les parties de la requête qui excèdent le maximum de 10% et qui ne sont pas accordées intégralement par la présente décision.
3. Cette modification de taux devenant en vigueur le 46e jour après la date de la décision en autant qu'alors le délai d'exécution visé à la 1re phrase de l'article 20 de la Loi des transports sera expiré, sinon cette décision devient exécutoire le 16e jour après la publication de ladite décision dans la *Gazette officielle du Québec*.

MCR-2886-TF	21-07-76	30004-D-203-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	4944	12-06-76	M-15804	

La Commission:
1. fait droit en partie à la présente requête;
2. autorise Canadian Transport Tariff Bureau Ass., au nom de son membre participant, à modifier ses tarifs de la façon suivante:
1. tels que déposés avec la présente requête ou jusqu'à un maximum de 10% lorsqu'il s'agit d'une majoration des tarifs actuels;
2. réfère en audience publique les parties de la requête qui excèdent le maximum de 10% et qui ne sont pas accordées intégralement par la présente décision.
3. Cette modification de taux devenant en vigueur le 46e jour après la date de la décision en autant qu'alors le délai d'exécution visé à la 1re phrase de l'article 20 de la Loi des transports sera expiré, sinon cette décision devient exécutoire le 16e jour après la publication de ladite décision dans la *Gazette officielle du Québec*.

MCR-2908-TF	30-07-76	30004-D-143-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	9045	06-12-75	M-12940	

La Commission:
prend acte du désistement partiel de la requérante;
confirme la décision partielle MCR-2516-TF et la déclare régulière.
La présente termine le dossier.

MCR-2909-TF	30-07-76	30003-D-127-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC Modification de tarif	3253	10-04-76	M-14830	

La Commission:
prend acte du désistement partiel de la requérante;
confirme la décision partielle MCR-2750-TF et la déclare régulière.
La présente termine ce dossier.

MCR-2910-TF	30-07-76	30003-D-130-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC Modification de tarif	3417	17-04-76	M-14989	

La Commission:
prend acte du désistement partiel de la requérante;
confirme la décision partielle MCR-2700-TF et la déclare régulière.
La présente termine ce dossier.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCR-2911	29-07-76	2530-V-D-4 ALLEN'S CARTAGE LTD. Droit additionnel	1634	06-03-76	M-14341	Désistement
MCR-2912	29-07-76	24241-V-D-1 CHRISTIAN TRANSPORT ENRG. Nouvelle demande	4025	08-05-76	M-15402	Désistement
MCR-2913	26-07-76	22576-V-D-2 PAUL LESSARD Modification de clause	4609	29-07-76	M-15595	Accordée
MCR-2914	26-07-76	14898-V-D-15 CLARKE TRANSPORT ROUTIER LTEE Droit additionnel	4797	26-07-76	M-15758	Accordée
MCR-2915	26-07-76	19112-V-D-4 NOLET LIVRAISON ENRG. Droit additionnel	4797	05-06-76	M-15762	Accordée
MCR-2916	26-07-76	12425-V-D-5 LEO TREMBLAY TRANSPORT INC. Modification de clause	9440	27-12-75	M-13497	Désistement
MCR-2917	26-07-76	14440-V-D-1 LES TRANSPORTS T. MORIN INC. Droit additionnel	4609	29-05-76	M-15566	Accordée
MCR-2918	26-07-76	22163-V-D-1 GINO NARDI Modification de clause	4789	05-06-76	M-15678	Accordée
MCR-2919	27-07-76	18490-V-D-1 JEAN-PAUL SEGUIN Requérant-cédant JEAN-GUY DESCHATELETS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4020	08-05-76	M-15343	Accordée
MCR-2920	30-07-76	24669-V-D-1 GASTON NAULT Nouvelle demande	1633	06-03-76	M-14329	

La Commission:

1. accorde la requête telle qu'amendée;
2. autorise Gaston Nault, permis no 24669-V, à donner les services de transport suivants:

A) Transport restreint - service local - contrat -

Hull et tous les endroits situés sur une distance n'excédant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville pour la livraison de marchandises comme suit:

a) La livraison d'articles de fourrure pour le compte de Maurice Roger & Cie de Hull;
b) La livraison de liasses de journaux pour le compte de Raymond Jolicoeur faisant affaires sous le nom de Progrès de Hull;
c) La livraison de marchandises pour le compte du Marché Delmi Ltée de Hull.

B) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

De Hull à tous les endroits situés dans un rayon de cinquante (50) milles des limites de ladite ville, pour la livraison de marchandises comme suit:

a) La livraison d'articles de fourrure pour le compte de Maurice Roger & Cie de Hull;
b) La livraison de liasses de journaux pour le compte de Raymond Jolicoeur faisant affaires sous le nom de Progrès de Hull;
c) La livraison de liasses de journaux pour le compte du journal Le Droit.

3. fixe et décrète en vigueur les taux tels que déposés au dossier.

MCR-2921	29-07-76	9646-V-D-4 LA CIE DE TRANSPORT DE BERTHIERVILLE INC. Droit additionnel	5474	26-06-76	M-16355	Accordée
MCR-2923	26-07-76	5348-V-D-6 TANNAHILL TRANSPORT LIMITED Droit additionnel	4798	05-06-76	M-15764	Accordée
MCR-2924-TF	30-07-76	30003-D-131-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif	3667	24-04-76	M-15141	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		La Commission: prend acte du désistement partiel de la requérante; confirme la décision partielle MRS-2771-TF et la déclare régulière. La présente termine ce dossier.				
MCR-2925	03-08-76	3444-V-D-2 JACQUES ROBERT TRANSPORT ENR'G. Droit additionnel	4950	12-06-76	M-15904	Accordée
MCR-2926	03-08-76	23738-V-D-2 REAL ROBILLARD Modification de clause	4950	12-06-76	M-15905	Accordée
MCS-1874	09-07-76	18534-V-DS-1 J. BRAULT INC. Requérante-venderesse 25177-V DEMENAGEMENT J. BRAULT INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 12, 13, 14 mai 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-15848	Accordée
MCS-1897-TF	23-07-76	40003-D-155-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIER'S TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	4253	15-05-76	M-15331	Accordée
MCS-1902-TF	27-07-76	1930-V-S-10-TF PROVOST CARTAGE INC. Modification de tarif en vertu de l'article 2.70.1 du Règlement no 2.			MRS-2780	La Commission annule, à toutes fins que de droit, la décision MCS-1880-TF à l'exception de l'item concernant le caitionnement.
MCS-1910	26-07-76	24998-V-D-1 LUIGI SASSO Nouvelle demande	4798	05-06-76	M-15763	Accordée
MCS-1911	30-07-76	9471-V-D-1 C. K. BLAIR INC. Voiturier-remorqueur 418-V ANTONIO GOYETTE TRANSPORT LTEE Voiturier-roulier Droit additionnel	1352	21-02-76	M-13997	Rejetée
MCS-1912	03-08-76	13530-V-D-10 G.D. SPARKS LIMITED Droit additionnel	5275	19-06-76	M-15921	Accordée
MCS-1913	03-08-76	20878-V-D-3 LES ENTREPRISES JEAN-PAUL ROBERT INC. Droit additionnel	3662	24-04-76	M-15101	

La Commission:

1. fait droit à la présente requête amendée;
2. autorise Les Entreprises Jean-Paul Robert Inc. à donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

De Québec à ailleurs dans la province de Québec pour le transport de moulée et des ingrédients qui entrent dans la préparation des moulées, en vrac par camion spécialement agencé et muni d'un système pneumatique, et retour, pour le compte de Nutribec Ltée.

Restriction:

La détentrice en donnant le service précité n'aura pas le droit de desservir Victoriaville et tous les endroits situés dans un rayon de 35 milles de Victoriaville.

3. fixe les tarifs tels que déposés au dossier.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-8404	30-04-76	M-503831-DS-001 LEO LEHOUILLIER Requérant-cédant M-507214-D-001 MARCEL CLOUTIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 18, 19, 20 mars 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-14943	Accordée
MCV-8885	29-06-76	M-501717-DS-001 ROMAIN THAUVETTE Requérant-cédant M-507290-D-001 MICHEL CASTONGUAY Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 15, 16, 17 avril 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-15781	Accordée
MCV-8976	09-07-76	M-503888-DS-001 ROSAIRE ROY Requérant-cédant M-507318-D-001 YVAN DUTILLY Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 10, 11, 12 mai 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-16401	Accordée
MCV-8977	09-07-76	M-503061-DS-001 GERALD BREAULT Requérant-cédant M-507333-D-001 ROGER BERNARD Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 17, 18, 19 mai 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-16417	Accordée
MCV-8978	09-07-76	M-504869-DS-001 DORILA BELAND Requérant-cédant M-507277-D-OO1 EMILIEN FRASER Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 8, 9, 10 avril 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-16398	Accordée
MCV-8979	09-07-76	M-505058-DS-001 B.P. TRANSPORT ENRG. Requérante-cédante M-507232-D-1 DENIS CARRIERE Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 1er, 2, 3 avril 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-16396	Accordée
MCV-8980	15-07-76	M-502381-D-006 JEAN TESSIER Requérant-cédant	4787	05-06-76	M-15670	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		M-502363-D-005 ROBERT GIROUX Requérant-cessionnaire Transfert de permis				
MCV-9041	15-07-76	M-503298-DS-001 RAYMOND DUGAS Requérant-cédant M-507340-D-001 RICHARD BAZINET Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le «Journal de Montréal» les 24, 25, 26 mai 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-16549	Accordée
MCV-9042	15-07-76	M-502485-DS-001 WILFRID CODERRE Requérant-cédant M-507334-D-001 FLORENT THERIEN Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 17, 18, 19 mai 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-16545	Accordée
MCV-9043	15-07-76	M-501797-DS-001 ROBERT MORENCY Requérant-cédant M-507319-D-001 NORMAND BROSSARD Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «La Presse» les 10, 11, 12 mai 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-16544	Accordée
MCV-9212	26-07-76	M-504469-DS-001 EXCAVATION BELANGER ET DORE ENRG. Requérante-cédante M-507203-D-001 EXCAVATION R. BOIVIN LTEE Requérante-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 17, 18, 19 mars 1976 en vertu de l'article 2.45 du Règlement no 2.			M-14939	La Commission prend acte du désistement des requérants et annule, à toutes fins que de droit, la décision MCV-8406 rendue par la Commission le 3 mai 1976.
MCV-9216-I	02-08-76	M-503670-DS-001 LEO LAROUCHE Permis identique *instanter* conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement no 2 (1976).				Accordée
MCV-9217-I	02-08-76	M-502051-D-001 RHEAL BELAIR Permis identique *instanter* conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement no 2 (1976).				Accordée
MCV-9225-I	02-08-76	M-500149-D-002 JEAN-MARIE CHAMPEAU Permis identique *instanter* conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement no 2 (1976).				Accordée
MCV-9226-I	03-08-76	M-500975-D-001 WALTER KEMP Permis identique *instanter* conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement no 2 (1976).				Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-9232	02-08-76	M-501539-D-004 PELLETIER EXCAVATION INC. Demande de permis E-6	8654	15-11-75	M-12573	Accordée
MCV-9233	02-08-76	M-501539-D-005 PELLETIER EXCAVATION INC. Demande de permis E-6	8656	15-11-75	M-12600	Accordée
MCV-9234	02-08-76	M-501539-D-006 PELLETIER EXCAVATION INC. Demande de permis E-6	8656	15-11-75	M-12599	Accordée
MCV-9235-I	02-08-76	M-505355-D-001 RAYMOND LAFRENIERE Permis identique *instanter* conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement no 2 (1976).				Accordée
MCV-9239-I	04-08-76	M-506069-D-001 GARRY NELSON Permis identique *instanter* conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement no 2 (1976).				Accordée
MCV-9240	04-08-76	M-500705-D-002 LEOPOLD RHEAUME Requérant-cédant M-507306-D-001 JULIETTE RHEAUME Requérante-cessionnaire Transfert de permis	5474	26-06-76	M-16348	Accordée
MCV-9241-I	04-08-76	M-505912-D-001 JEAN-MARIE LEGAULT Permis identique *instanter* conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement no 2 (1976).				Accordée
ML-959	26-07-76	973-DY 546-DYV-D-1 LANTHIER & LALONDE LOCATION LIMITEE Changement d'adresse	4795	05-06-76	M-15747	Accordée
ML-960	03-08-76	1330-DY 1136-DYV-D-2 LOCATION D'AUTO BUDGET HULL ENRG. Modification de permis	1780 4806	13-03-76 05-06-76	M-14474	Accordée
ML-961	03-08-76	1498-DY-D-1 CENTRE DE LOCATION ROUTIERE Nouvelle demande	5277	19-06-76	M-15971	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — TRANSPORT DE MATIERES EN VRAC

No	Date	Requérants	Demande de permis Catégorie	Demande de permis Région	Cause	Décisions
MCV-143	13-06-74	M-503831-D-001 LEO LEHOUILLIER	Artisan	8	M-0043	Accordée
MCV-164	14-06-74	M-503061-D-001 GERALD BREAULT	Artisan	8	M-0064	Accordée
MCV-418	17-06-74	M-504869-D-002 DORILA BELAND	Entrepreneur	8	M-0318	Accordée
MCV-1425	25-06-74	M-503888-D-001 ROSAIRE ROY	Artisan	5	M-1325	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE
DECLARATIONS EN VERTU DE LA SECTION V DU REGLEMENT No 12 (A.C. 2389-73)

Numéro et date	Déclarants	Cause	Ancienne catégorie	Nouvelle catégorie	Décisions
MCV-9218-CSE (1976) 29-07-76	M-501676-CSE-001 (1976) MARCEL HENRI Changement de catégorie	M-17110	Artisan	Entrepreneur	Accordée
MCV-9219-CSE (1976) 29-07-76	M-504748-CSE-001 (1976) CHARLES SIMARD Changement de catégorie	M-17109	Artisan	Entrepreneur	Accordée
MCV-9220-CSA (1976) 29-07-76	M-506873-CSA-001 (1976) JEAN LAJOIE Changement de catégorie	M-17108	Entrepreneur	Artisan	Accordée
MCV-9221-CSA (1976) 29-07-76	M-504532-CSA-001 (1976) CHRISTIAN BARRY Changement de catégorie	M-17107	Entrepreneur	Artisan	Accordée
MCV-9222-CSE (1976) 29-07-76	M-500501-CSE-001 (1976) JEAN-GUY CHEFF Changement de catégorie	M-17106	Artisan	Entrepreneur	Accordée
MCV-9223-CSA (1976) 02-08-76	M-506647-CSA-001 (1976) MARCEL GIRARD Changement de catégorie	M-15291	Entrepreneur	Artisan	Accordée
MCV-9224-CSA (1976) 02-08-76	M-506227-CSA-001 (1976) JACQUES CHARBONNEAU Changement de catégorie	M-15292	Entrepreneur	Artisan	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT No 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-1387	26-07-76	25358-V-PN-1 DAVID E. WARD	M-17060	Accordée	Du 26 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1388	26-07-76	24510-V-PN-16 SHEPCO TRUCKING INC.	M-15950	Accordée	Du 26 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1389	26-07-76	25099-V-PN-1 WADE H. HUDGINS	M-15946	Accordée	Du 26 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1390	26-07-76	25172-V-PN-1 EARL CLAYTON BROWN	M-15936	Accordée	Du 26 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1391	26-07-76	22751-V-PN-1 CELINE BIRON	M-15935	Accordée	Du 26 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1392	26-07-76	25363-V-PN-1 AMENCEZEG INDUSTRIALS	M-17050	Accordée	Du 26 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1393	26-07-76	25362-V-PN-1 DAN & GEORGE ARKEL INC.	M-17051	Accordée	Du 26 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1394	26-07-76	25351-V-PN-1 CROSS COUNTRY DISTRIBUTORS	M-17052	Accordée	Du 26 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1395	26-07-76	25359-V-PN-1 JUNIOR LEROY	M-17053	Accordée	Du 26 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1396	26-07-76	25355-V-PN-1 MERRELL MARGERUM	M-17054	Accordée	Du 26 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1397	26-07-76	25356-V-PN-1 EARL R. MARTIN INC.	M-17055	Accordée	Du 26 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1398	26-07-76	25356-V-PN-2 EARL R. MARTIN INC.	M-17055	Accordée	Du 26 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1399	26-07-76	25356-V-PN-3 EARL R. MARTIN INC.	M-17055	Accordée	Du 26 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1400	26-07-76	25354-V-PN-1 W.L. MAYS	M-17056	Accordée	Du 26 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1401	26-07-76	25360-V-PN-1 S.H. NEVERS	M-17057	Accordée	Du 26 juillet 1976 au 31 mars 1977.

No	Date	Requérants	Cause	Décision	Date effective
MPN-1402	26-07-76	25361-V-PN-1 WILLIAM SIDNEY PUSEY	M-17058	Accordée	Du 26 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1403	26-07-76	25357-V-PN-1 ALVIN JR. RISSER	M-17059	Accordée	Du 26 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1404	28-07-76	24396-V-PN-2 I.M.C. MOTOR EXPRESS	M-15866	Accordée	Du 28 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1405	28-07-76	24396-V-PN-3 I.M.C. MOTOR EXPRESS	M-15866	Accordée	Du 28 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1406	28-07-76	24396-V-PN-4 I.M.C. MOTOR EXPRESS	M-15866	Accordée	Du 28 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1407	28-07-76	24396-V-PN-5 I.M.C. MOTOR EXPRESS	M-15866	Accordée	Du 28 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1408	28-07-76	24396-V-PN-6 I.M.C. MOTOR EXPRESS	M-15866	Accordée	Du 28 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1409	27-07-76	24404-V-PN-6 AARON SMITH TRUCKING CO. INC.	M-17090	Accordée	Du 27 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1410	27-07-76	24404-V-PN-7 AARON SMITH TRUCKING CO. INC.	M-17090	Accordée	Du 27 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1411	27-07-76	24410-V-PN-4 YORK PRODUCE	M-17102	Accordée	Du 27 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1412	27-07-76	25315-V-PN-1 DONALD J. BARIE	M-17091	Accordée	Du 27 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1413	27-07-76	25298-V-PN-1 RICHARD AND SANDRA BRONSTEMA	M-17092	Accordée	Du 27 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1414	27-07-76	25350-V-PN-1 CLIFF'S TRUCK SERVICE	M-17093	Accordée	Du 27 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1415	27-07-76	25290-V-PN-1 CONTRACT HAULING INC.	M-17094	Accordée	Du 27 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1416	27-07-76	25328-V-PN-1 GILLEPSIE BROKERAGE INC.	M-17095	Accordée	Du 27 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1417	27-07-76	25291-V-PN-1 DOUGLAS MacDONALD	M-17096	Accordée	Du 27 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1418	27-07-76	25203-V-PN-1 JOHN L. O'NEAL	M-17097	Accordée	Du 27 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1419	27-07-76	24351-V-PN-3 JERRY S. QUICK TRUCKING	M-17099	Accordée	Du 27 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1420	27-07-76	25301-V-PN-7 LESTER M. PRANGE INC.	M-17098	Accordée	Du 27 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1421	27-07-76	25301-V-PN-8 LESTER M. PRANGE INC.	M-17098	Accordée	Du 27 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1422	27-07-76	25359-V-PN-1 SANDEL ENTERPRISES	M-17100	Accordée	Du 27 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1423	27-07-76	25359-V-PN-2 SANDEL ENTERPRISES	M-17100	Accordée	Du 27 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1424	27-07-76	24366-V-PN-4 GALEN S. SPICKLER INC.	M-17101	Accordée	Du 27 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1425	29-07-76	50-V-PN-4 THURSTON TRANSPORT REG'D.	M-17128	Accordée	Du 29 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1426	29-07-76	50-V-PN-5 THURSTON TRANSPORT REG'D.	M-17128	Accordée	Du 29 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1427	29-07-76	25364-V-PN-1 GEORGE STRUSSENBERG	M-17127	Accordée	Du 29 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1428	29-07-76	24510-V-PN-17 SHEPCO TRUCKING CO. INC.	M-17126	Accordée	Du 29 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1429	29-07-76	24429-V-PN-2 DONALD RAY LEDBETTER	M-17125	Accordée	Du 29 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1430	29-07-76	25347-V-PN-1 F.A.R. EXPRESS	M-17124	Accordée	Du 29 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1431	29-07-76	25353-V-PN-1 THEODORE BITTNER	M-17123	Accordée	Du 29 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1432	30-07-76	25376-V-PN-1 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1433	30-07-76	25376-V-PN-2 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.

No	Date	Requérants	Cause	Décision	Date effective
MPN-1434	30-07-76	25376-V-PN-3 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1435	30-07-76	25376-V-PN-4 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1436	30-07-76	25376-V-PN-5 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1437	30-07-76	25376-V-PN-6 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1438	30-07-76	25376-V-PN-7 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1439	30-07-76	25376-V-PN-8 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1440	30-07-76	25376-V-PN-9 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1441	30-07-76	25376-V-PN-10 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1442	30-07-76	25376-V-PN-11 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1443	30-07-76	25376-V-PN-12 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1444	30-07-76	25376-V-PN-13 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1445	30-07-76	25376-V-PN-14 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1446	30-07-76	25376-V-PN-15 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1447	30-07-76	25376-V-PN-16 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1448	30-07-76	25376-V-PN-17 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1449	30-07-76	25376-V-PN-18 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1450	30-07-76	25376-V-PN-19 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1451	30-07-76	25376-V-PN-20 DIAMOND STATE TRUCK BROKERS INC.	M-17156	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1452	30-07-76	25085-V-PN-1 DONALD WHITMER	M-17167	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1453	30-07-76	25377-V-PN-1 V J R TRUCKING	M-17166	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1454	30-07-76	25371-V-PN-1 IRA NAFZIGER	M-17165	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1455	30-07-76	25372-V-PN-1 JOSEPH W. MYERS	M-17164	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1456	30-07-76	25375-V-PN-1 ROGER MC BRIDE	M-17163	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1457	30-07-76	25379-V-PN-1 R & NS LEASING	M-17162	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-1458	30-07-76	25147-V-PN-4 JERRY GRASSO & SON INC.	M-17161	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1459	30-07-76	25373-V-PN-1 T.G. GAMBLE ENTERPRISES	M-17160	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1460	30-07-76	25373-V-PN-2 T.G. GAMBLE ENTERPRISES	M-17160	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1461	30-07-76	25374-V-PN-1 JAMES JR GALLOWAY	M-17159	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1462	30-07-76	25378-V-PN-1 FONVIELLE TRUCKING COMPANY	M-17158	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1463	30-07-76	25181-V-PN-1 JAMES B. FLOYD TRUCKING CO.	M-17157	Accordée	Du 30 juillet 1976 au 31 mars 1977.

AUDIENCES PUBLIQUES — TRANSPORTS PUBLICS — ECOLIERS

No	Date	Requérants	Cause	Décision
MPE-562	05-08-76	M-100005-D-3 COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE BLAINVILLE DEUX-MONTAGNES Requérante BOISBRIAND TRANSPORT LIMITEE Entrepreneur	M-17083	Rejetée

Détail de la demande:
Demande parue dans le journal « La Presse » les 3, 4, 5 mai 1976.

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2441	1510-DY-S-1 MRS-2817 LES EQUIPEMENTS ST-CESAIRE INC.	Demande parue dans le journal « La Voix de l'Est » les 5, 6, 7 juillet 1976. Rejetée..	
MS-2442	M-507426-S-001 MRS-2824 WARREN GIBSON LIMITED	Permis *instanter* en vertu de l'article 2.75 du règlement no 2. Accordée.	Du 28 juillet 1976 au 4 août 1976.
MS-2443	M-507426-S-002 MRS-2825 WARREN GIBSON LIMITED	Permis *instanter* en vertu de l'article 2.75 du Règlement no 2. Accordée.	Du 28 juillet 1976 au 4 août 1976.
MS-2444	M-507426-S-003 MRS-2826 WARREN GIBSON LIMITED	Permis *instanter* en vertu de l'article 2.75 du Règlement no 2. Accordée.	Du 28 juillet 1976 au 4 août 1976.
MS-2445	M-507426-S-004 MRS-2827 WARREN GIBSON LIMITED	Permis *instanter* en vertu de l'article 2.75 du Règlement no 2. Accordée.	Du 28 juillet 1976 au 4 août 1976.
MS-2447-S	3620-A-S-3 MRS-2739 LES AUTOBUS ST-EUSTACHE INC.	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 6, 7, 8 mai 1976. Accordée.	Du 27 juillet 1976 au 6 septembre 1976.
MS-2448	2530-V-S-3 MRS-2761 ALLEN'S CARTAGE LTD.	Demande parue dans le « Journal de Montréal » les 22, 23, 24 mai 1976. Rejetée.	
MS-2449	1772-V-S-1 MRS-2760 TRANSPORT ROBERT (1973) LIMITEE	Demande parue dans le journal « La Voix de l'Est » les 19, 20, 21 mai 1976. Rejetée.	

DECISIONS DE LA COMMISSION « PROPRIO MOTU »

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-7615	26-07-76	M-507015-P-1 ROLAND BUREAU Intimé	5450	26-06-76	M-16394	

La Commission des transports du Québec revise la décision QCV-2398 du 31 juillet 1975 et autorise en faveur de l'intimé, Roland Bureau, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et « Artisan » pour la région 5 conformément aux dispositions du Règlement no 12.

QCV-7616	02-08-76	Q-504433-P-001 ALCIDE TREMBLAY Requérant-intimé L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 03 INC. Intervenante-intimée	3399	17-04-76	Q-7703	

La Commission:

1. révoque sa décision QCV-6079;
2. autorise l'émission du permis suivant en faveur de:
   Alcide Tremblay
   35, des Frênes ouest
   Québec 3

« camionnage en vrac, catégories Région et Artisan, dans la région no 3 ».

AUDIENCES PUBLIQUES — TRANSPORTS PUBLICS — ECOLIERS

No	Date	Requérants	Cause	Détail de la demande
QPE-885	03-08-76	Q-100500-D-1 TRANSPORT REGIONAL DES ILES LTEE Requérante COMMISSION SCOLAIRE DES ILES Mise-en-cause	Q-6101	Demande de fixation du prix des contrats de transport scolaire.

Décision:

La Commission fixe comme prix du contrat adjugé à la requérante Transport Régional des Iles Ltée par la commission scolaire des Iles, les prix pour lesquels la requérante à titre d'entrepreneur a soumissionné, savoir:

No de circuit	*Prix fixé*	*No de circuit*	*Prix fixé*
1	$16,434	17	$13,840
2	16,716	18	14,670
3	15,883	19	13,840
4	16,161	20	14,243
5	13,658	21	14,243
6	15,471	22	14,023
7	15,598	23	13,840
12	15,471	24	13,840
13	15,014	25	14,023
14	14,023	26	15,014
15	14,243	27	14,023
16	14,670	28	14,023

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCS-1005	03-08-76	13963-V-D-9 SPEEDWAY EXPRESS LTD. Modification de permis		10-01-76	Q-6862	Désistement
QCV-7613	02-08-76	Q-505613-D-1 GHISLAIN BENARD Demande de permis		22-05-76	Q-7952	

La Commission:
1. accueille en partie la demande de la partie requérante;
2. autorise, en faveur de la partie requérante, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac pour la région no 1, catégorie Artisan, pour le transport de sable, terre, gravier, pierre et béton bitumineux.

QCV-7614	02-08-76	Q-505512-D-1 MICHEL THORNE Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 01 INC. Intervenante Demande de permis		28-02-76	Q-7146	

La Commission:
1. accueille en partie la demande de la partie requérante;
2. autorise, en faveur de la partie requérante, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac pour la région no 1, catégorie Artisan, pour le transport de sable, terre, gravier, pierre et béton bitumineux.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décision
QPV-679-TF	23-07-76	2695-1-MTF-2 TRANSPORT TOURISQUE ENR. (JOSEPH FARRAH) Modification de tarifs	Le Jour	12, 13, 14 juil. 76	QRS-2036	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPV-684	29-07-76	2084-A-D-3 JEANNINE BOUDREAULT Demande de permis	5456	26-06-76	Q-8198	Accordée
QPT-3259	19-07-76	Q-201157-D-2 PAUL-EMILE DURAND Requérant-cédant Q-202512 MME NOELLA D. PARENT Requérante-cessionnaire Transfert de permis		19-06-76	Q-8156	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-3272	29-07-76	Q-202405-D-002 HENRI BILODEAU Requérant-cédant Q-202380-D-004 ANDRE GRISE Requérant-cessionnaire Transfert de permis		03-07-76	Q-8222	Accordée
QPT-3273	29-07-76	Q-200395-D-002 ROLLAND LEVESQUE Requérant-cédant Q-202150-D-002 RENE BERGERON Requérant-cessionnaire Transfert de permis		03-07-76	Q-8224	Accordée
QPT-3276	29-07-76	Q-201547-D-2 ANDRE ALBERT GAGNON Requérant-cédant Q-202523 RAYMOND GAGNON Requérant-cessionnaire Transfert de permis		03-07-76	Q-8220	Accordée
QCR-1551-TF	19-07-76	14681-V-D-1-TF TRANSPORT EDMOND DION INC. *EDMOND DION TRANSPORT INC.* Modification de tarifs	3409	17-04-76	Q-7717	Accordée
QCR-1567-TF	27-07-76	24647-V-D-1-TF TRANSPORT MISTACAMIE INC. Modification de tarifs	5288	19-06-76	Q-8099	Accordée
QCR-1569	29-07-76	5427-V-D-7 RIMOUSKI TRANSPORT LTEE Demande de permis	4802	05-06-76	Q-8020	

La Commission:
1. accorde la requête;
2. annule le permis spécial no 5427-V-S-4 émis le 4 mai 1976.

QCR-1571	02-08-76	43-V-D-1 DEMENAGEMENT PARADIS LTEE Modification de permis	5289	19-06-76	Q-8105	Accordée
QCS-931-TF	25-06-76	8113-V-D-1-TF VALCARTIER TRANSPORT INC. Modification de tarifs	4035	08-05-76	Q-7873	Accordée
QCS-954	12-07-76	22618-V-D-1 GEORGES ROYER Requérant-vendeur et TRANSPORTS DE LA MATAPEDIA INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis	4805	05-06-76	Q-8036	Accordée
QCS-979	19-07-76	19562-V-D-1-TF HENRI GAGNON Modification de tarifs	4274	15-05-76	Q-7936	Accordée
QCS-985	22-07-76	15957-V-D-26 GERARD NOLIN (1975) LTEE Voiturier-remorqueur 14134-V SERVICE PIERRE JORON (1975) LTEE *PIERRE JORON SERVICE (1975) LTD.* Voiturier-roulier	5295	19-06-76	Q-8153	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décision
QCS-998	30-07-76	23326-V-D-2 DRUMMOND SUFFERANCE WAREHOUSE ENR. (Louis Letarte) et ENTREPOT DE TOLERANCE DRUMMOND LTEE *DRUMMOND SUFFERANCE WAREHOUSE LTD.* Requérants Transfert de permis	5291	19-06-76	Q-8108	Accordée

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCS-999 QL-410	02-08-76	24003-V-DS-1 EXPRESS BEL-MONT INC. *BEL-MONT EXPRESS INC.* Modification de permis	Journal de Québec	2, 3, 5 juillet 76	QRS-2057	Accordée
QCS-1000 QL-411	02-08-76	601-V-DS-1 CHARLEVOIX EXPRESS INC. Modification de permis	Journal de Québec	11, 12, 14 juin 76	QRS-2006	Accordée
QCS-1001 QL-412	02-08-76	14898-V-DS-1 CLARKE TRANSPORT ROUTIER LTEE Modification de permis	Journal de Québec	11, 12, 14 juin 76	QRS-2005	Accordée
QCS-1002 QL-413	02-08-76	6883-V-DS-1 CHICOUTIMI TRANSPORT LIMITEE Modification de permis	Journal de Québec	11, 12, 14 juin 76	QRS-2008	Accordée
QCS-1003 QL-414	02-08-76	3818-V-DS-1 BEAUCE EXPRESS INC. Modification de permis	Journal de Québec	8, 9, 10 juin 76	QRS-2010	Accordée
QCS-1004 QL-415	02-08-76	3111-V-DS-1 PIUZE TRANSPORT INC. Modification de permis	Journal de Québec	11, 12, 14 juin 76	QRS-2011	Accordée

No	Date	Requérant	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décision
QME-13	02-08-76	2166-A-D-2 BOULAY AUTOBUS ENR. (J.C. Réginald Boulay, opérant sous le Nom de . . .) Demande de transport aéroportuaire	5643	03-07-76	Q-8217	Accordée

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décision
QCV-7597	29-07-76	Q-504117-DS-005 LES ENTREPRISES LAVISARD INC. Requérante-cédante Q-505410-DS-001 JULES SAVARD Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Quotidien	23, 24, 25 fév. 76	QRS-1965	Accordée

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCV-7599	29-07-76	Q-505147-DS-002 RICHARD FLEURY Requérant-cédant Q-505674-DS-001 MARCEL PAYEUR Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Montréal-Matin	5, 6, 7 mai 76	QRS-1957	Accordée
QCV-7601	29-07-76	Q-503485-DS-004 GARAGE ST-SIMEON Requérant-cédant Q-505675-DS-001 ESDRAS THERRIEN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Devoir	7, 8, 10 mai 76	QRS-1964	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-7606	29-07-76	Q-502950-D-5 MICHEL GILBERT Requérant-cédant Q-505705-D-1 LAURENT PATRY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5642	03-07-76	Q-8214	Accordée
QCV-7610	29-07-76	Q-503994-D-002 MARC-ANDRE BEZEAU Requérant-cédant Q-503891-D-002 PATRICE L'ARRIVEE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5641	03-07-76	Q-8208	Accordée
QCV-7611	02-08-76	Q-502524-D-002 JACQUES HAMEL Demande de permis	5641	03-07-76	Q-8207	Désistement
QCV-7612	02-08-76	Q-505170-D-002 GAETAN MAILLOUX Annulation de permis	5641	03-07-76	Q-8206	Accordée
QCV-7617	03-08-76	Q-502567-DS-002 ANDRE AUBRY Requérant-cédant Q-505617-DS-001 GAETAN AUBRY Requérant-cessionnaire Correction de décision			QRS-1810	

La Commission avise toutes les parties intéressées qu'elle corrigera, dans les quinze jours de la présente, la décision QCV-7433 pour que le permis no Q-502657-D-1 soit transféré en faveur de Gaétan Aubry.

QCV-7618	03-08-76	Q-505529-D-004 ASPHALTE PROVINCIALE DE QUEBEC ENR. (Aimé Fillion) Demande de permis	1658	06-03-76	Q-7261	Rejetée
QL-398-TF	08-07-76	887-DYV-D-1-TF TRANSOL LOCATION INC. Modification de tarifs	3401	17-04-76	Q-7649	Accordée

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décision
QL-408	23-07-76	Q-600144-DS-3 (1298-DY & 1090-DYV) WILLIAN DUMESNIL Requérant-vendeur et LOCATION ECONOTO INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis	Journal de Québec	12, 14, 15 juin 76	QRS-1988	Accordée

No	Date	Requérant	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décision
QL-409	02-08-76	Q-600015-D-2 (593-DY) MATANE DRIVE YOURSELF ENR. Changement de place d'affaires	5643	03-07-76	Q-8219	Accordée

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1758	Q-600239-S-1 Cause: QRS-2060 SERVICE DE LOCATION DE CAMIONS MINGAN INC.	Demande parue dans le « Journal de Québec » les 14, 15 et 16 juillet 1976. Rejetée.	
QS-1759	19296-V-S-11 Cause: QRS-2076 BEL-MONT TRANSIT INC.	Demande parue dans le « Journal de Québec » les 16, 17 et 19 juillet 1976. Rejetée.	
QS-1760	Q-502939-ADD-002 Cause: QRS-2072 MARCEL VILLENEUVE	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 8, 9 et 10 juillet 1976. Rejetée.	
QS-1761	25214-V-S-1 Cause: QRS-1952 GILLES DEMERS Voiturier-remorqueur 13963-V SPEEDWAY EXPRESS LTD. Voiturier-roulier	Demande parue dans le « Journal de Québec » les 29 et 31 mai et 1er juin 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 30 avril 1977.
QS-1762	24133-V-S-4 Cause: QRS-1946 TRANSPORT FELICO INC. Voiturier-remorqueur 4724-V MAGNY TRANSPORT (INCORPOREE) Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 27, 28 et 29 mai 1976. Rejetée.	
QS-1763	25324-V-S-1 Cause: QRS-2074 JEAN OUELLET Voiturier-remorqueur 1930-V PROVOST CARTAGE INC. Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « La Presse » les 28, 29 et 30 juin 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 29 avril 1977, ou jusqu'à décision finale.

ERRATUM

La décision ML-899 du 17 mai 1976 qui a paru dans la *Gazette officielle du Québec* du 5 juin 1976, volume 108, no 23, page 4831, dans l'affaire suivante:

LOCATION CARMELO NICOLO
Dossier no: 1468-DY et 2126-DYV-D-1
Parue dans la *G.O.Q.* du 24 janvier 1976, à la page 467 — Rôle M-13685

aurait dû se lire « Accordée » au lieu de « Désistement ».

Québec, le 4 août 1976.

65163-o

Compagnies — Loi des

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
BAR-ZA INVESTMENT CORP. 08 08 60 1236-3909		4	3
CARNAVAL AUTOMOBILES INC. 20 04 70 1195-2033		4	3
CENTRE MUSICAL LA TOSCA (1974) INC. 29 10 74 1370-2006		3	4
CHAUSSURES GIRARD LTEE ..... 22 12 60 *GIRARD BOOTS LTD.* 1163-7808		12	3
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION A.I.A.C. LTEE 27 04 76 1503-2303		3	5
CORPORATION DE FINANCE CONTINENTAL ..... 19 12 66 *CONTINENTAL FINANCE CORPORATION* 1259-5013		6	3
FEDERAL ACCEPTANCE CORP. 18 01 65 1228-5128		4	3
LES FILMS PRO SPORTS (MONTREAL) LIMITEE ..... 26 09 74 *PRO SPORTS FILMS (MONTREAL) LIMITED* 1369-8196		4	3
L & T INSTRUMENT CO. 13 12 65 1113-6850		4	3
LABO. S.M. INC. 07 11 72 1332-5998		5	3
PAUL L'ANGLAIS INC. 09 09 60 1232-7052		7	8
GABRIEL LAPOINTE INC. 03 05 76 1503-2964		3	4
LEMAY CONSTRUCTION LTEE 06 05 58 1168-3109		4	3
LOISIRS ST-PIE X DE MONTMAGNY INC. 27 10 70 1276-5087		15	7
MASTER FABRICS LTD. 10 11 71 1219-0815		3	4
MINES LEMOINE LIMITEE ..... 07 02 74 *LEMOINE MINES LIMITED* 1354-5462		4	6

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
MINES PATINO (QUEBEC) LIMITEE *PATINO MINES (QUEBEC) LIMITED* 1219-1284	30 08 71	4	6
MOULURES NANTEL & FRERE INC. 1366-5245	11 08 75	3	4
LES PLACEMENTS CARNAVAL INC. 1330-4274	02 05 73	4	3
LES PROVISIONS INTERNATIONALES DE MONTREAL INC. 1462-7624	27 10 75	4	3
RAVIK INC. 1281-6476	06 06 67	11	3
ROBIN, LE PAIN MODERNE INC. 1114-4367	21 12 66	6	8
LES VALEURS MOBILIERES B.T. LTEE *B.T. SECURITIES LTD.* 1344-4898	22 10 73	4	5
WILL-JON CORP. 1253-8633	25 02 52	5	6

65162-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Changement de nom

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
CENTRE D'EVEIL MAMICHOU INC. 1355-0165	PRE-MATERNELLE-MAMICHOU INC.	25 10 73
CORETAL LTEE 1465-3828	QUETAL LTEE	08 03 76
LA CORPORATION TOURISTIQUE DE LA SEIGNEURIE DES AULNAIES 1235-6424	VILLAGE DU BAS-CANADA INC.	21 08 69
LAGACE, PAQUIN, DESROSIERS INC. 1252-6349	LAGACE, PAQUIN, VALIQUETTE INC.	19 08 65
LAVIGNE ET FRERES INC. 1362-3640	LES PALETTES L.D. INC.	14 03 75
THORCO QUEBEC INC. 1366-0758	LES RECOUVREMENTS DE RESERVOIRS MONTREAL INC. et sa version anglaise *THE MONTREAL TANK LINING INC.*	07 07 75

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
VON MONTREAL INC. 1240-7144	VICTORIAN ORDER OF NURSES GREATER MONTREAL BRANCH	22 04 55

65162-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LES ASSURANCES T. GERMANO & ASSOCIES INC. 1320-0803	08 06 72	5325 est, rue Jean-Talon, Saint-Léonard.	5275, rue Jean-Talon, Saint-Léonard.
BENOIT, MARTIN ET ASSOCIES INC. 1502-4565	08 03 76	Montréal	2040, boulevard Rosemont, Montréal.
BOUTIQUE LA BESOGNE INC. 1465-4669	15 03 76	Sainte-Foy	999, de Bourgogne, Sainte-Foy.
BRASSERIE AU STUDIO INC. 1501-3329	09 12 75	Montréal	388 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal.
BRASSERIE L'ECUME INC. 1480-9552	18 11 75	Saint-Constant	117, Pontbriand, Saint-Constant.
CENTRE DES VIANDES CAMPBELL INC. 1357-2128	25 07 74	133, 104e Avenue, Lafontaine.	2183, boulevard Labelle, Lafontaine.
CLINIQUE MEDICALE DE LA CITE 1480-3316	10 10 75	3227, avenue du Parc, Montréal.	300, rue Léo-Pariseau, suite 900, Montréal.
CONSTRUCTION GIROC LTEE *GIROC CONSTRUCTION LTD.* 1367-1268	15 03 74	3100, boulevard Cartier, Laval.	545, rue Henri, Laval.
DANSBEC INC. 1368-2703	14 05 76	Saint-Laurent	7033, route Trans-Canada, Saint-Laurent.
GERARD DUGUAY ET ASSOCIES LTEE *GERARD DUGUAY AND ASSOCIATES LTD.* 1255-0067	26 10 56	Montréal	934 est, rue Sainte-Catherine, bureau 205, Montréal.
EGLISE DE LA NOUVELLE ALLIANCE 1362-9142	14 04 75	226, rue Demers, Montréal.	2185, rue Lebrun, Montréal.
EQUIPEMENTS B.P. INC. 1503-4317	12 05 76	Lachine	15, 15e Avenue, Lachine.
LA FONDATION J.W. McCONNELL INC. *J.W. McCONNELL FOUNDATION INC.* 1268-7299	04 01 35	630 ouest, boulevard Dorchester, bureau 2875, Montréal.	1130 ouest, rue Sherbrooke, bureau 510, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
GESTION BORITAN INC. 1364-6666	16 07 75	7575, boulevard Bécancour, Bécancour.	16600, boulevard Bécancour, Bécancour.
GESTION DORSTAN INC. ..... *DORSTAN HOLDINGS INC.* 1330-7285	11 06 73	630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal.	1, Place Ville-Marie, bureau 750, Montréal.
HOWARD-STEPHEN ENTERPRISES INC. 1292-2308	31 10 63	Montréal	1010 ouest, rue Sherbrooke, suite 1610, Montréal.
HYDROGEO CANADA INC. 1332-4991	03 07 73	615, rue Belmont, Montréal.	1130 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.
LES IMMEUBLES ALVERNE INC. 1466-2696	12 04 76	Saint-Léonard	8800, rue Pascal-Gagnon, Saint-Léonard.
LES IMMEUBLES PAPINEAU INC. 1278-8337	13 07 64	2085, rue Guy, Montréal ..	1010 ouest, rue Sherbrooke, suite 1610, Montréal.
INDUSTRIES ROBAR LTEE ..... *ROBAR INDUSTRIES LTD.* 1117-3028	10 01 64	Montréal	7613, avenue Christophe-Colomb, Montréal.
INSTALLATION D'EQUIPEMENT TELEPHONIQUE LORANGE LTEE 1370-4879	25 11 74	7455, rue Rousselet, app. 15, Montréal.	422 est, rue Fleury, Montréal.
LAGUEUX & FILS LIMITEE 1155-2692	29 01 19	915 ouest, St-Cyrille, Québec.	1973, rue Sheppard, Sillery.
LIQUID STEEL PAINT PRODUCTS CO. LTD. . 1105-5381	17 04 41	7383, rue de la Roche, Montréal.	7613, avenue Cristophe-Colomb. Montréal.
A. MARFOGLIA & FILS LTEE ..... *A. MARFOGLIA & SONS LTD.* 1117-7664	10 04 57	10160, rue Waverly, Montréal.	10001, rue Rome, Montréal.
LES METAUX OUVRES YAMASKA INC. ..... *YAMASKA METAL WORKS INC.* 1366-8405	05 09 75	Saint-Hyacinthe	470, Sacré-Coeur, Saint-Hyacinthe.
PHOTOGRAPHIC SURVEYS INC. 1112-3841	01 03 49	Montréal	1130 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.
M. G. PICHE & ASSOCIES INC. 1467-9211	21 06 76	Sainte-Foy	1299, Green, Sainte-Foy.
LES PRODUITS D'ACIER MORLAD INC. ..... *MORLAD STEEL PRODUCTS INC.* 1502-1819	17 02 76	Châteauguay	348, boulevard Industriel, Châteauguay.
LE SALON EROTIQUE Y.G. INC. ..... *Y.G. EROTIC PARLOUR INC.* 1361-0696	03 01 75	75, boulevard Labelle, Laval.	4, rue Martin, Laval.
SAMSON BOULEVARD DEVELOPMENT INC.. 1290-8570	06 03 67	Montréal	1010 ouest, rue Sherbrooke, suite 1610, Montréal
TRANS-PROVINCIAL MORTAGE CORP. 1276-7539	04 10 68	2085, rue Guy, Montréal ..	1010 ouest, rue Sherbrooke, suite 1610, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
25TH AVE OF ST. MICHEL DEVELOPMENT CORP. 1295-0879	18 11 64	Montréal	1010 ouest, rue Sherbrooke, suite 1610, Montréal.

65162-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
AGENCES LETECHEUR INC. 1503-6486	7227, rue St-Denis, Montréal	28 05 76
L'AGENCE DE PRESSE LES REPORTERS ASSOCIES INC. 1503-6791	615 ouest, Dorchester, suite 1010, Montréal	31 05 76
AGENCES RAYGO LTEE *RAYGO AGENCIES LTD.* 1503-9217	Montréal	18 06 76
AGENCE DE VOYAGE INTERNATIONALE INC. *INTERNATIONAL TRAVEL AGENCY INC.* 1503-9308	1569 est, rue Jean-Talon, Montréal	18 06 76
ALBERT, SOUCY & ASSOCIES INC. 1467-6175	969, Bar-le-Duc, Sainte-Foy	07 06 76
ALUMINIUM R. PLANTE INC. 1503-8441	330, Bois-d'Autry, Berthierville	11 06 76
AMENAGEMENT FRANCO-QUEBEC INC. *FRANCO-QUEBEC DEVELOPMENT INC.* 1467-8973	615 ouest, boulevard Dorchester, bureau 1060, Montréal.	18 06 76
LES AMENAGEMENTS RUTHLEDGE INC. 1466-7851	1597, Côte Rose, Sainte-Foy	03 05 76
LES AMEUBLEMENTS JEAN-GUY PAIEMENT INC. 1503-6999	Terrebonne	02 06 76
LES ANIMATIONS DISCO-TEMPO INC. 1467-9633	Cowansville	21 06 76
LES ARENES SPORTIVES DE L'OUEST DE L'ILE LTEE *ARENA SPORTS OF THE WEST ISLAND LTD.* 1503-7237	13777 ouest, boulevard Gouin, Pierrefonds.	03 06 76
LES ARTISANATS JOJO INC. 1468-2488	Montréal	14 07 76

Nom	Siège social	Date de constitution
ASSURANCES J.E. MENARD & FILS LTEE 1467-3305	Shawinigan	20 05 76
LES ASSURANCES ROBERT PERRIER INC. 1503-5157	361, rue Lafontaine, Granby	19 05 76
LES ATELIERS ST-DAMASE INC. 1467-7504	Saint-Damase	11 06 76
ATELIERS DE SOUDURE ACTON INC. 1467-5342	Acton-Vale	31 05 76
AUTOMOBILE JOS CRISTOFARO INC. *JOS CRISTOFARO AUTOMOBILE INC.* 1467-6167	Montréal	07 06 76
AUTORAMA GRAVEL INC. 1467-5540	La Baie	02 06 76
BARBIB INC. 1467-6597	615 ouest, boulevard Dorchester, chambre 1060, Montréal.	08 06 76
BEAULIEU & RAYMOND LTEE *BEAULIEU & RAYMOND LTD.* 1504-0280	2049, Sauriol, Ile-Jésus (Ile-Jésus), Laval.	28 06 76
BERNIE, COMPTOIR COMMERCIAL DE CAMERAS LTEE *BERNIE'S CAMERAS TRADING POST LTD.* 1503-5199	6705 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	19 05 76
BETONS TRECAR LTEE 1467-0988	Saint-Félicien	13 05 76
BIOR INC. 1467-7579	Montréal	11 06 76
BISTRO LA MANSARDE INC. 1467-6613	1200, rue McGill, Montréal	09 06 76
G. BOCHUD INC. 1503-5579	874, rue Mercier, Longueuil	28 06 76
ROSAIRE BOUCHARD & FILS LTEE 1467-2711	255, boulevard Jean-Noël-Tremblay, Chicoutimi.	19 05 76
BOUTIQUE AZUR LTEE 1466-9642	Brownsburg	11 05 76
BOUTIQUE FEMINEVE INC. 1503-6510	31, rue Nicholson, Valleyfield	28 05 76
BOUTIQUE GAVROCHE INC. 1503-9902	373, avenue Grosvenor, Westmount	23 06 76
BOUTIQUE LE MUSICOLOGUE INC. 1466-8040	206, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup	05 05 76
YVON BROUARD & ASSOCIES LTEE 1467-4675	Sainte-Foy	31 05 76
LE CABARET LA POCATIERE INC. 1467-2505	406, 5e Rue, La Pocatière	19 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
J.G. CADIEUX (1976) INC. 1503-7948	8679, Hochelaga, Montréal	09 06 76
CAMP DE BASKET-BALL SPEARS INC. *SPEARS BASKETBALL CAMP INC.* 1503-9399	Montréal	18 06 76
CANAGRA INC. 1503-8821	Montréal	15 06 76
CASSE-CROUTE RENDEZ-VOUS INTERNATIONAL INC. *INTERNATIONAL RENDEZ-VOUS SNACK BAR INC.* 1502-2247	101 ouest, avenue du Mont-Royal, Montréal.	28 02 76
CENTRE AUDIO CHAREST INC. 1462-1940	315, rue St-Roch, Trois-Rivières	26 09 75
LE CENTRE DU CAMION MADELINOT INC. 1466-3868	Havre-aux-Maisons	20 04 76
CENTRE DE CAMPING ET DE SPORTS SHERBROOKE INC. 1467-4352	Boulevard Bourque, Rock Forest	28 05 76
CENTRE DE LA MECANIQUE EUROPENNE INC. 1467-0699	104, St-Joseph, Cowansville	13 05 76
CENTRE MEDICAL SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU INC. 1465-9494	308, rue St-Denis, Saint-Denis	31 03 76
CENTRE VETERINAIRE ST-TITE INC. 1503-7823	130, rue Marchand, Saint-Tite	08 06 76
CHARCUTERIE LA CITE INC. 1467-8676	Montréal	17 06 76
CLINIQUE DENTAIRE LEGER INC. 1503-8375	5900, boulevard Léger, suite 205, Montréal-Nord.	11 06 76
CLUB DE HOCKEY DE MONT-LAURIER INC. 1503-9951	Mont-Laurier	23 06 76
COIFFEURS MARIO & MICHELINE INC. 1503-9530	5313 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	21 06 76
COMPAGNIE IMMOBILIERE CAMANFIN LTEE 1467-6548	Montréal	08 06 76
CONSTRUCTION CARON & CARON INC. 1503-7393	3516, rue Henriette, Fabreville, Laval	04 06 76
CONSTRUCTION CASALEC LTEE *CASALEC CONSTRUCTION LTD.* 1504-0629	339 est, rue St-Paul, 3e étage, Montréal	29 06 76
LES CONSTRUCTIONS DURELLE INC. *DURELLE CONSTRUCTION INC.* 1502-7899	9965, rue Bruchési, Montréal	29 03 76
CONSTRUCTION GERALD VIEL INC. 1503-4846	97, rue Fresnel, Châteauguay	17 05 76
LES CONSTRUCTIONS HOUDE ET LAFLEUR INC. 1502-7139	753, rue Mistral, Montréal	24 03 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES CONSTRUCTIONS JEANDUR INC. *JEANDUR CONSTRUCTION INC.* 1503-6833	5800, boulevard Cavendish, suite 503, Montréal.	31 05 76
CONSTRUCTION JEAN-GUY RATHE INC. 1503-8003	1, Place Latour, Sainte-Rose, Laval.	09 06 76
LES CONSTRUCTIONS LECA INC. 1467-8239	148, Garneau, Boischâtel	16 06 76
CONSTRUCTION MARO INC. 1466-9568	343, Laval (Laval-des-Rapides), Laval	11 05 76
CONSTRUCTION NICK & GIL INC. *NICK & GIL CONSTRUCTION INC.* 1466-6325	594, St-Edmond, Stoneham	03 05 76
CONSTRUCTION NIDO INC. 1503-9852	Laval	22 06 76
LES CONSTRUCTIONS POTENZA INC. *POTENZA CONSTRUCTIONS INC.* 1503-8565	308, St-Louis, Pointe-Claire	14 06 76
CONSTRUCTION RICABRO LIMITEE *RICABRO CONSTRUCTION LIMITED* 1467-7819	39, rue Jacques-Cartier, Salaberry-de-Valleyfield.	14 06 76
CONSTRUCTION ROY & DUBOIS INC. 1503-5835	3845, Laval, Saint-Hubert	25 05 76
CONSTRUCTION ST-JEAN & FILS INC. 1503-8144	113, rue Racine, Sainte-Anne-des-Plaines.	10 06 76
LES CONSTRUCTIONS ST-RAPHAEL INC. 1503-8029	Québec	01 06 76
LES CONSTRUCTIONS TUCSON LTEE 1503-9787	Montréal	22 06 76
CONSULTANTS D.P. INC. *D.P. CONSULTANTS INC.* 1503-9968	45, chemin Apple Hill, Baie-d'Urfé.	23 06 76
CORPORATION DE COMMERCE INTERNATIONAL M.T.M. *M.T.M. INTERNATIONAL TRADING CORPORATION* 1503-9381	5490, avenue Royalmount, suite 200, Montréal.	18 06 76
CORPORATION DES INDUSTRIES AMET *AMET INDUSTRIES CORPORATION* 1503-5272	403, rue Deslauriers, Montréal	19 05 76
CREATIONS D.C. LTEE 1503-2055	133, rue Chapleau, Terrebonne	26 04 76
LES CREATIONS NICOPHANE INC. 1467-8957	Montréal	18 06 76
CREATIONS VERSAILLES INC. *VERSAILLES CREATIONS INC.* 1502-9663	Montréal	08 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
DECALCORAMA INC. 1467-2646	Saint-Hyacinthe	19 05 76
CLAUDE DEGREVE INC. 1503-9449	Montréal	18 06 76
PAUL DEMERS & FILS INC. 1503-9696	28, boulevard Richelieu, Beloeil	21 06 76
DIFFUSION FRANÇAISE DE PRESSE INC. 1504-0199	1650, rue Lincoln, app. 1903, Montréal	28 06 76
LES DISTRIBUTEURS DE LAIT DU QUARTIER NORD INC. *NORTH END MILK DISTRIBUTORS INC.* 1503-6544	274, Querbes, Outremont	28 05 76
DISTRIBUTION INTERNATIONALE SIGMA INC. *SIGMA INTERNATIONAL DISTRIBUTION INC.* 1503-9910	Montréal	23 06 76
DISTRIBUTION L. SIMON INC. 1503-6569	Montréal	28 05 76
DISTRIBUTION M.G.S. INC. *M.G.S. DISTRIBUTION INC.* 1466-1300	Rue Notre-Dame, Cap-Chat	01 06 76
LES DRAPERIES SUZANNE INC. 1503-8342	462, rue St-Georges, Saint-Jérôme	11 06 76
DURANCEAU ET VIAU INC. 1503-9472	2421, rue de l'Eglise, Sainte-Clotilde	18 06 76
ECOPLAN LTEE 1465-8695	240, rue de l'Eglise, Saint-François-Xavier-de-Brompton.	16 02 76
ELECTRONIQUE DUFRESNE INC. *DUFRESNE ELECTRONIC INC.* 1503-9712	Trois-Rivières	22 06 76
ENTREPRENEURS DUFOUR & BOUCHARD INC. 1467-5672	293, chemin des Coudriers (Saint-Louis), Ile-aux-Coudres.	03 06 76
ENTREPRISES ARMAND & ALPHONSE INC. *ARMAND & ALPHONSE ENTERPRISES INC.* 1503-5082	Montréal	19 05 76
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION G.G.F. INC. 1467-1010	Tadoussac	13 05 76
LES ENTREPRISES D'ELECTRICITE DE VERCHERES INC. 1503-5090	21, Calixa-Lavallée, Verchères	19 05 76
ENTREPRISES HISPANO-CANADIENNES LTEE *HISPANO-CANADIAN ENTERPRISES LTD.* 1467-5391	1226, rue de l'Espérance, Ancienne-Lorette.	12 06 76
LES ENTREPRISES IVONIC INC. *IVONIC ENTERPRISES INC.* 1503-8706	Montréal-Nord	15 06 76
LES ENTREPRISES J.O.M. INC. 1467-0996	Saint-Cyprien	13 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES ENTREPRISES LENENBURG INC. 1503-7187	Beloeil	03 06 76
LES ENTREPRISES M.O.T. INC. 1467-1036	Black Lake	13 05 76
LES ENTREPRISES PEMIK INC. *PEMIK ENTERPRISES INC.* 1503-6882	3330, rue Van Horne, Montréal	01 06 76
LES ENTREPRISES DE PRETS ET PLACEMENTS C.P.M. INC. 1465-5468	974, Nadeau, Val-d'Or	15 03 76
LES ENTREPRISES RIMASCO LTEE *RIMASCO ENTERPRISES LTD.* 1503-4887	Repentigny	17 05 76
LES ENTREPRISES ROBERT PRESCOTT INC. 1503-9845	Montréal	22 06 76
LES ENTREPRISES 3-F INC. *3-F ENTERPRISES INC.* 1503-5884	10 ouest, rue St-Jacques, suite 910, Montréal.	30 06 76
LES ENTREPRISES YAKO INC. 1467-6274	Rouyn	07 06 76
LES EQUIPEMENTS BOURLAND INC. 1466-2639	Sept-Iles	13 04 76
EQUIPEMENT DE BUREAUX J.C. SAMSON INC. 1467-4410	Laval	28 05 76
LES EQUIPEMENTS DE BUREAU LONGUEUIL INC. *LONGUEUIL OFFICE EQUIPMENT INC.* 1503-8714	581, King Georges, Longueuil	15 06 76
EQUIPEMENTS DENIS INC. 1467-9153	Barraute	18 06 76
LES EQUIPEMENTS LAJOIE INC. *LAJOIE EQUIPMENTS INC.* 1467-9641	414, rue Perreault, Sept-Iles	21 06 76
ETUDES DE MARCHE C.P.M. INC. 1503-8086	Saint-Bruno	09 06 76
JEAN CLAUDE FAUCHER INC. 1502-9895	Montréal	09 04 76
FERNANDES & FILS LTEE 1504-0058	4013, du Souvenir (Chomedey), Laval	25 06 76
FERME ELIE & EDGAR INC. 1503-8474	241, 3e rang, Sainte-Madeleine	14 06 76
LA FERME LEO TREMBLAY ET FILS INC. 1467-0640	340, rang St-Benoît, Jonquière	13 05 76
FERME SOULANGES LTEE 1504-0298	40, rue Contrecoeur, Saint-Bruno	28 06 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES FILMS PARIMONT INC. *PARIMONT FILMS INC.* 1504-0967	1010 ouest, rue Sherbrooke, suite 1212, Montréal.	02 07 76
FINANCE B.T.M. INC. *B.T.M. FINANCE INC.* 1503-8813	Montréal	15 06 76
FONDATIONS THERRIEN & FRERES INC. 1467-8007	7, rue Victoria, Saint-Emile	16 06 76
LES GALERIES MASCOUCHE INC. 1504-0611	Montréal	30 06 76
GEMIEUX INC. 1503-7526	91, Lachapelle, Saint-Rémi	07 06 76
GESTIKA INC. 1503-5876	59, rue St-Jacques, Montréal	25 05 76
GESTION D'AFFAIRES HELLENIQUES INC. *HELLENIC BUSINESS MANAGEMENT INC.* 1502-9432	2323, Modugno, app. 302, Saint-Laurent.	07 04 76
GESTION J.G. CADIEUX INC. 1503-7955	8679, Hochelaga, Montréal	09 06 76
LE GROUPE GAUDET INC. 1504-1312	Drummondville	05 07 76
GUYNOPO INC. 1503-9340	1010 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	18 06 76
LES IMMEUBLES ANHINGA INC. 1503-6312	1155 ouest, rue Sherbrooke, suite 402, Montréal.	27 05 76
LES IMMEUBLES BOURGNEUF INC. 1467-1820	Québec	19 05 76
IMMEUBLE DEUX MILLE INC. 1503-7401	10, boulevard Brien, Repentigny	04 06 76
LES IMMEUBLES G ET C LAMONTAGNE INC. 1467-4758	440, Côte Fortin, Chicoutimi	31 05 76
LES IMMEUBLES GUY LESPERANCE INC. 1468-4286	1325 ouest, Ferland, Alma	14 07 76
LES IMMEUBLES INCARO INC. 1504-0959	1155 ouest, rue Sherbrooke, suite 402, Montréal.	30 06 76
IMMEUBLE ONZE QUATRE-VINGT-DIX INC. 1467-6514	1190, rue du Fort, Montréal	08 06 76
LES IMMEUBLES RENE BOILY INC. 1468-2504	Jonquière	14 07 76
LES IMPORTATIONS AUX PORTES DE LA LUNE (CANADA) INC. *MOONGATE IMPORTS (CANADA) INC.* 1503-9175	Montréal	18 06 76
LES IMPORTATIONS C.I.M. LTEE 1467-0830	10011, avenue Bruxelles, Montréal-Nord.	13 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES IMPORTATIONS DAREZ INC. *DAREZ IMPORT INC.* 1467-5979	Montréal	03 06 76
IMPRIMERIE ABITIBI INC. *ABITIBI PRINTING INC.* 1463-2582	La Sarre	27 04 76
LES INDUSTRIES D.V.J. INC. 1504-0140	Montréal	25 06 76
LES INDUSTRIES LUMIO INC. 1504-0892	11158, rue Hébert, Montréal	30 06 76
LES INTALLATIONS ELECTRIQUES ROLAND BISAILLON INC. 1467-8353	Acton Vale	16 06 76
INUITART (QUEBEC) INC. 1466-3934	5761, Côte St-Luc, app. 111, Hampstead.	20 04 76
LES INVESTISSEMENTS FRAMICK LTEE 1502-6636	Route rurale numéro 1, Saint-Donat	22 03 76
LES INVESTISSEMENTS FRANCOFIN LTEE *FRANCOFIN INVESTMENTS LTD.* 1503-7849	Montréal	08 06 76
LES INVESTISSEMENTS MONTFIN LTEE *MONTFIN INVESTMENTS LTD.* 1503-7856	Montréal	08 06 76
ISOLATION RICHELIEU INC. 1467-7512	67, rue de Liège, Saint-Jean	11 06 76
JACFOR INC. 1504-1080	Route rurale numéro 1, Saint-Sauveur-des-Monts.	02 07 76
JETT-R. SAGUENAY INC. 1503-7518	Chicoutimi	07 06 76
JOAILLERIE M.D.R. INC. 1503-4861	140, Place Crémazie, chambre 1105, Montréal.	17 05 76
KENNETH H. KING INC. 1467-5193	Saint-Patrice-de-Beaurivage	28 05 76
LOCATION GUY PAQUET INC. *GUY PAQUET LEASING INC.* 1467-8460	Saint-Jean-Port-Joli	17 06 76
LEO LOEBENBERG & ASSOCIES INC. *LEO LOEBENBERG & ASSOCIATES INC.* 1504-0132	2500, chemin Bates, suite 301, Montréal.	25 06 76
MACHA INC. 1503-3640	Montréal	06 05 76
MACHTECH LTEE *MACHTECH LTD.* 1503-8938	812, rue Halpern, Dorval	16 06 76
MAÇONNERIE GHISLAIN LEVESQUE INC. 1467-6001	Salaberry-de-Valleyfield	04 06 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES MAISONS DU PATRIMOINE INC. 1467-3933	Rimouski	27 05 76
LES MANNEQUINS PLUS SIX INC. 1503-6809	615 ouest, Dorchester, suite 1010, Montréal.	31 05 76
MARCHE CENTRAL ST-REMI (1976) LTEE 1503-7534	91, Lachapelle, Saint-Rémi	07 06 76
MARCHE WALTER LEMAY INC. 1503-8433	Saint-Alexis-des-Monts	11 06 76
MARLAC INC. 1503-8326	201 est, rue St-Zotique, Montréal	11 06 76
MENUISERIE H.A.C. INC. 1466-2753	Chicoutimi	12 04 76
MERCERIE APOLLON INC. 1503-6981	342, rue Labelle, Saint-Jérôme	02 06 76
MERCERIE JEAN CHARTRAND INC. *JEAN CHARTRAND MEN'S WEAR INC.* 1503-8417	3155-A, boulevard Dagenais, Fabreville, Laval.	11 06 76
LES MESSAGERIES MINUTE INC. 1503-7914	395, Pierre-Boissier, Boucherville	09 06 76
METAL D'ASBESTOS INC. 1503-8904	295, rue du Roi, Asbestos	16 06 76
LES MODES NOUVELLES EXPO LTEE *EXPO NEW FASHIONS LTD.* 1503-8359	Montréal	11 06 76
MODES QUATRE SAISONS INC. *FOUR SEASONS FASHIONS INC.* 1503-6890	6360, St-Hubert, Montréal	01 06 76
MODULE I.D. INC. 1503-5942	647, Sping Garden, Dollard-des-Ormeaux.	25 05 76
LE MONDE DES ENSEIGNES I.G.B. IN. *I.G.B. SIGN WORLD INC.* 1503-8508	4201, Jean-Rivard, Saint-Léonard	14 06 76
PIERRE MORAZAIN & ASSOCIES INC. *PIERRE MORAZAIN & ASSOCIATES INC.* 1503-5918	152 est, rue Notre-Dame, Montréal	25 05 76
MURART INC. 1503-4341	Montréal	13 05 76
J.A. & L. NADEAU INC. 1467-5946	Nouvelle	03 06 76
IDA PAGEAU INC. 1503-8078	11530, St-Réal, Montréal	09 06 76
PAYSAGISTE LA VERENDRYE INC. *LA VERENDRYE LANDSCAPER INC.* 1467-5029	6995, Hamilton, Verdun	01 06 76
JEAN-GUY PETIT INC. 1467-8700	201, 5e Avenue, Sainte-Hélène	17 06 76

Nom	Siège social	Date de constitution
PHOTO CLIC DECLIC INC. 1467-1382	78, rue St-Vincent, Sainte-Agathe-des-Monts.	17 05 76
PHOTORIUM INC. 1503-5850	301, Dufferin, Granby	30 06 76
LES PISCINES DESCHAMPS INC. 1504-0074	Montréal	25 06 76
PLACEMENTS DOUZE CENT CINQUANTE INC. 1503-9605	1990, rue Labelle, app. 4, Longueuil	21 06 76
LES PLACEMENTS MARCEL BERNARD INC. 1467-1028	2424 ouest, King, Sherbrooke	13 05 76
LES PLACEMENTS NORGEL INC. 1503-0737	L'Assomption	07 06 76
LES PLACEMENTS OKA LIMITEE *OKA INVESTMENTS LIMITED* 1503-9589	1010 ouest, rue Ste-Catherine, bureau 1020, Montréal.	23 06 76
LES PLACEMENTS OMEGA - LUCERNE INC. 1466-1334	1010 ouest, rue Sherbrooke, Place Sherbrooke, Montréal.	06 04 76
LES PLACEMENTS ROLAND HAMEL & FILS LTEE 1467-5581	Malartic	02 06 76
LES PLACEMENTS ROLLAND TARDIF INC. 1503-5322	9058, rue Boivin, La Salle	19 05 76
LES PLACEMENTS T.M.L. INC. 1503-9647	Sainte-Adèle	21 06 76
LES PLACEMENTS UNISEPT INC. 1503-9001	657, rue Beauport, Repentigny	17 06 76
PLOMBERIE DUQUETTE INC. *DUQUETTE PLUMBING INC.* 1467-8205	40, rue Adrien-Robert, Hull	15 06 76
PRODUCTIONS CLAUDE DENJEAN INC. *CLAUDE DENJEAN PRODUCTIONS INC.* 1503-8284	4479, avenue Old Orchard, Montréal	11 06 76
LES PRODUITS DU BOIS BISHOPNAD INC. *BISHOPNAD WOOD PRODUCTS INC.* 1503-7351	Montréal	04 06 76
LES PRODUITS C.A.M. LTEE 1467-9039	Montréal-Nord	18 06 76
PRODUITS REINA INC. *REINA PRODUCTS INC.* 1503-4028	3401 est, rue Prieur, Montréal-Nord	11 05 76
LES PROJETS SPECIAUX TRAHAN & PELLETIER INC. *TRAHAN & PELLETIER SPECIAL PROJECTS INC.* 1503-7088	Drummondville	02 06 76
PROPANE LASARRE INC. 1504-0033	Amos	25 06 76

Nom	Siège social	Date de constitution
PROTOIT INC. 1503-8532	Montréal	14 06 76
PRO-VENTES INC. 1503-9944	621 ouest, rue Craig, suite 305, Montréal.	23 06 76
PUBLICATIONS EXPRESSES M.F. INC. 1503-2352	12634, rue Robert, Montréal-Nord	28 04 76
PUBLICITE MEDIAREX INC. *MEDIAREX ADVERTISING INC.* 1503-8169	22 ouest, rue St-Charles, Longueuil	10 06 76
QUINCAILLERIE J.A. SAUVE LTEE *J.A. SAUVE HARDWARE LTD.* 1503-7617	3005, boulevard Concorde, Duvernay, Laval.	07 06 76
REFRIGERATION MAUVALIN LTEE 1467-5177	158, rue Saguenay, Chicoutimi	17 05 76
RELICO INC. 1503-9050	2136, Jessop, Laval	06 07 76
RENOVATION QUEBECOISE INC. 1467-4105	6, rue Giroux, Saint-Emile	28 05 76
LES RESTAURANTS D. LAFLEUR INC. 1467-8999	475, rue Lafleur, La Salle	18 06 76
RESTAURANT PAJO LTEE 1503-8722	1290, rue St-Henri, Mascouche	15 06 76
G. RIENDEAU ET FILS INC. 1462-6634	1461, rang St-Antoine, Route rurale numéro 2, Saint-Rémi.	15 10 75
DAVE ROY INC. 1503-8235	Mont-Laurier	10 06 76
SALLE DE RECEPTION LE QUEBECOIS INC. 1467-4832	Sainte-Cécile-de-Whitton	31 05 76
SERVICE DE GAZ NATUREL LASALLE INC. *LASALLE NATURAL GAS SERVICE INC.* 1503-8292	9532, Centrale, Lasalle	11 06 76
LES SERVICES MENAGERS CONCORDE INC. 1503-9811	57, Place de la Paix, Repentigny	22 06 76
SERVICE SANITAIRE NORD-EST INC. 1503-8482	Terrebonne	14 06 76
LES SERVICES TECHNIQUES DENTHU INC. *DENTHU TECHNICAL SERVICES INC.* 1503-9126	Montréal	17 06 76
SERVIGESCO LTEE 1503-9886	Montréal	23 06 76
SILAMO INC. 1466-9600	582, Antonio-Barrette, Notre-Dame-des-Prairies.	09 06 76
JOSE SIMO INC. 1466-8461	Sherbrooke	06 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
ANDRE SIMON LTEE 1503-9415	7176, rue St-Hubert, Montréal	18 06 76
SOCIETE IMMOBILIERE DU PREAU INC. 1504-1205	800, Place Victoria, chambre 612, Montréal.	05 07 76
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA RUE ST-PIERRE INC. 1504-1221	800, Place Victoria, chambre 612, Montréal.	05 07 76
SOCIETE PRO-SPORT QUEBEC (1976) INC. 1503-9423	Saint-Laurent	18 06 76
LINE SOUCY INC. 1467-8270	1905, boulevard Masson, Les Saules	16 06 76
SOUDEC INC. 1503-9795	Montréal	22 06 76
SPORT ST-PAUL INC. 1503-7583	440, boulevard Lacombe, Saint-Paul-l'Ermite.	07 06 76
LES SUCRERIES X.X.X. LTEE 1467-3081	180, rue St-Dominique, Jonquière	25 05 76
LES SYSTEMES DE COMMUNICATION RONTEL INC. *RONTEL COMMUNICATION SYSTEMS INC.* 1503-4671	2444, Benny Crescent, Montréal	14 05 76
TABAGIE & NOUVEAUTES ZARLIS INC. 1504-1544	1200, avenue McGill College, Montréal.	07 07 76
LUCIEN THIBEAULT & FILS INC. 1503-6031	Montréal	25 05 76
ALFRED TOUPIN INC. 1466-4866	1045, Notre-Dame, Lachine	21 04 76
TYPOGRAPHIE T.R.I.N.E. LTEE *T.R.I.N.E. TYPOGRAPHY LTD.* 1502-3567	354, Inspecteurs, suite 3410, Montréal.	10 06 76
VERRE DE SECURITE DE SEPT-ILES INC. 1467-8577	Sept-Iles	17 06 76
LES VETEMENTS SUPREME LTEE *SUPREME CLOTHING LTD.* 1502-4169	1964, rue David L.O., Montréal	04 03 76
GILBERT VIAU INC. 1503-9241	Lac Carré	18 06 76
F. VINET (1976) INC. 1504-0645	1200, rue St-Amour, Saint-Laurent	29 06 76

65162-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
L'AMICALE ARTISTIQUE DE L'OUTAOUAIS INC. 1467-5300	14, rue Bisson, Hull	27 05 76
L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'HANDICAPE INTELLECTUEL DU SAGUENAY (A.D.H.I.S.) 1467-5730	Chicoutimi	03 06 76
ASSOCIATION DES ETUDIANTS ADULTES, C.S.R. DUVERNAY 1480-4488	3995, boulevard Lévesque, Saint-Vincent-de-Paul, Laval.	19 05 76
L'ASSOCIATION DES GENS DE MONTSERRAT AU CANADA *THE MONTSERRAT ASSOCIATION OF CANADA* 1503-2311	7845, Mountain Sights, Montréal	28 04 76
L'ASSOCIATION DES PROTECTEURS DU MAJESTUEUX ST-MAURICE INC. 1467-6886	215, 108e Rue, Shawinigan-Sud	09 06 76
L'ASSOCIATION DES RESIDENTS DU LAC OUAREAU *THE LAKE OUAREAU RESIDENTS' ASSOCIATION* 1504-1213	Saint-Donat-de-Montcalm	06 07 76
ASSOCIATION YOUGOSLAVE CANADIENNE DE MONTREAL LTEE *CANADIAN YOUGOSLAV ASSOCIATION OF MONTREAL LTD.* 1466-2118	625 ouest, boulevard Dorchester, suite 800, Montréal.	09 04 76
CENTRE D'ANIMATION-LOGEMENT CENTRE-SUD DE MONTREAL C.A.L.C.S. 1467-4733	2074, rue Bordeaux, Montréal	31 05 76
CENTRE DU TISSERAND DE MARSOUI INC. 1467-8288	Marsoui	16 06 76
CLUB DE MOTO DIONYSOS 1467-8148	Saint-Agapitville	16 06 76
CLUB SOCIAL LA PALETTE DE ST-OURS INC. 1467-0012	Saint-Ours	10 05 76
LA FONDATION DU COEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD INC. 1502-9754	245, rue Salaberry, Salaberry-de-Valleyfield.	28 06 76
LA FONDATION QUEBECOISE D'EDUCATION ECONOMIQUE 1503-9092	1155, Metcalfe, suite 1540, Montréal	17 06 76
LA JEUNE CHAMBRE DE JOLIETTE INC. 1466-0534	Joliette	05 04 76

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65162-o

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
SOCIETE DE GESTION ET D'ADMINISTRATION PARADOR INC. 1332-7457	10 08 72	16 02 76	1. Changeant le nom–ancien nom: LOCATION DE CAMIONS PARADOR INC. — *PARADOR TRUCK LEASING INC.*; 2. Modifiant les objets; 3. Modifiant les dispositions des lettres patentes.

65162-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Avis de correction
(Lettres patentes supplémentaires)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes supplémentaires des corporations ou compagnies suivantes:

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
LA CORPORATION DES MARCHANDS DES GALERIES D'ANJOU *LES GALERIES D'ANJOU MERCHANTS' CORPORATION* 1232-7987	18 11 68	27 05 76	Corrigeant le nom « LA CORPORATION DES MARCHANDS DES GALERIES D'ANJOU — *LES GALERIES D'ANJOU MERCHANDS' CORPORATION* » par « LA CORPORATION DES MARCHANDS DES GALERIES D'ANJOU — *LES GALERIES D'ANJOU MERCHANTS' CORPORATION* ».

65162-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
AU POT DE FLEUR LTEE..... *THE FLOWER POT LTD.* 1260-0250	01 08 66	2275, Montée St-François, Dorval.	178, rue Cartier, Pointe-Claire.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ELECTRIC-TEST INC. 1286-0177	28 08 67	1302 est, rue Fleury, Montréal.	9964, avenue Des Récollets, Montréal-Nord.
LES EQUIPEMENTS VERCHERES INC. *VERCHERES EQUIPMENT INC.* 1480-9065	14 11 75	111, boulevard Laurier, Beloeil.	48, rue Principale, Granby.
LES INDUSTRIES ACIFLEX INC. *ACIFLEX INDUSTRIES INC.* 1207-4258	21 04 72	5, rue Dumas, Lacolle	3600, rue Richelieu, Saint-Hubert.
LABERGE & ASSOCIES LTEE *LABERGE & ASSOCIATES LTD.* 1339-4648	17 09 73	435, boulevard Décarie, Saint-Laurent.	1600 est, boulevard St-Martin, Laval.
J & A LEVASSEUR CONSTRUCTION INC. 1117-9546	25 08 61	635 est, boulevard Henri-Bourassa, Montréal.	9601 est, boulevard Henri-Bourassa, Anjou.
M & J ENTERPRISES INC. 1117-2756	14 02 63	Montréal	10635, boulevard l'Archevêque, Montréal-Nord.
MASTER FABRICS LTD. 1219-0815	10 11 71	2179, avenue Desjardins, Montréal.	4801, boulevard Couture, Saint-Léonard.
NEMA DISTRIBUTIONS INC. 1220-5654	28 01 72	4274, Graham Drive, Pierrefonds.	2625, boulevard Mille Iles, Laval.
LES PLACEMENTS MEDOCK INC. *MEDOCK INVESTMENTS INC.* 1463-2079	21 11 75	2740, rue Maricourt, Sherbrooke.	1330, rue Michaud, Drummondville.
LES PRODUCTIONS SERGE BELAIR INC. 1502-0415	09 02 76	4710, Colombey, Saint-Léonard.	1460, Croissant Samson, Brossard.
LES PROVISIONS INTERNATIONALES DE MONTREAL INC. 1462-7624	27 10 75	1701, rue Belleville, Chambly.	7720, rue Châteaubriand, Montréal.
RODEOS DE L'ASSOMPTION INC. *L'ASSOMPTION RODEOS INC.* 1363-5370	14 05 75	194 nord, Point du Jour, L'Assomption.	296, rue rang St-Charles, Saint-Roch-de-L'Achigan.
RUBEA PLASTICS CO. LTD. 1117-2889	12 06 64	Montréal	10635, boulevard l'Archevêque, Montréal-Nord.
LES SALOPETTES D.M. INC. *D.M. DUNGAREES INC.* 1136-8602	02 04 52	Beaconsfield	15736, boulevard Pierrefonds, Pierrefonds.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65162-o

Renseignements sur les compagnies

Avis de dissolution éventuelle de corporation

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 4, 5*a* et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
LES AMEUBLEMENTS LA PERADE INC. ... 1279-5027	Ste-Anne-de-la-Pérade	1968 à 1975 incl.
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC OUAREAU INC. 1313-5983	St-Donat	Initial, 1963 à 1975 incl.
AURELE BOUCHER & FILS INC. 1235-0591	Richmond	1974 et 1975 incl.
BOUTIKA INC. 1240-4620	Lachine	1968 à 1972 incl. et 1975
LES BRULEURS D'ASBESTOS INC. 1234-3653	Asbestos	1975
BUILDING SUPPLIERS' CREDIT BUREAU INC. 1286-4476	Montréal	1972 à 1975 incl.
CENTRAL METAL MINES LTD. ..... (No personal liability) 1298-0694	Val-d'Or	1958 à 1975 incl.
CENTRE DE LOISIRS DU LAC POHENEGAMOOK INC. 1270-6024	Saint-Eleuthère	1968 à 1973 et 1975 incl.
CERCLE PAROISSIAL DE L'ANCIENNE-LORETTE INC. 1232-4786	Ancienne-Lorette	1956, 1957, 1960 à 1975 incl.
CLUB GENEVIEVE 1229-0078	Québec	Initial 1951 à 1975 incl.
CLUB SIOUX INC. 1284-3785	Acton Vale	Initial et 1975
LA COMPAGNIE DES BOIS DU NORD 1468-2587	Amos	Initial, 1932 à 1975 incl.
LA COMPAGNIE FRANCO-CANADIENNE D'ALIMENTATION INCORPOREE 1154-2230	Québec	Initial et 1975
LA CORPORATION DU CENTENAIRE DE ST-AMBROISE 1231-9141	Saint-Ambroise	1970 à 1975 incl.
LA CORPORATION MONETA 1276-3165	Québec	1971, 1975

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
DESTOR MINNING SYNDICATE LIMITED ... 1468-2652	Montréal	Initail, 1932 à 1975 incl.
DONEGAL LTD ... 1326-1201	Montréal	Initial, 1956 à 1975 incl.
ECOLE D'EQUITATION MONT BRUNO INC. *MOUNT BRUNO RIDING SCHOOL INC.* 1241-5634	St-Bruno	Initial, 1958, 1974, 1975 incl.
LES ELEVAGES MEDICO (1968) INC. ... 1141-6690	Laval	Initial, 1969 à 1975 incl.
ELITE DRY CLEANERS INC. ... 1138-5283	Montréal	1961 à 1973 incl. et 1975
GREAT SCOTT REALTY CO. LTD. ... 1264-2096	Montréal	Initial, 1959 à 1961 incl. et 1969 à 1975 incl.
GERALD GROULX LIMITED ... 1262-6115	Montréal	1975
IDEAL BROILER FARMS LTD. ... 1241-1633	Montréal	1970 à 1975 incl.
LES INDUSTRIES DOLBEAU LTEE ... 1253-9334	Dolbeau	1968 à 1975 incl.
LAC SURGIS FISH AND GAME CLUB ... 1259-8165	Montréal	Initial, 1953 à 1975 incl.
LES CENT CONVIVES, INC. ... 1244-3420	Sherbrooke	Initial, 1965 à 1975 incl.
JEAN-PAUL MARCOTTE INC. ... 1288-9259	Vanier	1975
MIGA CONSTRUCTION INC. ... 1275-6243	Ste-Foy	1972, 1973, 1975
MIRANDUS CORPORATION ... 1276-0229	Montréal	1968, 1974, 1975
MONCHEM INC. ... 1276-2936	Saint-Barthélemi	1967, 1970 à 1975 incl.
MURLIN INVESTMENT LTD. ... 1277-1143	Montréal-Nord	1960 à 1962 incl., 1967 à 1975 incl.
YVES NORMANDIN INC. ... 1213-6065	Québec	1972, 1975
PLAYGIRL CASUALS INC. ... 1243-8081	Montréal	Initial, 1962 à 1970 incl., 1972, 1974, 1975 incl.
STE-MARIE AUTO PARTS INC. ... 1274-1484	Sainte-Marie	1971 à 1975 incl.
LA SCIERIE MANICOUAGAN INC. ... 1273-7615	Ragueneau	1972, 1974, 1975 incl.
SILENCIEUX QUEBEC INC. ... *QUEBEC MUFFLER INC.* 1169-0625	Rimouski	1969, 1970, 1972 à 1975 incl.
TORO SALES LTD. ... 1107-6064	Montréal	1962 et 1975

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
TRANSPORT GERARD INC. 1262-6271	Berthierville	Initial, 1969, 1971 à 1975 incl.
JOHN VAGO CONSTRUCTION LTD. 1293-0533	Montréal	Initial, 1965 à 1975 incl.
VETEMENTS FEDERATION, LIMITEE ..... *FEDERATION GARMENTS, LIMITED* 1187-4724	Ste-Croix-de-Lotbinière	1947 à 1952 incl., 1954 à 1975 incl.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65162-o

Révocation de dissolution

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe *a* de l'article 5*f* de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de

Nom de la compagnie	Date de dissolution	Gazette officielle no
NORTH AMERICAN MORTGAGE UNDERWRITING CORPORATION.....	07 12 74	49

en vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution de ladite compagnie, conditionnellement à l'adoption d'un nom français dans les 30 jours suivant la révocation.

En conséquence, ladite compagnie est censée n'avoir jamais été dissoute en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65162-o

Arrêtés en conseil

Arrêté en conseil
Chambre du Conseil exécutif

Numéro 2260-76

Québec, le 30 juin 1976.

Présent: Le lieutenant-gouverneur en conseil.

CONCERNANT l'annexion d'un territoire, pour les catholiques seulement, à la municipalité scolaire de Sorel.

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du ministre de l'éducation:

QUE les lots numéros 219 à 240 inclusivement du cadastre officiel de la municipalité de Saint-David-de-Guire, dans le comté de Yamaska, soient détachés de la municipalité scolaire du Lac St-Pierre et annexés, pour les catholiques seulement, à la municipalité scolaire de Sorel;

QUE jusqu'à la fin de l'année scolaire 1977-1978, la division en quartiers de la municipalité scolaire de Sorel soit maintenue à l'exception du quartier numéro 17 auquel sont ajoutés les lots numéros 219 à 240 inclusivement du cadastre officiel de la municipalité de Saint-David-de-Guire, dans le comté de Yamaska,

et ce, conformément aux articles 46, 49 et 64 de la Loi de l'instruction publique, Statuts refondus, 1964, chapitre 235.

Le greffier du Conseil exécutif,
GUY COULOMBE.

65174-o

Arrêté en conseil
Chambre du Conseil Exécutif

Numéro 1999-76

Québec, le 9 juin 1976.

Présent: Le lieutenant-gouverneur en conseil.

CONCERNANT le changement des limites, pour les protestants seulement, de la municipalité scolaire de Lake St. Louis-Châteauguay.

IL EST ORDONNÉ sur la proposition du ministre de l'éducation:

QUE les limites de la municipalité scolaire de Lake St. Louis-Châteauguay soient changées, pour les protestants au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique, afin qu'elles comprennent à l'avenir les territoires suivants:

1° Tout le territoire de la réserve indienne de Caughnawaga;

2° Le territoire des municipalités suivantes:
— la ville de Châteauguay,
— la ville de Léry,
— la ville de Mercier,
— la ville de Maple Grove,
— Saint-Étienne-de-Beauharnois,
— le village de Melocheville,
— la cité de Beauharnois, en y incluant:
  — le territoire des Îles de la Paix,
  — les lots 50-1, 502, 50-3 et 50-5 du cadastre de la paroisse de Saint-Clément-de-Beauharnois,
  — la partie du lot 50-4 du cadastre de la paroisse de Saint-Clément-de-Beauharnois, absente des descriptions actuelles du territoire de la ville de Maple Grove et de la Cité de Beauharnois;

et ce, conformément aux articles 46 et 49 de la Loi de l'instruction publique, Statuts refondus, 1964, chapitre 235.

Le greffier du Conseil exécutif,
GUY COULOMBE.

65174-o

Arrêté en conseil
Chambre du Conseil exécutif

Numéro 2000-76

Québec, le 9 juin 1976.

Présent: Le lieutenant-gouverneur en conseil.

CONCERNANT le changement des limites, pour les protestants seulement, de la municipalité scolaire d'Ormstown.

IL EST ORDONNÉ sur la proposition du ministre de l'éducation:

QUE les limites de la municipalité scolaire d'Ormstown soient changées, pour les protestants au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique, afin qu'elles comprennent à l'avenir les territoires suivants:

1° Tout le territoire du comté municipal de Huntingdon;

2° Le territoire du comté municipal de Beauharnois, excepté celui des municipalités suivantes:
— la ville de Maple Grove,
— Saint-Étienne-de-Beauharnois,
— le village de Melocheville,
— la cité de Beauharnois, en y incluant:
  — le territoire des Îles de la Paix,
  — les lots 50-1, 50-2, 50-3 et 50-5 du cadastre de la paroisse de Saint-Clément-de-Beauharnois;
  — la partie du lot 50-4 du cadastre de la paroisse de Saint-Clément-de-Beauharnois, absente des descriptions actuelles du territoire de la ville de Maple Grove et de la Cité de Beauharnois;

3° Le territoire du comté municipal de Châteauguay, excepté celui des municipalités suivantes:
— la ville de Châteauguay,
— la ville de Léry,
— la ville de Mercier;

4° Le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Patrice-de-Sherrington, comté de Napierville;

5° La partie ci-dessous décrite du territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle, comté de Saint-Jean:
— les 6e, 7e, 8e et 9e rangs de la concession du Domaine,
— les 7e, 8e et 9e rangs de la concession sur le Domaine,
— les 7e, 8e, 9e et 10e rangs de la concession nord du Domaine,
— les 8e et 9e rangs de la concession de Léry;

et ce, conformément aux articles 46 et 49 de la Loi de l'instruction publique, Statuts refondus, 1964, chapitre 235.

Le greffier du Conseil exécutif,
GUY COULOMBE.

65174-o

Arrêté en conseil
Chambre du Conseil Exécutif

Numéro 2159-76

Québec, le 23 juin 1976.

Présent: Le lieutenant-gouverneur en conseil.

CONCERNANT le règlement modifiant le Règlement numéro 7 du ministre de l'éducation relatif au cadre général d'organisation de l'enseignement de la classe maternelle, du niveau élémentaire et du niveau secondaire.

ATTENDU QUE des amendements au Règlement numéro 7 du ministre de l'éducation ont été soumis à l'examen du Conseil supérieur de l'éducation, conformément à l'article 28 de la Loi du Conseil supérieur de l'éducation, Statuts refondus, 1964, chapitre 234;

ATTENDU QUE ledit conseil a donné son avis au ministre sur ces amendements les 8 et 9 avril 1976, conformément au paragraphe *a* de l'article 9 de la loi ci-haut mentionnée:

IL EST ORDONNÉ en conséquence sur la proposition du ministre de l'éducation:

QUE le règlement modifiant le Règlement numéro 7 du ministre de l'éducation relatif au cadre général d'organisation de l'enseignement de la classe maternelle, du niveau élémentaire et du niveau secondaire, dont le texte est ci-annexé, soit approuvé conformément à l'article 28 de la Loi du Conseil supérieur de l'éducation, Statuts refondus, 1964, chapitre 234.

Le greffier du Conseil exécutif,
GUY COULOMBE.

Règlement modifiant le Règlement numéro 7 du ministre de l'éducation relatif au cadre général d'organisation de l'enseignement de la classe maternelle, du niveau élémentaire et du niveau secondaire.

1. Le Règlement numéro 7 du ministre de l'éducation approuvé par l'arrêté en conseil 1497 du 27 avril 1971 et modifié par l'arrêté en conseil 1344-72 du 16 mai 1972 est de nouveau modifié comme suit:

1° En remplaçant l'article 5 par le suivant:

«*Article 5* (classe maternelle et niveau élémentaire)

Le calendrier scolaire des élèves comporte, entre le 1er septembre et le 30 juin, au maximum 200 jours, dont au moins 180 jours doivent être consacrés aux activités décrites à l'article 10.

2° En abrogeant l'article 6.

3° En remplaçant l'article 28 par le suivant:

«*Article 28* (secondaire)

Le calendrier scolaire des élèves comporte, entre le 1er septembre et le 30 juin, au maximum 200 jours, dont au moins 180 jours doivent être consacrés aux cours et aux activités décrits à l'article 32.

4° En abrogeant l'article 29.

2. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

65174-o

Caisses d'épargne et de crédit

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BROSSARD

(Loi des caisses d'épargne et de crédit

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières a approuvé la formation de la caisse d'épargne et de crédit: «CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BRASSARD».

Le territoire dans lequel la caisse recrutera ses membres sera: le district électoral de Laprairie.

Le siège social de cette caisse d'épargne et de crédit est situé à Brossard dans le district électoral de Laprairie.

Cette caisse sera affiliée à la Fédération des Caisses d'Entraide Économique du Québec.

Québec, le 27 juillet 1976.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
65172-o HUBERT MARCEAU.

Changement de nom — Loi du — *Demandes*

Ervin Ausch

Avis est par les présentes donné que Ervin Ausch, agent de vente, majeur, domicilié et résidant au 76 Maisonneuve Drive, Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice du Québec pour obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Robert Ervin Asch.

Montréal, ce 2 août 1976.

Les procureurs de la requérante,
MARTINEAU, WALKER, ALLISON, BEAULIEU,
65170-33-2-o MACKELL & CLERMONT.

Joseph, Georges, Jean, Philémon Blouin

Avis est donné que Joseph, Georges, Jean, Philémon Blouin, étudiant, domicilié au 345, rue Des Érables, au Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Joseph, Georges, Jean, Philippe Blouin.

Trois-Rivières, le 20 juillet 1976.

Les procureurs du requérant,
LANGEVIN, VIGEANT, AYOTTE, CRÊTE,
65124-32-2-o LAPRISE & HAMMOND, *avocats*.

Marie Laurette Georgette Suzette Bouvier

Avis est donné par les présentes que Marie Laurette Georgette Suzette Bouvier, secrétaire, demeurant au 3466, rue Joseph, Verdun, P.Q., épouse séparée de corps et de biens de Rolland Legault, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Marie Laurette Suzanne Bouvier.

Verdun, le 29 juillet 1976.

Les procureurs de la requérante,
65151-32-2-o MACKAY & MACKAY, *Notaires.*

Jacques Dufresne

Avis est donné que Jacques Dufresne, domicilié et résidant à R.R. no 2, Valcourt, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir de porter légalement le nom de Jacques Dufresne.

L'avocat,
65135-32-2-o ME GUY MORIN.

Samuel Pawel Izraelewicz

Avis est donné que Samuel Pawel Izraelewicz, autrement connu comme Izrailewicz, orthodontiste, domicilié et résidant au 31 Northview Street, Montréal-Ouest, district de Montréal, s'adressera, au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Samuel Pawel Israelovitch. Ledit changement devant bénéficier également à sa femme, Patricia Helen et à sa fille mineure, Melanie Rose.

Les procureurs du requérant,
ROBINSON, CUTLER, SHEPPARD, BORENSTEIN,
65119-32-2-o SHAPIRO, LANGLOIS & FLAM.

Jeannine Kean

Nous donnons avis que Jeannine Kean, employée au Centre Communautaire Juridique de Montréal, domiciliée au 2250, Duncan Road à Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son prénom pour celui de Janine.

Le procureur de la requérante.
65169-33-2-o TRUDEL, LABERGE & TOULET.

Madame Gérard Lévesque

Avis est par les présentes donné que Mme Gérard Lévesque, de son prénom Camille, domiciliée au 1165, rue Bagot, Longueuil, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil, pour obtenir un décret changeant son nom de Camille Lévesque à celui de Carmen Lévesque.

Montréal, ce 2 août 1976.

Le procureur de la requérante,
65215-33-2-o ME DANIELLE LEDUC-POIRIER.

Marie-Joseph Perron

Avis est par la présente donné que Marie-Joseph Perron, domiciliée au 602, rue St-Georges, Jonquière, district de Chicoutimi, demandera au ministre de la justice l'adoption d'un décret pour changer son nom à celui de Marie-Josée Leroux. Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Jonquière, ce 26e jour de juillet 1976.

Les avocats de la requérante,
65140-32-2-o ME GODIN & MICHAUD.

Lionel Plante

Soyez avisés que Lionel Plante, domicilié et résidant au 234, Route rurale no 1 à Maskinongé, présentera une requête devant le ministre de la justice de la province de Québec pour changement de nom en celui de Barry L. Plante.

Joliette, 21 juin 1976.

DUGAS, DUGAS & MASSICOTTE.
363, rue Notre-Dame,
Joliette, Québec. 65136-32-2-o

Rochelle Shelly Sostak

Avis est donné par les présentes que Rochelle Shelly Sostak de Chomedey, Laval, district de Montréal, et résidant et domiciliée au 4539, 8e Rue, a fait une requête pour changer son nom pour Rochelle Shelly Sabloff en vertu des dispositions de la Loi du changement de nom.

Les procureurs de la requérante,
GLISERMAN, ACKMAN, CUTTER
65171-33-2-o & BOIDMAN.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

LES BREUVAGES DE ST-JEAN INC.

Avis est donné conformément à la Loi des compagnies que la compagnie « LES BREUVAGES DE ST-JEAN INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

St-Jean, Québec, le 3 août 1976.

Le secrétaire,
65203-o GASTON SAMOISETTE.

D.A. COLLINS (POINTE CLAIRE) INC.

Avis est donné que « D.A. COLLINS (POINTE CLAIRE) INC. », une corporation incorporée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Pointe-Claire, Québec, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte.

Québec, ce 2 août 1976.

Les procureurs de la compagnie,
65196-o STITT BAKER & MCKENZIE.

CHAMPIONNAT MONDIAL JUNIOR DU PENTATHLON MODERNE INC. et sa version anglaise MODERN PENTATHLON JUNIOR WORLD CHAMPIONSHIP INC.

Prenez avis que la corporation « CHAMPIONNAT MONDIAL JUNIOR DU PENTATHLON MODERNE INC. » et sa version anglaise « MODERN PENTATHLON JUNIOR WORLD CHAMPIONSHIP INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, ce 3 août 1976.

Les procureurs de la compagnie,
POULIOT, MERCURE, LEBEL, PRUD'HOMME,
65204-o VERDY & DESROCHERS.

LES ENTREPRISES M. GERMAIN INC.

Avis est donné que « LES ENTREPRISES M. GERMAIN INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le président,
65205-o MARTIN GERMAIN.

LES ECURIES DU DOMAINE LIMITEE

Prenez avis que la compagnie « LES ECURIES DU DOMAINE LIMITEE », enregistrée le 30 janvier 1973 et dont la charte avait été accordée le 15 décembre 1972 à Québec, ayant siège social et principale place d'affaires au 3250 est, rue Jean-Talon à Montréal, présentera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières requête pour abandon de charte.

Montréal, ce 2 juillet 1976.

Le procureur de la compagnie,
65182-o RENÉ PAQUETTE, *avocat.*

EXQUISITE KNITTING MILLS (CANADA) LTD. LES USINES DU TRICOT EXQUIS (CANADA) LTEE

Avis est par les présentes donné que « EXQUISITE KNITTING MILLS (CANADA) LTD. — LES USINES DU TRICOT EXQUIS (CANADA) LTEE », une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 16 juillet 1976.

Le secrétaire,
65165-o CLIFTON M. BECK.

JUGG CORPORATION

Avis est donné par les présentes que la compagnie « JUGG CORPORATION », demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, ce 29e jour de juillet 1976.

La secrétaire,
65166-o SHIRLEY SCULLION.

MAZEL INVESTMENTS INC.

Prenez avis que la compagnie « MAZEL INVESTMENTS INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 27 juillet 1976.

Le secrétaire,
65167-o MAURICE MARCOVITCH.

METRO CAR WASH INC.

La compagnie « METRO CAR WASH INC. » donne avis qu'elle s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Le 8 juillet 1976.

Le procureur de la compagnie,
65206-o SAMUEL E. BERGER, C.R.

JEAN L. PLANTE INC.

Prenez avis que la compagnie « JEAN L. PLANTE INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province, la permission d'abandonner sa charte.

Le président,
65168-o JEAN-LUC PLANTE.

POINTE CLAIRE HOUSING CORPORATION

Prenez avis que « POINTE CLAIRE HOUSING CORPORATION » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 4 août, 1976.

Les procureurs de la compagnie,
65207-o MEYEROVITCH, GOLDSTEIN & FLANZ.

SARRAZIN MOTORS INC.

Prenez avis que la compagnie « SARRAZIN MOTORS INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 5 août 1976.

Le président,
65208-o PAUL SARRAZIN.

VILLE DE BROSSARD DEVELOPMENT INC.

Avis est donné que « VILLE DE BROSSARD DEVELOPMENT INC. », une compagnie constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières du Québec afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Donné à Montréal, ce 4e jour d'août 1976.

La secrétaire,
65209-o OLIVETTE CAZA ROBINSON.

Compagnies étrangères — *Permis*

FRIGOSCANDIA CONTRACTING, INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie « FRIGOSCANDIA CONTRACTING, INC. » a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est C.T. Corporation System (Canada), Ltd., 220 est, Grande-Allée, Québec.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 220 est, Grande-Allée, Québec, district judiciaire de Québec.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
MARC CARRIER.
65162-o 1466-3751

Curatelle publique

Succession Édouard Cerutti

Succession de Cerutti, Édouard, en son vivant de Ste-Anne-de-Bellevue, décédé le 26 mars 1974.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 65210-o

Succession J.-Gérard Gagnon

Succession de Gagnon, J.-Gérard, en son vivant de 573, Projetée, Trois-Pistoles, décédé le 10 mars 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 65211-o

Succession Mme Roland Gagnon

Succession de Gagnon, Mme Roland, en son vivant de 8, rue Sicard, Auteuil, ville Laval, décédée le 6 mars 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 65212-o

Succession Jean-Baptiste Langelier

Succession de Langelier, Jean-Baptiste, en son vivant de 25, avenue Sunaist Outremont, Montréal, décédé le 19 décembre 1968.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 65195-o

Succession Samuel Thibault

Succession de Thibault, Samuel (Alias Précourt, Édouard), en son vivant de 4854, Côte des Neiges, app. 1604, Montréal, Qué., décédé le 11 mai 1974.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 65213-o

Demande (s) à la Législature

CAM MINES LIMITED
(No Personal Liability)

Prenez avis que « CAM MINES LIMITED » (No Personal Liability) s'adressera à l'Assemblée nationale de la province de Québec pour demander l'adoption d'une loi remédiant à certaines irrégularités dans l'émission d'actions de son capital-actions et pour modifier son entité corporative ainsi que son capital-actions.

Montréal, le 26 juillet 1976.

Les procureurs de la requérante.
65121-32-4-o BYERS, CASGRAIN & STEWART.

The Hellenic-Canadian Community of the Island of Montreal

Dans l'affaire de:

Les amendements, remplacements et additions à l'Acte d'incorporation de « The Hellenic-Canadian Community of the Island of Montreal »

1er décret acquis le 24 mars 1926
(George V, 16 - c. 99)

1er amendement acquis le 2 février 1956
(Elizabeth II, 4 et 5 - c. 152)

2e amendement acquis le 11 février 1959
(Elizabeth II, 7 et 8 - c. 174)

Avis est donné par les présentes que Basile Papachristou, avocat, et Evangelos A. Hadjis, avocat, tous deux de la cité de Montréal, respectivement président et secrétaire de ladite communauté, dûment autorisés en vertu d'une résolution des membres du bureau des directeurs et des membres de l'Assemblée générale de ladite communauté, s'adresseront à l'Assemblée nationale de la province de Québec à sa prochaine session ou à la session ultérieure pour demander l'adoption d'un bill amendant les dispositions du présent Acte d'incorporation, quant aux nom et mode de dissolution, aussi bien qu'en remplacement des dispositions du bureau des gouverneurs par un conseil consultatif, en y ajoutant les dispositions concernant la création de compagnies filiales.

Montréal, ce 14 juillet 1976.

Le procureur de la requérante,
65052-31-4-o ME EVANGELOS, A. HADJIS.

Ministère des affaires municipales

Ville de Saint-Antoine

J'ai approuvé, en vertu de l'article 22 du chapitre 48 des Lois de 1970 « Loi concernant les environs du nouvel aéroport international », les règlements nos 212, 258 modifiés par les règlements nos 262, 264 et 268 du conseil municipal de la ville de Saint-Antoine, concernant la création d'une Commission conjointe d'urbanisme, le zonage, la construction, le lotissement et la création d'une Commission locale d'urbanisme.

Ces règlement entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 26 juillet 1976.

Le ministre des affaires municipales,
65173-o VICTOR C. GOLDBLOOM.

Ministère de l'éducation

Municipalité scolaire de Lake St. Louis-Châteauguay

Avis est par la présente donné que les limites de la municipalité scolaire de Lake St. Louis-Châteauguay ont été changées pour protestants au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique; et ce, en vertu de l'arrêté en conseil numéro 1999-76 en date du 9 juin 1976, dont voici le texte:

CONCERNANT le changement des limites, pour les protestants seulement, de la municipalité scolaire de Lake St. Louis-Châteauguay.

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du ministre de l'éducation:

QUE les limites de la municipalité scolaire de Lake St. Louis-Châteauguay soient changées, pour les protestants au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique, afin qu'elles comprennent à l'avenir les territoires suivants:

1° Tout le territoire de la réserve indienne de Caughnawaga;

2° Le territoire des municipalités suivantes:
— la ville de Châteauguay,
— la ville de Léry,
— la ville de Mercier,
— la ville de Maple Grove,
— Saint-Étienne-de-Beauharnois,
— le village de Melocheville,
— la cité de Beauharnois, en y incluant:
  — le territoire des Îles de la Paix,
  — les lots 50-1, 50-2, 50-3 et 50-5 du cadastre de la paroisse de Saint-Clément-de-Beauharnois,
  — la partie du lot 50-4 du cadastre de la paroisse de Saint-Clément-de-Beauharnois, absente des descriptions actuelles du territoire de la ville de Maple Grove et de la Cité de Beauharnois;

et ce, conformément aux articles 46 et 49 de la Loi de l'instruction publique, Statuts refondus, 1964, chapitre 235.

Le ministre de l'éducation,
65174-o JEAN BIENVENUE.

Municipalité scolaire d'Ormstown

Avis est par la présente donné que les limites de la municipalité scolaire d'Ormstown ont été changées pour les protestants au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique; et ce, en vertu de l'arrêté en conseil numéro 2000-76 en date du 9 juin 1976, dont voici le texte:

CONCERNANT le changement des limites, pour les protestants seulement, de la municipalité scolaire d'Ormstown.

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du ministre de l'éducation:

QUE les limites de la municipalité scolaire d'Ormstown soient changées, pour les protestants au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique, afin qu'elles comprennent à l'avenir les territoires suivants:

1° Tout le territoire du comté municipal de Huntingdon;

2° Le territoire du comté municipal de Beauharnois, excepté celui des municipalités suivantes:
— la ville de Maple Grove,
— Saint-Étienne-de-Beauharnois,
— le village de Melocheville,
— la cité de Beauharnois, en y incluant:
  — le territoire des Îles de la Paix,
  — les lots 50-1, 50-2, 50-3 et 50-5 du cadastre de la paroisse de Saint-Clément-de-Beauharnois;
  — la partie du lot 50-4 du cadastre de la paroisse de Saint-Clément-de-Beauharnois, absente des descriptions actuelles du territoire de la ville de Maple Grove et de la Cité de Beauharnois;

3° Le territoire du comté municipal de Châteauguay, excepté celui des municipalités suivantes:
— la ville de Châteauguay,
— la ville de Léry,
— la ville de Mercier;

4° Le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Patrice-de-Sherrington, comté de Napierreville;

5° La partie ci-dessous décrite du territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle, comté de Saint-Jean:

— les 6e, 7e, 8e et 9e rangs de la concession sud du Domaine,
— les 7e, 8e et 9e rangs de la concession sur le Domaine,
— les 7e, 8e, 9e et 10e rangs de la concession nord du Domaine,
— les 8e et 9e rangs de la concession de Léry;

et ce, conformément aux articles 46 et 49 de la Loi de l'instruction publique, Statuts refondus, 1964, chapitre 235.

Le ministre de l'éducation,
65174-o JEAN BIENVENUE.

Municipalité scolaire de Sorel

Avis est par la présente donné qu'un certain territoire a été annexé, pour les catholiques au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique, à la municipalité scolaire de Sorel; et ce, en vertu de l'arrêté en conseil numéro 2260-76 en date du 30 juin 1976, dont voici le texte:

CONCERNANT l'annexion d'un territoire, pour les catholiques seulement, à la municipalité scolaire de Sorel.

IL EST ORDONNÉ sur la proposition du ministre de l'éducation:

QUE les lots numéros 219 à 240 inclusivement du cadastre officiel de la municipalité de Saint-David-de-Guire, dans le comté de Yamaska, soient détachés de la municipalité scolaire du Lac St-Pierre et annexés, pour les catholiques seulement, à la municipalité scolaire de Sorel;

QUE jusqu'à la fin de l'année scolaire 1977-1978, la division en quartiers de la municipalité scolaire de Sorel soit maintenue à l'exception du quartier numéro 17 auquel sont ajoutés les lots numéros 219 à 240 inclusivement du cadastre officiel de la municipalité de Saint-David-de-Guire, dans le comté de Yamaska,

et ce, conformément aux articles 46, 49 et 64 de la Loi de l'instruction publique, Statuts refondus, 1964, chapitre 235.

Le ministre de l'éducation,
65174-o JEAN BIENVENUE.

Règlement numéro 7

Avis est par la présente donné qu'un arrêté en conseil a été sanctionné pour approuver le règlement modifiant le Règlement numéro 7 relatif au cadre général d'organisation de l'enseignement de la classe maternelle, du niveau élémentaire et du niveau secondaire.

Il s'agit de l'arrêté en conseil numéro 2159-76 en date du 23 juin 1976, dont voici le texte:

CONCERNANT le règlement modifiant le Règlement numéro 7 du ministre de l'éducation relatif au cadre général d'organisation de l'enseignement de la classe maternelle, du niveau élémentaire et du niveau secondaire.

ATTENDU QUE des amendements au Règlement numéro 7 du ministre de l'éducation ont été soumis à l'examen du Conseil supérieur de l'éducation, conformément à l'article 28 de la Loi du Conseil supérieur de l'éducation, Statuts refondus, 1964, chapitre 234;

ATTENDU QUE ledit conseil a donné son avis au ministre sur ces amendements les 8 et 9 avril 1976, conformément au paragraphe *a* de l'article 9 de la loi ci-haut mentionnée:

IL EST ORDONNÉ, en conséquence sur la proposition du ministre de l'éducation:

QUE le règlement modifiant le Règlement numéro 7 du ministre de l'éducation au cadre général d'organisation de l'enseignement de la classe maternelle, du niveau élémentaire et du niveau secondaire, dont le texte est ci-annexé, soit approuvé conformément à l'article 28 de la Loi du Conseil supérieur de l'éducation, Statuts refondus, 1964, chapitre 234.

Règlement modifiant le Règlement numéro 7 du ministre de l'éducation relatif au cadre général d'organisation de l'enseignement de la classe maternelle, du niveau élémentaire et du niveau secondaire.

1. Le Règlement numéro 7 du ministre de l'éducation approuvé par l'arrêté en conseil 1497 du 27 avril 1971 et modifié par l'arrêté en conseil 1344-72 du 16 mai 1972 est de nouveau modifié comme suit:

1° En remplaçant l'article 5 par le suivant:

«*Article 5* (classe maternelle et niveau élémentaire)

Le calendrier scolaire des élèves comporte, entre le 1er septembre et le 30 juin, au maximum 200 jours, dont au moins 180 jours doivent être consacrés aux activités décrites à l'article 10.

2° En abrogeant l'article 6.

3° En remplaçant l'article 28 par le suivant:

«*Article 28* (secondaire)

Le calendrier scolaire des élèves comporte, entre le 1er septembre et le 30 juin, au maximum 200 jours, dont au moins 180 jours doivent être consacrés aux cours et aux activités décrits à l'article 32.

4° En abrogeant l'article 29.

2. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Le ministre de l'éducation,
65174-o JEAN BIENVENUE.

Ministère des terres et forêts — *Cadastre*

Paroisse de Beauport

Cadastre: paroisse de Beauport; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Beauport.

Avis est par la présente donné que le lot 1570 est ajouté et qu'une partie des lots 1138 à 1141 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 16 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Beauport

Cadastre; paroisse de Beauport; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Beauport.

Avis est par la présente donné que le lot 1569 est ajouté et qu'une partie du lot 882 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 16 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Brodeur

Cadastre: canton de Brodeur; division d'enregistrement: Témiscamingue; municipalité: Territoire non organisé (comté de Témiscamingue)

Avis est par la présente donné que les lots 42*a*, 42*b* du rang VI sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 20 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Brome

Cadastre: canton de Brome; division d'enregistrement: Brome; municipalité: ville de Bromont.

Avis est par la présente donné que les lots 345-15 à 345-19, 346-1, 346-4 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Bouchette

Cadastre: canton de Bouchette; division d'enregistrement: Gatineau; municipalité: Blue Sea.

Avis est par la présente donné que le lot 65 du rang VII est ajouté et que les lots 25 à 27 et qu'une partie du lot 28 du rang VII sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 19 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Cadastre: paroisse de Cap-de-la-Madeleine; division d'enregistrement: Champlain; municipalité: Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Avis est par la présente donné que les lots 96-8 à 96-11 et qu'une partie du lot 96-12 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Municipalité de Havre Saint-Pierre

Cadastre: municipalité de Havre Saint-Pierre; division d'enregistrement: Sept-Îles; municipalité: Havre Saint-Pierre.

Avis est par la présente donné que les lots 1442 à 1444 sont ajoutés et que les lots 420, 456 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 19 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Hincks

Cadastre: canton de Hincks; division d'enregistrement: Gatineau; municipalité: Lac Saint-Marie.

Avis est par la présente donné que les lots A-149 à A-156, A-201, A-203 et qu'une partie du lot A-200 du bloc « A » sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 8 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Cadastre: paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine; division d'enregistrement: Laprairie; municipalité: ville de Saint-Catherine.

Avis est par la présente donné que le lot 604-142 et que la partie restante du lot 604-143 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 13 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Ville de Lévis

Cadastre: ville de Lévis (Quartier Saint-Laurent); division d'enregistrement: Lévis; municipalité: ville de Saint-David-de-l'Auberivière.

Avis est par la présente donné que les lots 357-3 à 357-6, 358-13 à 358-30 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 21 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Ville de Lévis

Cadastre: ville de Lévis (Quartier Saint-Laurent); division d'enregistrement: Lévis; municipalité: ville de Saint-David-de-l'Auberivière.

Avis est par la présente donné que le lot 357-2 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 21 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Municipalité de la paroisse de Montréal

Cadastre: municipalité de la paroisse de Montréal; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: cité de Westmount.

Avis est par la présente donné que le lot 336-1-9 et qu'une partie du lot 336-1 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 19 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Catherine

Cadastre: paroisse de Sainte-Catherine; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: paroisse de Sainte-Catherine.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 44-2 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 21 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Catherine

Cadastre: paroisse de Sainte-Catherine; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: ville de Fossambault-sur-le-Lac.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 464-46 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-David-de-l'Auberivière

Cadastre: paroisse de Saint-David-de-l'Auberivière; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: ville de Saint-David-de-l'Auberivière.

Avis est par la présente donné que le lot 57-1 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 22 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-David-de-l'Auberivière

Cadastre: paroisse de Saint-David-de-l'Auberivière; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: ville de Saint-David-de-l'Auberivière.

Avis est par la présente donné que les lots 49-3 à 49-16, 49-18 à 49-29, 52-3 à 52-5, 53-6 à 53-31, 57-3 à 57-6, 58-6, 58-7, 58-10 à 58-32 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 22 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-David-de-l'Auberivière

Cadastre: paroisse de Saint-David-de-l'Auberivière; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: ville de Saint-David-de-l'Auberivière.

Avis est par la présente donné que les lots 62-5 à 62-7, 63-52, 63-53, 63-38 à 63-42, 63-45 à 63-48, 67-32 à 67-37, 67-39, 67-40, 72-36 à 72-42, 72-44 à 72-52, 78-34 à 78-37 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 22 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Étienne-de-Beaumont

Cadastre: paroisse de Saint-Étienne-de-Beaumont; division d'enregistrement: Bellechasse; municipalité: paroisse de Saint-Étienne-de-Beaumont.

Avis est par la présente donné que les lots 70-9, 71-1, 71-2 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 13 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Foy

Cadastre: paroisse de Sainte-Foy; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Sainte-Foy.

Avis est par la présente donné que les lots 542 à 548

sont ajoutés et qu'une partie des lots 484 à 487 et que les lots 495 à 498, 514, 516, 517 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Marguerite

Cadastre: paroisse de Sainte-Marguerite; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 39 du rang VII canton de Wexford est annulée et intégrée au bloc B qui est corrigé en vertu des dispositions des articles 2174 et 2174*a* du Code civil.

Québec, le 14 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Marguerite

Cadastre: paroisse de Sainte-Marguerite; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Avis est par la présente donné que les lots 21-1 à 21-6 du rang V canton de Wexford sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir

Cadastre: paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir; division d'enregistrement: Rouville; municipalité: ville de Marieville.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 159-3 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 13 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Cadastre: paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: ville de Rosemère.

Avis est par la présente donné que le lot 959 est ajouté et que les lots 958, 53-49 et qu'une partie du lot 53 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 juillet 1976.

Pour le sous-ministre,
65175-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Services de santé et services sociaux — Loi sur

VILLA PLAISANCE

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de « VILLA PLAISANCE ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: « CENTRE D'ACCUEIL ».

Le siège social de l'établissement est aux Îles-de-la-Madeleine, district judiciaire de Gaspé.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
LISE BACON.
65162-o 1467-6944

Soumissions — Demandes de

Ville de Chicoutimi

Comté de Chicoutimi

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Jean-Yves Fortin, greffier, Hôtel de ville, 201, rue Racine, Chicoutimi (Chicoutimi), Québec, jusqu'à 4.00 heures de l'après-midi, lundi, le 30 août 1976, pour l'achat de $7,362,500 d'obligations de la ville de Chicoutimi (Chicoutimi), datées du 15 septembre 1976, et remboursables en série du 15 septembre 1977 au 15 septembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 mars et 15 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 septembre 1976.

Tableau d'amortissement — $7,362,500 — 20 ans

Année			Capital
15	09	1977	$176,500
15	09	1978	192,000
15	09	1979	209,000
15	09	1980	228,000
15	09	1981	249,000
15	09	1982	274,000
15	09	1983	297,000
15	09	1984	325,000
15	09	1985	354,000
15	09	1986	387,000
15	09	1987	285,000
15	09	1988	312,000
15	09	1989	345,000
15	09	1990	372,000
15	09	1991	407,000
15	09	1992	446,000
15	09	1993	489,000
15	09	1994	535,000
15	09	1995	584,000
15	09	1996	896,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $896,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 septembre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 15 septembre 1996 au montant de $896,000 comprend un solde de $255,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
15	09	1997	$14,000
15	09	1998	15,000
15	09	1999	16,000
15	09	2000	18,000
15	09	2001	$19,000
15	09	2002	21,000
15	09	2003	23,000
15	09	2004	25,000
15	09	2005	28,000
15	09	2006	76,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $896,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 septembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Chicoutimi s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 septembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Les obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 241 — $59,500 — renouvellement d'emprunt; 162 — $235,000; 414 — $236,600; 415 — $330,000; 421 — $165,000; 1001 — $3,100; 1024 — $830,000; 1025 — $44,000; 1034 — $18,800; 1036 — $12,900; 1037 — $22,300; 1048 — $3,750; 1053 — $3,500; 1054 — $7,300; 1056 — $19,400; 1060 — $4,700; 1075 — $25,000; 1093 — $1,500; 1120 — $3,400; 1121 — $10,000; 1132 — $225,000; 1133 — $3,000; 1142 — $83,400; 1143 — $88,900; 1146 — $176,600; 1164 — $39,500; 1165 — $60,200; 1168 — $318,000; 1173 — $75,400; 1174 — $166,000; 1176 — $321,800; 1177 — $344,000; 1178 — $158,300; 1182 — $32,000; 1183 — $85,200; 1184 — $402,000; 1186-A — $22,900; 1187 — $38,100; 1188 — $15,000; 1194 — $850,950; 1196 — $19,400; 1199 — $67,900; 1209 — $250,000; 1216 — $357,000; 1222 — $127,500; 1225 — $175,600 — divers travaux et acquisitions municipaux; 1226 — $823,100 — consolidation de déficit.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue lundi, le 30 août 1976, à 4.00 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de ville, 201, rue Racine, Chicoutimi (Chicoutimi), Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Chicoutimi (comté de Chicoutimi), ce 6 août 1976.

Le greffier,
JEAN-YVES FORTIN.

Hôtel de ville, 201, rue Racine,
Chicoutimi (Chicoutimi), Québec.
Téléphone: 545-9550, code 418 65217-o

La Commission scolaire de la Mitis

Siège social: Ville de Mont-Joli (Matapédia) P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Jean-Marie Roussel, directeur général, Centre administratif, 45, de la Grotte, Mont-Joli (Matapédia), P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, lundi le 30 août 1976, pour l'achat de $188,000 d'obligations de la Commission scolaire de la Mitis, datées du 15 septembre 1976, et remboursables en séries du 15 septembre 1977 au 15 septembre 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 mars et 15 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 septembre 1976.

Tableau d'amortissement — $188,000 — 10 ans

Année			Capital
15	09	1977	$12,000
15	09	1978	13,000
15	09	1979	14,000
15	09	1980	15,000
15	09	1981	17,000
15	09	1982	19,000
15	09	1983	21,000
15	09	1984	23,000
15	09	1985	26,000
15	09	1986	28,000

La Commission scolaire de la Mitis, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la Loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canade de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La Commission scolaire de la Mitis s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 septembre 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 21 juin 1976 — $188,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue lundi, le 30 août 1976, à 8.00 heures du soir, au Centre administratif, 45, de la Grotte, Mont-Joli (Matapédia), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La Commission scolaire de la Mitis (comté de Matapédia).

Le directeur général,
JEAN-MARIE ROUSSEL.

Centre administratif, 45, de la Grotte,
Mont-Joli (Matapédia), P.Q.
Téléphone: 775-7259, code 418. 65216-o

Canton La Sarre

Comté d'Abitibi-Ouest

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné, Jean-Marie Roy, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 10, rue Lapierre, canton La Sarre (Abitibi-Ouest), P.Q., jeudi le 2 septembre 1976, à 8.00 heures du soir, pour l'achat de $181,500 d'obligations du canton La Sarre (Abitibi-Ouest), datées du 15 septembre 1976, et remboursables en série du 15 septembre 1977, au 15 septembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 mars et 15 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux

est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 septembre 1976.

Tableau d'amortissement — $181,500 — 20 ans

Année			Capital
15	09	1977	$ 3,000
15	09	1978	3,500
15	09	1979	3,500
15	09	1980	4,000
15	09	1981	4,500
15	09	1982	5,000
15	09	1983	5,500
15	09	1984	6,000
15	09	1985	6,500
15	09	1986	7,500
15	09	1987	8,000
15	09	1988	9,000
15	09	1989	10,000
15	09	1990	11,000
15	09	1991	12,000
15	09	1992	13,500
15	09	1993	15,000
15	09	1994	16,000
15	09	1995	18,000
15	09	1996	20,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $20,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances exlcuant l'échéance du 15 septembre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $20,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 septembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

Le canton La Sarre s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 septembre 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement 13-76 — $181,500 — voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance du conseil qui sera tenue jeudi, le 2 septembre 1976, à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 10, rue Lapierre, canton La Sarre (Abitibi-Ouest), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Canton La Sarre (comté d'Abitibi-Ouest).

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-MARIE ROY.

Hôtel de ville, 10, rue Lapierre,
Canton La Sarre (Abitibi-Ouest), P.Q.
Téléphone: 333-5587, code 819. 65190-o

Paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
Comté de Vaudreuil

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Serge Jolin, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Vaudreuil), P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mardi le 31 août 1976, pour l'achat de $1,156,000 d'obligations de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Vaudreuil), datées du 15 septembre 1976, et remboursables en série du 15 septembre 1977 au 15 septembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 mars et 15 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 septembre 1976.

Tableau d'amortissement — $1,156,000 — 20 ans

Année			Capital
15	09	1977	$ 57,000
15	09	1978	63,000
15	09	1979	69,000
15	09	1980	77,000
15	09	1981	83,000
15	09	1982	89,000
15	09	1983	98,000
15	09	1984	108,000
15	09	1985	120,000
15	09	1986	131,000
15	09	1987	8,000
15	09	1988	9,000
15	09	1989	10,000
15	09	1990	11,000
15	09	1991	12,000
15	09	1992	12,000
15	09	1993	14,000
15	09	1994	14,000
15	09	1995	15,000
15	09	1996	156,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $156,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 septembre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 15 septembre 1996 au montant de $156,000 comprend un solde de $139,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
15	09	1997	$ 9,000
15	09	1998	9,000
15	09	1999	$11,000
15	09	2000	12,000
15	09	2001	13,000
15	09	2002	14,000
15	09	2003	15,000
15	09	2004	17,000
15	09	2005	19,000
15	09	2006	20,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $156,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 septembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 septembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 39 — $56,000; 46 — $8,000; 47 — $7,000; 48 — $3,000; 49 — $2,000; 53 — $22,000 — renouvellements d'emprunts; 73 — $36,000; 73-1 — $67,000; 76 — $78,500; 79 (100) — $229,500; 87 — $6,000; 88 — $149,500; 88-1-1 — $475,000; 98 — $12,700 — aqueduc, égouts, voirie; 111 — $3,800 — frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance du conseil qui sera tenue mardi, le 31 août 1976, à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Vaudreuil), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (comté de Vaudreuil), le 2 août 1976.

Le secrétaire-trésorier,
SERGE JOLIN.

Hôtel de ville, 21, rue de l'Église,
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Vaudreuil), P.Q.
Téléphone: 453-4128,
453-4122, code 514. 65191-o

Village de Robertsonville

Comté de Frontenac

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Jean-Marie Talbot, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 8, rue Notre-Dame sud, Robertsonville (Frontenac), P.Q., C.P. 99, jusqu'à 7.00 heures du soir, lundi le 30 août 1976, pour l'achat de $253,500 d'obligations du village de Robertsonville, datées du 15 septembre 1976, et remboursables en série du 15 septembre 1977 au 15 septembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 mars et 15 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudications seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 septembre 1976.

Tableau d'amortissement — $253,500 — 20 ans

Année			Capital
15	09	1977	$ 4,500
15	09	1978	4,500
15	09	1979	4,500
15	09	1980	5,500
15	09	1981	6,000
15	09	1982	6,500
15	09	1983	7,000
15	09	1984	8,000
15	09	1985	8,500
15	09	1986	9,500
15	09	1987	11,000
15	09	1988	12,000
15	09	1989	13,000
15	09	1990	14,000
15	09	1991	16,000
15	09	1992	17,500
15	09	1993	19,000
15	09	1994	21,500
15	09	1995	24,000
15	09	1996	41,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $41,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 septembre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 15 septembre 1996 au montant de $41,000 comprend un solde de $15,000 renouvelable pour une période additionnelle de 20 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
15	09	1997	$ 1,000
15	09	1998	1,000
15	09	1999	1,000
15	09	2000	1,000
15	09	2001	1,000
15	09	2002	1,000
15	09	2003	1,000
15	09	2004	1,000
15	09	2005	1,000
15	09	2006	1,000
15	09	2007	500
15	09	2008	500
15	09	2009	500
15	09	2010	500
15	09	2011	500
15	09	2012	500
15	09	2013	500
15	09	2014	500
15	09	2015	500
15	09	2016	500

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $41,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 septembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

Le village de Robertsonville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 septembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 185 — $27,000; 188 — $26,500; 198 — $200,000 — aqueduc, égout, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil qui sera tenue lundi, le 30 août 1976, à 7.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville de Robertsonville, 8, rue Notre-Dame sud, Robertsonville (Frontenac), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de Robertsonville (comté de Frontenac), ce 2 août 1976.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-MARIE TALBOT.

Hôtel de ville, C.P. 99, 8, rue Notre-Dame sud, Robertsonville (Frontenac), P.Q.
Téléphone: 338-4377, code 418. 65192-o

Corporation Municipale de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Comté de Gaspé-Ouest

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Gervais Lemieux, Bureau municipal, Saint-Maxime-du-Mont-Louis (Gaspé-Ouest), C.P. 130, P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mardi le 2 septembre 1976, pour l'achat de $266,000 d'obligations de la corporation municipale de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, datées du 1er octobre 1976, et remboursables en série du 1er octobre 1977 au 1er octobre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er avril et 1er octobre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er octobre 1976.

Tableau d'amortissement — $266,000 — 20 ans

Année			Capital
01	10	1977	$ 4,000
01	10	1978	5,000
01	10	1979	5,000
01	10	1980	6,000
01	10	1981	7,000
01	10	1982	$ 7,000
01	10	1983	8,000
01	10	1984	9,000
01	10	1985	10,000
01	10	1986	11,000
01	10	1987	12,000
01	10	1988	13,000
01	10	1989	15,000
01	10	1990	16,000
01	10	1991	18,000
01	10	1992	19,000
01	10	1993	22,000
01	10	1994	24,000
01	10	1995	26,000
01	10	1996	29,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $29,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er octobre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er octobre 1996 au montant de $29,000 comprend un solde de $1,000 renouvelable pour une période additionnelle de 20 ans.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $29,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er octobre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformé-

ment au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La corporation municipale de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er octobre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 85-A (90) — $266,000 — aqueduc et égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance du conseil qui sera tenue à 8.00 heures du soir, mardi le 2 septembre 1976, au Bureau municipal, Saint-Maxime-du-Mont-Louis (Gaspé-Ouest) C.P. 130, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Corporation municipale de Saint-Maxime-du-Mont-Louis (comté de Gaspé-Ouest).

Le secrétaire-trésorier,
GERVAIS LEMIEUX.

Bureau municipal, Saint-Maxime-du-Mont-Louis,
(Gaspé-Ouest), C.P. 130, P.Q.
Téléphone: 797-2310, code 418. 65193-o

Saint-Paul-de-Châteauguay

Comté de Châteauguay

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Gérard Primeau, secrétaire-trésorier, Bureau municipal, 15, rue Desrochers, C.P. 178, Sainte-Martine, comté de Châteauguay, P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, et par après jusqu'à 8.30 heures du soir, salle de la Caserne des Pompiers, Sainte-Martine, comté de Châteauguay, P.Q., mercredi, le 1er septembre 1976, pour l'achat de $157,000 d'obligations de Saint-Paul-de-Châteauguay, comté de Châteauguay, datées du 15 septembre 1976, et remboursables en série du 15 septembre 1977 au 15 septembre 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 mars et 15 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 septembre 1976.

Tableau d'amortissement — $157,000 — 10 ans

Année			Capital
15	09	1977	$ 10,000
15	09	1978	11,000
15	09	1979	12,000
15	09	1980	13,000
15	09	1981	14,000
15	09	1982	16,000
15	09	1983	17,000
15	09	1984	19,000
15	09	1985	21,000
15	09	1986	24,000

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La corporation municipale de Saint-Paul-de-Châteauguay s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 septembre 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 1-SPC-74 — $157,000 — aqueduc et égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue mercredi, le 1er septembre 1976, à 8.30 heures du soir, à la salle de la Caserne des Pompiers, Sainte-Martine, comté de Châteauguay, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

Saint-Paul-de-Châteauguay (comté de Châteauguay), ce 29 juillet 1976.

Le secrétaire-trésorier,
GÉRARD PRIMEAU.

Bureau municipal, 15, rue Desrochers,
C.P. 178, Sainte-Martine (Châteauguay), Québec.
Téléphone: 427-2022 résidence
825-2032 bureau, code 514. 65194-o

Syndicats professionnels

L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS AGRICOLES POUR FINS DE SPORT, LOISIR ET PLEIN AIR (MONTREAL)

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que, le 8 juillet 1976, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de « L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS AGRICOLES POUR FINS DE SPORT, LOISIR ET PLEIN AIR (MONTREAL) », avec siège social situé au numéro 3, Westmount Square, app. 1911, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
MARC CARRIER.

65176-o 1465-5302

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES PODIATRES DU QUEBEC

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que, le 8 juillet 1976, il a autorisé le changement de nom de « SYNDICAT PROFESSIONNEL DES PODIATRES, P.Q. », dont la constitution a été autorisée le 21 mars 1975, avec siège social situé au numéro 995, avenue Myrand, Sainte-Foy, en celui de « SYNDICAT PROFESSIONNEL DES PODIATRES DU QUEBEC », et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
MARC CARRIER.

65177-o 1359-8131

Loi électorale du Québec

Président d'élection

Il a plu à son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil, de l'avis et du consentement du Conseil Exécutif, par commission sous le grand sceau, de faire, pour remplir la charge de président d'élection, la nomination suivante:

Returning-Officer

His Honour the Lieutenant-Governor in Council has been pleased, with the advice and consent of the Executive Council, to appoint by commission under the Great Seal, to fill the office of returning-officer, the person whose name follows:

District électoral *Electoral district*	Nom, prénoms *Name, Christian names*	Profession ou occupation *Profession or calling*	Domicile
Marguerite-Bourgeoys	Ratelle, Lionel (a)	Comptable — *Accountant*	Ville LaSalle

(a) En remplacement de madame Elise Leclerc.
In place of Mrs Elise Leclerc.

Québec, le 28 juillet 1976.

Le président général des élections,
FRANÇOIS DROUIN,
Juge de la Cour provinciale.

65189-o

Québec, July 28, 1976.

FRANÇOIS DROUIN,
Chief Returning-Officer,
Judge of the Provincial Court.

65189-o

Avis divers

Cité de Chambly
Ville de Marieville
Ville de Richelieu

Avis de la demande, du dépôt des plan et devis

Avis est donné au public, conformément à l'article 60 de la Loi du régime des eaux, que la cité de Chambly dans le comté de Verchères, et les villes de Marieville et Richelieu dans le comté d'Iberville se proposent de faire faire un barrage-réservoir dans la rivière Richelieu entre Chambly et Richelieu, pour l'emmagasinement en toute saison des eaux de la rivière Richelieu dans le but de les conserver pour en régulariser le débit et d'assurer ainsi l'uniformité d'alimentation à la Centrale de traitement d'eau de Chambly, Marieville, Richelieu.

Avis est de plus donné qu'une requête à cette fin, accompagnée des plan et devis indiquant l'emplacement de ces travaux et les terrains qui seront affectés par ces travaux, a été transmise au ministre des richesses naturelles et au ministre des affaires municipales responsable de l'application de la Loi de la qualité de l'environnement et qu'un duplicata de ces plan et devis a été déposé au bureau de la division d'enregistrement de Chambly à Longueuil sous le numéro 458603 et au bureau de la division d'enregistrement de Rouville à Marieville sous le numéro 131294.

La demande d'autorisation contenue dans la requête sera prise en considération par le lieutenant-gouverneur en conseil le ou après le dixième jour suivant la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*.

Cité de Chambly.
Le greffier,
MARTHE E. MONGRAIN.

Ville de Marieville.
Le secrétaire-trésorier,
YVES G. VINCENT.

Ville de Richelieu.
La secrétaire-trésorière,
CLAIRE BURKE.

65164-o

Miscellaneous Notices

City of Chambly
Town of Marieville
Town of Richelieu

Notice of Application and Deposit of Plans and Specifications

Public notice is hereby given, in accordance with section 60 of the Watercourse Act, that the City of Chambly in the county of Verchères, the Towns of Marieville and Richelieu in the county of Iberville intend to build a rock filled dam to store all year round the waters of the Richelieu River, regulate their flow and ensure a uniform supply to the Chambly-Marieville-Richelieu water treatment plant.

Notice is also given that a petition to that effect, accompanied by the plans and specifications showing the site and the nature of the work and the land which will be affected by such work, has been forwarded to the Minister of Natural Resources and to the Minister of Municipal Affairs responsible for the application of the Environment Quality Act and that a duplicate of such plan and specifications has been deposited at the Registry Office of the Registration Division of Chambly in Longueuil under number 458603 and at the Registry Office of the Registration Division of Rouville in Marieville under number 131294.

The application contained in the petition will be taken into consideration by the Lieutenant-Governor in Council on or after the tenth day following the date of the publication of this notice in the *Québec Official Gazette*.

City of Chambly.
MARTHE E. MONGRAIN,
Clerk.

Town of Marieville.
YVES G. VINCENT,
Secretary-Treasurer.

Town of Richelieu.
CLAIRE BURKE,
Secretary-Treasurer.

65164-o

CLUB SPORTIF LES CASTORS INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 23e jour de janvier 1976, constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de « CLUB SPORTIF LES CASTORS INC. » les membres actuels de « LES CASTORS ENRG. », déjà constituée en corporation le ou vers le 14 août 1972, en vertu de la Loi des clubs de récréation (Statuts refondus, 1964, chapitre 298).

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de $100,000.

Le siège social de la nouvelle corporation est à Guérin, district judiciaire de Témiscamingue.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65162-o 1372-9223

DIAL FINANCIAL LTD.

Avis est par les présentes donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières a accordé, en date du 13e jour de mai 1976, un permis à la corporation « DIAL FINANCIAL LTD. » l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec, sous l'autorité de la Loi des sociétés de prêts et de placements, Statuts refondus, 1964, c. 289.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite corporation, est M. Joseph R. Nuss, de Montréal.

Le bureau principal de la corporation dans la province est situé au numéro 4111, Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le procureur de la compagnie,
65160-32-4-o PHILLIPS & VINEBERG.

Fondation Université du Québec

Avis est, par la présente, donné que la « Fondation Université du Québec » a transporté son siège social, par résolution adoptée le 26 janvier 1976, au 2875, boulevard Laurier, à Ste-Foy, Québec 10.

Le secrétaire,
65214-o ME FRANÇOIS LORIOT.

Ventes par Shérifs

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

A B I T I B I

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi

No 605-05-000038-76 { BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal (Québec), demanderesse, *vs* ROGER GERVAIS, domicilié au 50, rue Dumas, ville de Matagami, district d'Abitibi (Québec), défenderesse.

« Un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent quatre-vingt-dix-sept du bloc un (1-397) du cadastre officiel du canton d'Isle-Dieu dans la ville de Matagami, division d'enregistrement d'Abitibi, avec maison érigée sur ledit lot, circonstances et dépendances.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement au palais de justice d'Amos, le VINGT-DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1976, à QUATORZE heures.

L'acheteur devra payer au moins $3,107.50 au moment de l'adjudication.

Le shérif,
SERGE CARRIER.

Bureau du shérif,
District d'Abitibi,
Amos, 29 juillet 1976. 65188-o

Sheriff's Sales

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

A B I T I B I

Fieri Facias

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Abitibi

No. 605-05-000038-76 { BANK CANADIAN NATIONAL, a legally constituted corporation, whose head office is in the City and District of Montreal, Québec, plaintiff, *vs* ROGER GERVAIS, domiciled at 50, rue Dumas, Town of Matagami, District of Abitibi, Québec, defendant.

"Land known and designated as lot three hundred and ninety-seven of block one (1-397) on the official cadastre of Isle-Dieu Township in the Town of Matagami, Abitibi Registration Division, with the house constructed thereon, appurtenances and dependencies.

With all the active and passive, apparent or unapparent servitudes attached to those immoveables."

To be sold at the Registry Office in the Amos Court House, on the TWENTY-SECOND day of OCTOBER 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

The minimum amount which the purchaser must pay at the time of the adjudication is $3,107.50.

SERGE CARRIER,
Sheriff.

Sheriff's Office,
District of Abitibi,
Amos, July 29, 1976. 65188

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure

No 600-02-402-75 { ROGER GAUTHIER, faisant affaires sous le nom de Alro Manufacture Enrg., chemin Arntfield-Evain, district de Rouyn-Noranda, demanderesse, *vs* J.P. BERUBE DIAMOND DRILLING CO. LTEE, ayant une place d'affaires à 1137, 3e Rue, Val-d'Or, district d'Abitibi, défendeur.

« Une grande bâtisse commerciale située au 1137, 3e Rue, Val-d'Or, district d'Abitibi, sise sur les lots 47 et 48, subdivision du lot originaire no 60, aux plan et livre de renvoi officiels du rang 8 du canton Dubuisson. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement au palais de justice d'Amos, le TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE 1976, à QUATORZE heures.

L'acheteur devra payer au moins $23,375 au moment de l'adjudication.

Le shérif,
SERGE CARRIER.
Par le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif,
District d'Abitibi,
Amos, le 26 juillet 1976. 65181-o

Fieri Facias

Canada — Province of Québec
Superior Court

No. 600-02-402-75 { ROGER GAUTHIER, doing business under the name of Alro Manufacture Enrg. Arntfield-Evain Highway, District of Rouyn-Noranda, plaintiff, *vs* J.P. BERUBE DIAMOND DRILLING CO. LTD., having a place of business at 1137-3rd Street, Val-d'Or, District of Abitibi, defendant.

"A large commercial building located at 1137-3rd Street, Val-d'Or, District of Abitibi, on lots 47 and 48, subdivision of original lot 60, on the official plan and in the book of reference of Range 8 of Dubuisson Township."

To be sold at the Registry Office in the Amos Court House, on the THIRTIETH day of SEPTEMBER 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

The purchaser must pay a minimum of $23,375 at the time of the adjudication.

SERGE CARRIER,
Sheriff.
JEAN GRENIER,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
District of Abitibi,
Amos, July 26, 1976. 65181

BEAUHARNOIS

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois

No 13,192 { MURRAY SANDERS, médecin, domicilié et résidant à 3009 Spanish Trail, Delray Beach, Florida 33444, Etats-Unis d'Amérique, demandeur, *vs* RÉAL ROUSSEAU, 1961, boulevard Perrot, Windmill Point, Île-Perrot, P.Q., défendeur.

« La pointe du Moulin à Vent, dans le comté Vaudreuil, composé d'une partie du lot numéro douze (ptie 12) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, bornée au sud-ouest et au sud-est par une partie dudit lot numéro 12, qui fait partie de la rue projetée, au nord-est par une partie dudit lot numéro 12, qui fait partie d'une autre rue projetée, et au nord-ouest par d'autres parties dudit lot numéro 12, mesurant cent pieds dans sa ligne frontale sud-est et dans sa ligne arrière nord-ouest, soixante-cinq pieds et soixante-neuf centièmes dans sa ligne frontale sud-ouest, cent dix pieds

BEAUHARNOIS

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Beauharnois

No. 13,192 { MURRAY SANDERS, physician, domiciled and residing at 3009 Spanish Trail, Delray Beach, Florida 33444, United States of America, plaintiff, *vs* RÉAL ROUSSEAU, 1961 Perrot Boulevard, Windmill Point, Île-Perrot, Québec, defendant.

"The point at Windmill Point, Vaudreuil County, consisting of part of lot twelve (Pt. 12) on the official plan and in the book of reference of the Parish of Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, bounded on the southwest and southeast by part of lot 12, which is part of a proposed street, on the northeast by part of lot 12, which is part of another proposed street, and on the northwest by other parts of lot 12, measuring one hundred feet along the front to the southeast and along the rear to the northwest, sixty-five and sixty-nine hundredths feet along the front to the southwest, one hundred and ten feet along the side

dans sa ligne latérale nord-est et quatre-vingt-neuf pieds et huit centièmes dans sa ligne latérale nord-ouest.

Ledit emplacement contenant une superficie de treize mille neuf cent vingt-cinq pieds carrés et huit dixièmes.

La ligne nord-est dudit emplacement est située à une distance de six pieds et cinquante-cinq centièmes de la ligne de division entre les lots 11 et 12 audit plan officiel, l'angle sud-est est situé à une distance de onze pieds de la ligne nord-ouest de la voie publique existante, qui fait également partie de la rue projetée.

Le tout tel qu'il est indiqué sur un plan préparé par Louis P. Derome, A.G., en date du 8 avril 1958, dont copie demeure annexée au titre du vendeur.

Les mesures indiquées sont anglaises et plus ou moins.

Avec bâtisse dessus construite et portant le numéro civic 27, Old Mill Road, Île-Perrot.

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Vaudreuil, à Vaudreuil, le VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif,
PAUL BRODEUR.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Valleyfield, ce 2 août 1976. 65280-o

to the northeast and eighty-nine and eight hundredths feet along the side to the northwest.

The area of the plot of land is thirteen thousand nine hundred and twenty-five and eight tenths square feet.

The northeast line of the plot of land is located six and fifty-five hundredths feet from the dividing line between lots 11 and 12 on the official plan; the south-east corner is located eleven feet from the northwest line of the existing public road, which is part of the proposed street.

The whole as it is shown on a plan prepared by Louis P. Derome, Q.L.S., dated April 8, 1958, of which a copy is attached to the vendor's title deed.

The measurements shown are English measure and more or less.

With the building constructed there bearing civic number 27, Old Mill Road, Île-Perrot.

The minimum amount which the purchaser must pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of the adjudication, is fixed at 25% of the municipal assessment.

To be sold at the Vaudreuil Registration Division Office, in Vaudreuil, on the TWENTY-NINTH day of SEPTEMBER 1976, at TEN o'clock in the morning.

PAUL BRODEUR,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Valleyfield, August 2, 1976. 65280

JOLIETTE

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette

No 705-05-000314-76 { BRAMM INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social en les cité et district de Joliette, partie demanderesse, *vs* JACQUES BÉLANGER, résidant au 811, Route 343, Ste-Marcelline, comté de Joliette, district de Joliette, partie défenderesse.

« Un emplacement situé en la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, comté de Joliette, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent deux (Ptie 502), dans le rang 10 du canton de Kildare, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Ambroise-de-Kildare, division d'enregistrement de Joliette; mesurant, ledit emplacement, cent vingt-cinq pieds (125′) de largeur sur cent vingt pieds (120′) de profondeur, mesures anglaises et bornée comme suit, savoir: en front vers le sud-est

JOLIETTE

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Joliette

No. 705-05-000314-76 { BRAMM INC., a legally constituted corporation whose head office is in the City and District of Joliette, plaintiff, *vs* JACQUES BÉLANGER, residing at 811 Route 343, Sainte-Marcelline, Joliette County, District of Joliette, defendant.

"Land situated in the Municipality of Sainte-Marcelline-de-Kildare, Joliette County, known and designated as forming part of lot five hundred and two (Pt. 502), Range 10, Kildare Township, on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Ambroise-de-Kildare, Joliette Registration Division; this land is one hundred and twenty-five feet (125′) wide and one hundred and twenty feet (120′) deep, English measure, and is bounded as follows: on the front to the southeast by the public

par la route publique (Route 343, Joliette–St-Côme), en arrière vers le nord-ouest et d'un côté vers le nord-est par d'autres parties du même lot appartenant à monsieur Raymond Baillargeon ou ses représentants et de l'autre côté vers le sud-ouest par le lot numéro 500 audit cadastre.

Avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro 811 de la Route 343 (Joliette–St-Côme), en ladite municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, y compris la maison de type «maison mobile» ainsi que tout le contenu (meubles meublants et effets mobiliers) lequel est pour les fins des présentes, immeuble par destination.»

Le montant minimum de la mise à prix est fixé à $1527.50, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale. Sous réserve du droit de retention prévu par l'article 689 C.P.C., l'adjudicataire devra verser ce montant, au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, à Joliette, MERCREDI, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1976, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
GINETTE MALO.

Bureau du shérif,
District de Joliette,
Joliette, le 4 août 1976. 65219-o

road (Route 343, Joliette–Saint-Côme), on the rear to the northwest and on one side to the northeast by other parts of the same lot belonging to Mr. Raymond Baillargeon or representatives, and on the other side to the southwest by lot 500 on the same cadastre.

With all the buildings erected there, appurtenances and dependencies, bearing number 811 Route 343 (Joliette–Saint-Côme), in the Municipality of Sainte-Marcelline-de-Kildare, including the "mobile home" type of house and all the contents (furniture and moveable belongings) which is designated as immoveable by destination for the purposes of this sale."

The minimum upset price is $1527.50, wich is 25% of the municipal assessment. The purchaser must pay this amount in cash or by certified cheque at the time of adjudication, subject to the right of retention provided for under article 689 C.C.P.

To be sold at the Joliette Registration Division Office, 577, rue Notre-Dame, Joliette, on WEDNESDAY, the TWENTY-SECOND day of SEPTEMBER, 1976, at ELEVEN o'clock in the morning.

GINETTE MALO,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
District of Joliette,
Joliette, August 4, 1976. 65219

MONTRÉAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal

No 02-000225-76
05-011385-76

COMMERCIAL CREDIT PLAN LTD., corps politique dûment constitué selon la loi, ayant son principal établissement en Ontario et ayant une succursale en la ville et le district de Montréal, au 3126, rue Masson, demanderesse, *vs* JEAN-GUY HOGUE, de la ville et du district de Montréal, y résidant et domicilié au 3630 ouest, rue Sherbrooke, appartement 3, défendeur.

« Une certaine parcelle de terrain, de figure irrégulière, située en la municipalité de St-Joseph-de-Chambly, comté de Verchères, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro cent soixante-quinze (Ptie 175) du cadastre officiel de la paroisse St-Joseph-de-Chambly, et plus particulièrement décrite comme suit:

Commençant au point désigné par la lettre « A » au plan de l'arpenteur ci-après nommé, lequel point est situé sur la ligne de division entre les lots cent soixante-quinze et cent soixante-seize (175 et 176) dudit cadastre, à son intersection avec la rivière de Montréal;

MONTREAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Montreal

No. 02-000225-76
05-011385-76

COMMERCIAL CREDIT PLAN LTD., a legally constituted corporation whose main place of business is in Ontario and which has a branch at 3126, rue Masson in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* JEAN-GUY HOGUE, of the City and District of Montreal, residing and domiciled at 3630 Sherbrooke Street West, Apartment 3, defendant.

"Land of irregular shape, situated in the Municipality of Saint-Joseph-de-Chambly, Verchères County, known and designated as forming part of lot one hundred and seventy-five (Pt. 175) on the official cadastre for the Parish of Saint-Joseph-de-Chambly, and more particularly described as follows:

Beginning at a point designated by the letter "A" on the plan of the surveyor named below; this point is situated on the line dividing lots one hundred and seventy-five and one hundred and seventy-six (175 and 176) on the same cadastre, at its intersection with the Montreal River;

De là, en allant dans une direction générale nord-ouest, en suivant ladite ligne de division une distance de quatre cent quatre-vingt-quatre pieds et deux dixièmes de pied (484.2') jusqu'au point « B »;

De là, en obliquant vers le nord-est, une distance de cent vingt-trois pieds et un dixième de pied (123.1') jusqu'au point « C »;

De là, en allant vers le nord-ouest, une distance de cent trente-sept pieds et cinq dixièmes de pied (137.5') jusqu'au point « D »;

De là, en allant vers le nord-est, parallèlement à une grange et à trente-cinq pieds (35') de celle-ci, une distance de cent quatre-vingt-dix-huit pieds et six dixièmes de pied (198.6') jusqu'au point « E »;

De là, en allant vers le sud-est, une distance de quarante-neuf pieds et un dixième de pied (49.1') jusqu'au point « F »;

De là, en allant vers le nord-est, une distance de cent trente et un pieds et quatre dixièmes de pied (131.4') jusqu'au point « G »;

De là, en allant vers le sud-est, une distance de deux cent soixante-deux pieds et sept dixièmes de pied (262.7') jusqu'au point « H »;

De là, en suivant la rivière de Montréal, jusqu'au point de départ « A »;

La superficie ainsi délimitée par les lettres « A-B-C-D-E-F-G-H-A » est de cent quarante-quatre mille quatre cent trois pieds carrés et neuf dixièmes de pied carré (144,403.9 pi. ca.), soit trois arpents et neuf cent vingt-trois millièmes d'arpent carré (3,923 arp. ca.).

Le tout tel que montré plus en détail sur un plan préparé par Laurent Véronneau, arpenteur-géomètre, le huit avril mil neuf cent soixante-six (1966); lequel plan est demeuré annexé à un contrat de vente par monsieur Ernest Bisaillon au présent vendeur, exécuté devant le notaire Paul Boucher, le vingt avril mil neuf cent soixante-six (1966), dont une copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, sous le numéro 16856.

Avec toutes les bâtisses y érigées et spécialement une maison portant le numéro 5111, boulevard Bellerive, Carignan, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble sans aucune exception ni réserve et plus spécialement avec et sujet à un droit de passage en commun avec les autres y ayant droit, à perpétuité, aux fins d'atteindre le chemin public, dans le chemin existant actuellement et bien connu des parties aux charges ordinaires d'entretien. »

La mise à prix est fixée à $2,932.50 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Chambly, 201, Place Charles-Lemoyne, Édifice Mont-

From there, in a general northwesterly direction along that dividing line for four hundred and eighty-four and two tenths feet (484.2') to point "B";

From there, angling northeast for one hundred and twenty-three and one tenth feet (123.1') to point "C";

From there, northwest for one hundred and thirty-seven and five tenths feet (137.5') to point "D";

From there northeast, parallel to a barn and thirty-five feet (35') from it, for one hundred and ninety-eight and six tenths feet (198.6') to point "E";

From there southeast for forty-nine and one tenth feet (49.1') to point "F";

From there northeast for one hundred and thirty-one and four tenths feet (131.4') to point "G";

From there southeast for two hundred and sixty-two and seven tenths feet (262.7') to point "H";

From there along the Montreal River to point "A", the starting point.

The land marked by letters "A-B-C-D-E-F-G-H-A" has an area of one hundred and forty-four thousand four hundred and three and nine tenths square feet (144,403.9 sq. ft.), or three and nine hundred and twenty-three thousandths square arpents (3.923 sq. arp.).

The whole as it is shown in greater detail on a plan prepared by Laurent Véronneau, Québec Land Surveyor, on the eighth of April, one thousand nine hundred and sixty-six (1966); this plan is attached to a contract of sale, by Mr. Ernest Bisaillon to the present vendor, signed before Paul Boucher, notary, on the twentieth of April, one thousand nine hundred and sixty-six (1966), a copy of which was registered at the Chambly Division Registry Office under number 16856.

With all the buildings erected thereon and in particular a house bearing number 5111, boulevard Bellerive, Carignan, appurtenances and dependencies.

The whole as it now stands with all the active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to that immoveable without exception or reservation, and in particular subject to the right of way in perpetuity, in common with others, to the public road along the road now existing and well known to the parties, with normal maintenance responsibilities."

The upset price is $2,932.50, which the purchaser must pay the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Chambly County Registry Office, Montval Building, 201 Place Charles-Lemoyne, Longueuil, Québec, on the TWENTY-THIRD day of

val, Longueuil, Québec, le VINGT-TROISIEME jour de SEPTEMBRE 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 5 août 1976. 65220-o

Fieri Facias de Bonis et de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-021155-75 { DAUPHIN POOLS LIMITED, corporation dûment constituée selon la loi et ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 2170, boulevard Laurentien, ville Saint-Laurent, district de Montréal, demanderesse, *vs* JERRY DOYLE, gentilhomme, demeurant et domicilié au 2665, rue Nadeau, Saint-Hubert, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis-en-cause.

« Un certain emplacement situé dans la paroisse de Saint-Hubert et décrit comme étant: le lot numéro 162-713. De figure irrégulière, borné au nord-est par le lot 162-714, au sud-est par partie du lot 163-593 (rue), au sud et sud-ouest par partie du lot 162-594 (rue), au nord-ouest par le lot 162-712, mesurant soixante-dix pieds (70′) dans sa ligne nord-est, soixante-dix pieds (70′) dans sa ligne sud-est, vingt-huit pieds et vingt-huit centièmes de pied (28.28′) dans sa ligne sud, cinquante pieds (50′) dans sa ligne sud-ouest, quatre-vingt-dix pieds (90′) dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie six mille cent pieds carrés (6,100 pi. ca.) mesure anglaise.

Avec l'immeuble situé au numéro civique 4665, rue Nadeau. »

La mise à prix est fixée à $3,575 que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Chambly, 201, Place Charles-Lemoyne, Édifice Montval, Longueuil, province de Québec, le SEIZIÈME jour de SEPTEMBRE 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 27 juillet 1976. 65184-o

Fieri Facias de Bonis et de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-003700-56 { JONE LEE, retraité, de Prince Rupert, C.-B. (233 est, 8e Avenue), et JOE WONG, retraité, de la ville de Vancouver, C.-B. (2520 est, 16e Avenue),

SEPTEMBER, 1976, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, August 5, 1976. 65220

Fieri Facias de Bonis et de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-021155-75 { DAUPHIN POOLS LIMITED, a legally constituted corporation whose head office and principal place of business are at 2170 Laurentien Boulevard, City of Saint-Laurent, District of Montreal, plaintiff, *vs* JERRY DOYLE, gentleman, domiciled and residing at 2665 Nadeau Street, Saint-Hubert, District of Montreal, defendant, and THE REGISTRAR for the Chambly Registration Division, *mis-en-cause*.

"Land located in the Parish of Saint-Hubert and described as being: lot 162-713. Of irregular shape, bounded on the northeast by lot 162-714, on the southeast by part of lot 163-593 (street), on the south and southwest by part of lot 162-594 (street), on the northwest by lot 162-712, measuring seventy feet (70′) along the northeast line, seventy feet (70′) along the southeast line, twenty-eight and twenty-eight hundredths feet (28.28′) along the south line, fifty feet (50′) along the southwest line, ninety feet (90′) along the northwest line, with an area of six thousand one hundred square feet (6,100 sq. ft.), English measure.

With the building located at 4665 Nadeau Street."

The upset price is fixed at $3,575, which the purchaser must pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of the adjudication.

To be sold at the Chambly County Registration Office, 201 Place Charles-Lemoyne, Montval Building, Longueuil, Province of Québec, on the SIXTEENTH day of SEPTEMBER 1976, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN.
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, July 27, 1976. 65184

Fieri Facias de Bonis et de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-003700-76 { JONE LEE, retired, of Prince Rupert, B.C. (233 East, 8th Avenue), and JOE WONG, retired, of the City of Vancouver, B.C. (2520 East, 16th Avenue),

demandeurs, *vs* ALBERT MAH, de la ville et du district de Montréal, domicilié au 6415, avenue Victoria, défendeur.

« Un emplacement situé dans la paroisse de Sainte-Geneviève, faisant partie du lot numéro trente-trois (ptie 33) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève, de figure irrégulière, borné au nord-est par une partie du lot numéro trente-deux (ptie 32) et par les lots numéros 32-211 et 32-231 auxdits plan et livre de renvoi officiels, borné au sud-est par le lot numéro 33-22, dans sa ligne sud-ouest, étant une ligne brisée, par une autre partie dudit lot numéro trente-trois (ptie 33), une partie du lot numéro 33-1-5, le lot numéro 33-1-3, et une partie du lot numéro 33-1, à l'ouest par une partie du lot numéro 33-4, dans sa ligne nord-ouest, étant une ligne brisée, par le chemin public (boulevard Gouin ouest), et mesurant quatre cents pieds et sept dixièmes (400.7') du côté nord-est, cent cinquante-neuf pieds (159') dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-dix-huit pieds et cinquante-huit centièmes (98.58') dans sa ligne sud-ouest étant bornée par partie du lot numéro 33 et quatre cent quarante-cinq pieds et quatorze centièmes (445.14') dans sa ligne sud-ouest étant bornée par le lot numéro 33-1, soixante-six pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (66.85') dans sa ligne ouest, cent deux pieds et cinquante-trois centièmes (102.53') et cent vingt-deux pieds et vingt centièmes (122.20') de long dudit chemin public, et dont on doit déduire:

Un certain emplacement ayant façade sur le boulevard Gouin ouest, connu et désigné comme étant partie du lot numéro 33 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève, de figure irrégulière, et plus particulièrement décrit de la manière suivante:

Commençant au point d'intersection de la ligne de division entre lesdits lots numéros trente-trois et trente-deux avec la ligne sud du boulevard Gouin ouest, de là procédant en direction sud-est une distance de deux cents pieds et sept dixièmes (200.7'), cette ligne comportant deux segments: – l'un mesurant cent quatre-vingt-six pieds et deux dixièmes (186.2'), et l'autre quatorze pieds et cinq dixièmes (14.5'), (pour former un angle de 178°23'23"), de là en direction sud-ouest sur une distance de cent neuf pieds et trente-huit centièmes (109.38'), de là, le long d'un arc de cercle ayant un rayon de soixante-cinq pieds (65'), une distance de cent sept pieds et trente-quatre centièmes (107.34'), de là en direction nord-ouest une distance de deux cent trente-quatre pieds et trente-huit centièmes (234.38'), de là en direction nord-ouest et en direction nord le long d'un arc de cercle ayant un rayon de quarante-cinq pieds (45') sur une distance de trente-huit pieds et vingt-neuf centièmes (38.29'), de là en direction nord une distance de dix pieds et quarante-deux centièmes (10.42'), de là en direction nord et en direction est en décrivant un arc de cercle ayant un rayon de vingt pieds (20') une distance de trente-deux pieds et trente-huit centièmes (32.38'), de là en direction est une distance de cent

plaintiffs, *vs* ALBERT MAH, of the City and District of Montreal, residing at 6415 Victoria Avenue, defendant.

"That emplacement in the Parish of Sainte-Geneviève, being a part of lot No. thirty-three (Pt. 33) on the official plan and book of reference of the Parish of Sainte-Geneviève, of irregular form, bounded to the northeast by part of lot No. thirty-two (Pt. 32), lot 32-211 and lot 32-231, of the said plan and book of reference, to the southeast by lot 33-22, to the southwest, being a broken line, by another part of the said lot 33, and part of lot 33-1-5, and lot 33-1-3, and part of lot 33-1, and to the west by part of lot 33-4, and to the northwest, being a broken line, by the public road (Gouin Boulevard West), and measuring four hundred feet and seven-tenths of a foot (400.7') on the northeast side, one hundred and fifty-nine feet (159') in its southeast line, ninety-eight feet and fifty-eight one-hundredths of a foot (98.58') in its southwest line being bounded by part of lot 33, and four hundred and forty-five feet and fourteen one-hundredths of a foot (445.14') in its southwest line being bounded by lot 33-1, sixty-six feet and eighty-five one-hundredths of a foot (66.85') in its west line, and one hundred and two feet and fifty-three one-hundredths of a foot (102.53') and one hundred and twenty-two feet and twenty one-hundredths of a foot (122.20') along the said public road, from which must be subtracted:

That certain emplacement fronting on Gouin Boulevard West, known and designated as part of lot 33 on the official plan and book of reference of the Parish of Sainte-Geneviève, of irregular figure, and more particularly described as follows:

Starting at the point of intersection of the line of division between said lot thirty-three and lot thirty-two with the southerly boundary of Gouin Boulevard West, thence in a southeasterly direction a distance of two hundred feet and seven-tenths of a foot (200.7') this line being composed of two segments: – one of one hundred and eighty-six feet and two-tenths of a foot (186.2') and the other of fourteen feet and five-tenths of a foot (14.5'), (to form an angle of 178°23'23"), thence in a southwesterly direction a distance of one hundred and nine feet and thirty-eight hundredths of a foot (109.38'), thence along an arc of circle having a radius of sixty-five feet (65') a distance of one hundred and seven feet and thirty-four hundredths of a foot (107.34'), thence in a northwesterly direction a distance of two hundred and thirty-four feet and thirty-eight hundredths of a foot (234.38'), thence in a northwesterly direction and a northerly direction along an arc of circle having a radius of forty-five feet (45') a distance of thirty-eight feet and twenty-nine hundredths of a foot (38.29'), thence in northerly direction a distance of ten feet and forty-two hundredths of a foot (10.42'), thence in a northerly direction and an easterly direction along an arc of circle having a radius of twenty feet (20') a distance of

soixante-treize pieds et soixante et onze centièmes 173.71') (cette ligne comportant deux segments: – l'un de cinquante et un pieds et cinquante et un centièmes (51.51') et l'autre de cent vingt-deux pieds et deux dixièmes (122.2'), jusqu'au point de départ.

Cet immeuble contient une superficie de cinquante-cinq mille trois cent cinquante-six pieds carrés (55,356 pi. ca.), le tout en mesure anglaise et plus ou moins.

En l'état où cette propriété se trouve présentement. »

La mise à prix est fixée à $5,325, montant que l'adjudicataire devra payer au shérif soit en argent, soit par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal (Québec), 10, rue Craig est, 10e étage, chambre 56, le SEIZIÈME jour de SEPTEMBRE 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal (Québec) le 27 juillet 1976. 65183

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-001492-76 { ARTHUR STECKLER et HENRY STECKLER, demandeurs, *vs* FRANCO DRYWALL LTD., et PIERRE LEFEBVRE, défendeurs.

« Des emplacements connus et désignés comme étant les lots numéros cinq cent quarante, cinq cent quarante et un, cinq cent cinquante-cinq, cinq cent cinquante-six, cinq cent cinquante-sept, cinq cent cinquante-huit, de la redivision officielle du lot originaire numéro cent huit (108-540, 541, -555, -556, -557 et 558) au cadastre officiel de la paroisse de Rivière-des-Prairies.

Des emplacements connus et désignés comme étant les lots numéros quatre cent vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent huit (108-422) audit cadastre.

Des emplacements connus et désignés comme étant les lots numéros cinq cent soixante, cinq cent soixante et un, cinq cent soixante-deux, cinq cent soixante-trois, cinq cent soixante-quatre, cinq cent soixante-cinq, cinq cent soixante-six, cinq cent soixante-sept, cinq cent soixante-huit, cinq cent soixante-neuf, cinq cent soixante-dix, cinq cent soixante et onze, cinq cent soixante-douze, cinq cent soixante-treize, cinq cent soixante-quatorze, cinq cent soixante-quinze, cinq cent soixante-seize, cinq cent soixante-dix-sept, cinq cent soixante-dix-huit, cinq cent soixante-dix-neuf, cinq cent quatre-vingt, cinq cent thirty-two feet and thirty-eight hundredths of a foot (32.38'), thence in an easterly direction a distance of one hundred and seventy-three feet and seventy-one hundredths of a foot (172.71') (this line composed of two segments: – one of fifty-one feet and fifty-one hundredths of a foot (51.51') and the other of one hundred and twenty-two feet and two-tenths of a foot (122.2'), to the point of beginning.

Which immoveable contains a superficie of fifty-five thousand, three hundred and fifty-six square feet (55,356 sq. ft.), the whole English measure and more or less.

As the whole now subsists."

The opening bid shall be $5,325 that the successful bidder shall pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque at the time of the adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office in the Montreal Court House, 10 Craig Street East, 10th floor, Room 56, on the SIXTEENTH day of SEPTEMBER 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, Québec, July 27th, 1976. 65183-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-001492-76 { ARTHUR STECKLER and HENRY STECKLER, plaintiffs, *vs* FRANCO DRYWALL LTD., and PIERRE LEFEBVRE, defendants.

"Certain plots of land known and designated as lots five hundred and forty, five hundred and forty-one, five hundred and fifty-five, five hundred and fifty-six, five hundred and fifty-seven, five hundred and fifty-eight, of the official subdivision or original lot one hundred and eight (108-540, -541, -555, -556, -557 and -558) on the official cadastre for the Parish of Rivière-des-Prairies.

Certain plots of land known and designated as lots four hundred and twenty-two of the official subdivision of original lot number one hundred and eight (108-422) of the same cadastre.

Certain plots known and designated as lots five hundred and sixty, five hundred and sixty-one, five hundred and sixty-two, five hundred and sixty-three, five hundred and sixty-four, five hundred and sixty-five, five hundred and sixty-six, five hundred and sixty-seven, five hundred and sixty-eight, five hundred and sixty-nine, five hundred and seventy, five hundred and seventy-one, five hundred and seventy-two, five hundred and seventy-three, five hundred and seventy-four, five hundred and seventy-five, five hundred and seventy-six, five hundred and seventy-seven, five hundred and seventy-eight, five hundred and seventy-

quatre-vingt-un, cinq cent quatre-vingt-deux, cinq cent quatre-vingt-trois, cinq cent quatre-vingt-quatre, cinq cent quatre-vingt-neuf, cinq cent quatre-vingt-dix, cinq cent quatre-vingt-onze, cinq cent quatre-vingt-douze, cinq cent quatre-vingt-treize, cinq cent quatre-vingt-quatorze, cinq cent quatre-vingt-quinze, cinq cent quatre-vingt-seize, cinq cent quatre-vingt-dix-sept, cinq cent quatre-vingt-dix-huit, cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, six cent, six cent un, six cent deux, six cent trois, six cent quatre, six cent cinq, six cent six, six cent sept de la redivision officielle du lot originaire numéro cent huit (108-560, -561, -562, -563, 564, -565, -566, -567, -568, -569, -570, -571, -572, -573, 574, -575, -576, -577, -578, -579, -580, -581, -582, -583, 584, -589, -590, -591, -592, -593, -594, -595, -596, -597, 598, -599, -600, -601, -602, -603, -604, -605, -606, -607) au cadastre officiel de la paroisse de Rivière-des-Prairies.

Des emplacements connus et désignés comme étant les lots numéros quatre cent soixante-trois, quatre cent soixante-dix, quatre cent soixante et onze, quatre cent soixante-dix-huit, quatre cent soixante-dix-neuf, quatre cent quatre-vingt-seize, quatre cent quatre-vingt-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent huit (108-463, -470, -471, -478, -479, -496, -497) au cadastre officiel de la paroisse de Rivière-des-Prairies. »

La mise à prix est fixée comme suit:

Pour les lots 540 et 541, elle sera de $1,500 chacun, pour les lots 555, elle sera de $837.50, pour les lots 556, 557, 558, 562 à 583 inclusivement, 597 à 607 inclusivement, 479 et 497, elle sera de $375 chacun, pour les lots 422, 560 et 561, elle sera de $900 chacun, pour le lot 584, elle sera de $675, pour les lots 589 à 596 inclusivement, 463 et 478, elle sera de $400 chacun, pour les lots 470 et 471, elle sera de $520 chacun, et pour le lot 496, elle sera de $612.50, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est rue Craig, 10e étage, chambre 56, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 2 août 1976. 65221-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-000631-76 { TRI-STATE INVESTMENTS CO. LIMITED, corporation dûment constituée, ayant son siège social et son principal établissement en la ville de Winni-

nine, five hundred and eighty, five hundred and eighty-one, five hundred and eighty-two, five hundred and eighty-three, five hundred and eighty-four, five hundred and eighty-nine, five hundred and ninety, five hundred and ninety-one, five hundred and ninety-two, five hundred and ninety-three, five hundred and ninety-four, five hundred and ninety-five, five hundred and ninety-six, five hundred and ninety-seven, five hundred and ninety-eight, five hundred and ninety-nine, six hundred, six hundred and one, six hundred and two, six hundred and three, six hundred and four, six hundred and five, six hundred and six, six hundred and seven of the official subdivision of original lot number one hundred and eight (108-560, -561, -562, 563, -564, -565, -566, -567, -568, -569, -570, -571, 572, -573, -574, -575, -576, -577, -578, -579, -580, 581, -582, -583, -584, -589, -590, -591, -592, -593, 594, -595, -596, -597, -598, -599, -600, -601, -602, 603, -604, -605, -606, -607) on the official cadastre for the Parish of Rivière-des-Prairies.

Certain plots of land known and designated as lots four hundred and sixty-three, four hundred and seventy, four hundred and seventy-one, four hundred and seventy-eight, four hundred and seventy-nine, four hundred and ninety-six, four hundred and ninety-seven of the official subdivision of original lot number one hundred and eight (108-463, -470, -471, -478, -479, -496, -497) on the official cadastre for the Parish of Rivière-des-Prairies."

The upset price is as follows:

$1,500 for each of lots 540 and 541, $837.50 for lot 555, $375 each for lots 556, 557, 558, 562 to 583 inclusive, 597 to 607 inclusive, 479 and 497, $900 each for lots 422, 560 and 561, $675 for lot 584, $400 each for lots 589 to 596 inclusive, 463 and 478, $520 each for lots 470 and 471, and $612.50 for lot 496 which the purchaser must pay to the Sheriff at the time of the adjudication, in cash or by certified cheque.

To be sold at the Sheriff's Office in the Montreal Court House, 10 Craig Street East, 10th floor, Room 56, the TWENTY-SECOND day of SEPTEMBER, 1976, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, August 2, 1976. 65221

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-000631-76 { TRI-STATE INVESTMENTS CO. LIMITED, a body politic and corporate, duly incorporated, having its head office and principal place of business

peg, province du Manitoba et un bureau en les ville et district de Montréal, au 1980, rue Sherbrooke ouest, demanderesse, *vs* CHARLES ITZCOVITCH, résidant au 6600, chemin Kildare, appartement 1208, en la ville de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, et IRVING LEONARD ITZCOVITCH, résidant au 410, carré Canterbury, en la cité de Laval, district de Montréal, et SIDNEY WILLIAM ITZCOVITCH, résidant au 5604, avenue Westluke, en la ville de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, défendeurs.

Parcelle 1.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Verdun, en la ville de Verdun, district de Montréal, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Montréal comme étant le lot numéro quatre-vingt-quinze de la subdivision du lot originaire numéro quatre mille six cent soixante-treize (4673-95).

Y compris le bâtiment dessus construit portant les numéros civiques 5365, 5367 et 5369 de l'avenue Verdun, le mur longeant la limite nord étant mitoyen aux deuxième et troisième étages.

Parcelle 2.

Un emplacement ayant front sur l'avenue Verdun, en la ville de Verdun, district de Montréal, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Montréal comme étant le lot numéro quatre-vingt-seize de la subdivision du lot originaire numéro quatre mille six cent soixante-treize (4673-96).

Y compris le bâtiment dessus construit portant les numéros civiques 5355, 5357, 5359 et 5361 de l'avenue Verdun, dont le mur sud-ouest est mitoyen.

Parcelle 3.

Un emplacement ayant front sur l'avenue Verdun, en la ville de Verdun, district de Montréal, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Montréal comme étant le lot numéro quatre-vingt-dix-sept de la subdivision du lot originaire numéro quatre mille six cent soixante-treize (4673-97).

Y compris le bâtiment dessus construit portant les numéros civiques 5349, 5351 et 5353 de l'avenue Verdun.

Dans l'état où se trouvent présentement lesdites propriétés avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception ni réserve d'aucune sorte. »

La mise à prix sera comme suit:

Parcelle 1, $11,000; parcelle 2, $11,337.50; parcelle 3, $9,450; chacun de ces montants constitue la somme que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent comptant ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout sera vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Craig est, 10e étage, chambre 56, le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 5 août 1976.

65218

in the City of Winnipeg, Province of Manitoba and an office in the City and District of Montreal, at 1980 Sherbrooke Street West, plaintiff, *vs* CHARLES ITZCOVITCH, residing at 6600 Kildare Road, Apartment 1208, in the City of Côte-Saint-Luc, District of Montreal, and IRVING LEONARD ITZCOVITCH, residing at 410 Canterbury Square, in the City of Laval, District of Montreal, and SIDNEY WILLIAM ITZCOVITCH, residing at 5604 Westluke Avenue in the City of Côte-Saint-Luc, District of Montreal, defendants.

Parcel 1.

"An emplacement fronting on Verdun Avenue, in the City of Verdun, District of Montreal, known and designated on the official cadastre of the Parish of Montreal, as being lot number ninety-five of the subdivision of original lot number four thousand six hundred and seventy-three (4673-95).

With the building thereon erected bearing civic numbers 5365, 5367 and 5369 Verdun Avenue, and the wall along the northerly boundary is mitoyen for the second and third storeys.

Parcel 2.

An emplacement fronting on Verdun Avenue, in the City of Verdun, District of Montreal, known and designated on the official cadastre of the Parish of Montreal, as being lot number ninety-six of the subdivision of original lot number four thousand six hundred and seventy-three (4673-96).

With the building thereon erected bearing civic numbers 5355, 5357, 5359 and 5361 Verdun Avenue, the south-west wall whereof is mitoyen.

Parcel 3.

An emplacement fronting on Verdun Avenue, in the City of Verdun, District of Montreal, known and designated on the official cadastre of the Parish of Montreal as being lot number ninety-seven of the subdivision of original lot number four thousand six hundred and seventy-three (4673-97).

With the building thereon erected bearing civic numbers 5349, 5351 and 5353 Verdun Avenue.

As the said properties now subsists with all their rights, members and appurtenances, without exception or reserve of any kind."

The opening bid shall be as follows:

For Parcel 1, $11,000, for Parcel 2, $11,337.50, for Parcel 3, $9,450; that the successful bidder shall pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque at the time of the adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office, in the Montreal Court House, 10 Craig Street East, 10th floor, Room 56, on the TWENTY-EIGHTH day of SEPTEMBER 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, August 5th, 1976.

65218-o

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris

Cour Provinciale

Québec à savoir:
No 200-02-003213-750 { CHARLES E. BOILY, 220, de la Falaise, Villeneuve, LOUIS RÉMILLARD, 2405, Pérodeau, Sillery, NICOL HENRY, 1321, rue Nelles, Ste-Foy, MICHEL BOULIANE, 2276, chemin Ste-Foy, Ste-Foy (Québec), LAURENT TRUDEAU, 1286, de la Sapinière, Cap-Rouge, avocats, tous membres de l'Ordre du Barreau pour l'année 1975-76, ayant une place d'affaires au 580 est, Grande-Allée, suite 100, Québec, *vs* CLAUDE ALAIN, Lac-Sergent, comté de Portneuf, district de Québec.

1. « Un morceau de terrain de figure rectangulaire, à prendre et distraire du lot numéro six des subdivisions du lot originaire cinq cent cinquante-neuf A (559-A-6 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Catherine, division d'enregistrement de Portneuf, et contiguë au lot 559-A-5, propriété de l'acquéreur, mesurant vingt-cinq pieds (25′) de largeur sur une profondeur de cinquante pieds (50′) et borné au sud-ouest par le lot 560-1, au nord-ouest et au nord-est par le résidu du lot 559-A-6 et au sud-est par le lot 559-A-5 du même cadastre. »

2. « Un autre morceau de terrain de figure rectangulaire à prendre et distraire du même lot cinq cent cinquante-neuf-A-six partie (559-A-6 ptie) du même cadastre, mesurant six pieds (6′) de largeur sur une profondeur de soixante-dix-sept pieds (77′) et borné au sud-ouest par le terrain ci-dessus en premier lieu décrit, au nord-ouest par une autre partie du lot 559-A-6 restant la propriété du vendeur, au nord-est par le lot 559-A-1 et au sud-est par le lot 559-A-5. »

3. « Une partie indivise du lot un des subdivisions du lot originaire numéro cinq cent cinquante-neuf-A (559-A-1) du cadastre de la paroisse de Ste-Catherine, division d'enregistrement de Portneuf, servant de chemin de sortie pour communiquer de la route Québec–St-Raymond au Lac-Sergent et sur lequel ont droit de passage les propriétaires des lots 559-A-2, 559-A-3 et 559-A-1, soit le présent vendeur et messieurs Alphonse Leblond et Alfred Blouin ou leurs représentants. »

4. « Le lot numéro cinq cent cinquante-neuf-A-cinq (559-A-5) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Ste-Catherine, comté de Portneuf, de forme triangulaire, borné au nord-est par le lot no 559-A-1, au sud-est par le lot no 559-A-2 et au nord-ouest par le lot no 559-A-6; mesurant soixante-cinq pieds (65′) au nord-est, cent quarante-deux pieds (142′) au sud-est et cent vingt-sept pieds (127′) au nord-ouest et contenant en superficie quatre mille cent vingt-sept pieds et cinq dixièmes (4,127.5′), mesure anglaise, avec le chalet numéro trois

QUÉBEC

Fieri Facias de Terris

Provincial Court

Québec, to wit:
No. 200-02-003213-750 { CHARLES E. BOILY, 220 De la Falaise, Villeneuve, LOUIS RÉMILLARD, 2405 Pérodeau, Sillery, NICOL HENRY, 1321 Nelles Street, Sainte-Foy, MICHEL BOULIANE, 2276 Sainte-Foy Road, Sainte-Foy, Québec, LAURENT TRUDEAU, 1286 De la Sapinière, Cap-Rouge, lawyers, all members of the Bar of the Province of Québec for the year 1975-76, having a business office at 580 Grande-Allée East, Suite 100, Québec, *vs* CLAUDE ALAIN, Lac-Sergent, Portneuf County, District of Québec.

1. "Land of rectangular shape, to be withdrawn from lot six of the subdivisions of original lot five hundred and fifty-nine A (559-A-6 Pt.) on the official cadastre for the Parish of Sainte-Catherine, Portneuf Registration Division, and adjoining lot 559-A-5, property of the purchaser, measuring twenty-five feet (25′) in width by fifty feet (50′) in depth and bounded on the southwest by lot 560-1, on the northwest and on the northeast by the remainder of lot 559-A-6, and on the southeast by lot 559-A-5, same cadastre "

2. "Other land of rectangular shape to be withdrawn from the same lot five hundred and fifty-nine-A-six (559-A-6 Pt.) of same cadastre, measuring six feet (6′) in width by seventy-seven feet (77′) in depth and bounded on the southwest by the land hereinabove described, on the northwest by another part of lot 559-A-6 remaining the property of the vendor, on the northwest by lot 559-A-1 and on the southeast by lot 559-A-5."

3. "An undivided part of lot one of the subdivisions of original lot five hundred and fifty-nine-A (559-A-1) on the cadastre for the Parish of Sainte-Catherine, Portneuf Registration Division, used as a service road between the Québec–Saint-Raymond Highway and Lac-Sergent and on which the owners of lots 559-A-2, 559-A-3 and 559-A-1, namely the present vendor and Messrs. Alphonse Leblond and Alfred Blouin or their representatives, have a right of way."

4. "Lot five hundred and fifty-nine-A-five (559-A-5) on the official plan and in the book of reference of the cadastre for the Parish of Sainte-Catherine, Portneuf County, of triangular shape, bounded on the northeast by lot No. 559-A-1, on the southeast by lot No. 559-A-2 and on the northwest by lot No. 559-A-6, measuring sixty-five feet (65′) on the northeast, one hundred and forty-two feet (142′) on the southeast and one hundred and twenty-seven feet (127′) on the northwest and having an area of four thousand one hundred and twenty-seven and

(3) dessus construit, circonstances et dépendances. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, à Cap-Santé, comté de Portneuf, le DIX-SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
JACQUES FISET.

Bureau du shérif,
Québec, le 4 août 1976. 65197-o

Fieri Facias de Terris

Cour supérieure

Québec, à savoir:
No 200-12-011400-745 { MARGUERITE DENIS, 5608, 55-A Street, Wetaskiwin, Alberta, *vs* BERNARD McKEOWN, 130, boulevard Jacques-Cartier, Ste-Catherine, comté de Portneuf, district de Québec.

« Un immeuble sis au 130, boulevard Jacques-Cartier, Ste-Catherine-de-Portneuf, dont la désignation cadastrale est la suivante:

« Un emplacement situé en la susdite municipalité, étant une partie du lot connu et désigné sous le numéro deux cent quarante-trois (243) du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Catherine, comté de Portneuf, mesurant cent vingt pieds (120') de largeur sur une profondeur de cent vingt pieds (120'), mesure anglaise, borné comme suit: en front vers le nord-ouest par le chemin public du IVe rang, vers le sud-est, vers le nord-est et vers le sud-ouest par le résidu de la terre du donateur, la limite nord-est étant établie à la cime de la côte que l'emplacement donné longe de ce côté, circonstances et dépendances, avec bâtisses dessus construites. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, à Cap-Santé, comté de Portneuf, le VINGT-UNIÈME jour du mois de SEPTEMBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à mille six cent cinquante-sept dollars et cinquante centimes ($1,657.50), payable soit en argent soit par chèque visé.

Le shérif adjoint,
JACQUES FISET.

Bureau du shérif,
Québec, le 2 août 1976. 65199-o

Fieri Facias Terris

Cour provinciale

Québec, à savoir:
No 200-02-000519-76 { FLAMIDOR CORPORATION, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 625, bou-

five tenths feet (4,127.5'), English measure, with chalet number three (3) constructed there, appurtenances and dependencies."

To be sold at the Portneuf Registry Office, in Cap-Santé, Portneuf County, on the SEVENTEENTH day of SEPTEMBER, 1976, at TEN o'clock in the morning.

JACQUES FISET,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, August 4, 1976. 65197

Fieri Facias de Terris

Superior Court

Québec, to wit:
No. 200-12-011400-745 { MARGUERITE DENIS, 5608, 55-A Street, Wetaskiwin, Alberta, *vs* BERNARD McKEOWN, 130, boulevard Jacques-Cartier, Sainte-Catherine, Portneuf County, District of Québec.

"An immoveable located at 130, boulevard Jacques-Cartier, Sainte-Catherine-de-Portneuf, whose cadastral designation is as follows:

"Land situated in that municipality, part of the lot known and designated as number two hundred and forty-three (243) on the official cadastre of the Parish of Sainte-Catherine, Portneuf County, measuring one hundred and twenty feet (120') wide and one hundred and twenty feet (120') deep, English measure, and bounded as follows: in front to the northwest by the public road of Range IV, to the southeast, northeast and southwest by the remainder of the donor's land, the northeast boundary being established at the summit of the hill beside which the plot of land lies on that side, appurtenances and dependencies, with the buildings constructed there."

To be sold at the Portneuf Registry Office, at Cap-Santé, Portneuf County, on the TWENTY-FIRST day of SEPTEMBER 1976, at TEN o'clock in the morning.

The minimum amount which the purchaser must pay at the time of the adjudication is one thousand six hundred and fifty-seven dollars and fifty cents ($1,657.50), to be paid in cash or by certified cheque.

JACQUES FISET,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, August 2, 1976. 65199

Fieri Facias de Terris

Provincial Court

Québec, to wit:
No. 200-02-000519-76 { FLAMIDOR CORPORATION, a legally constituted corporation, whose head office and principal place of business are at 625,

levard Pierre-Bertrand, Ville Vanier, district de Québec, *vs* MARCEL JEAN, domicilié au 48, rue Limoges, Neufchâtel, district de Québec.

« Le lot portant le numéro cinq cent trente, trente-deux (530-32) du cadastre officiel de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, Québec, borné vers le nord par le lot numéro cinq cent trente, cinq (530-5, rue), au nord-est par le lot numéro cinq cent trente, trente et un (530-31), au sud par les lots cinq cent trente, vingt et un, et cinq cent trente, vingt-deux (530-21 et 530-22), à l'ouest par le lot numéro cinq cent trente, trente-trois (530-33). De figure irrégulière, mesurant dix-neuf pieds et dix-neuf centièmes (19.19') et trente-trois pieds et quarante-huit centièmes (33.48') sur une courbe au nord, cent douze pieds et quarante-neuf centièmes (112.49') au nord-est, quatre-vingt-quinze pieds (95') au sud, cent pieds et trente et un centièmes (100.31') à l'ouest, contenant en superficie, sept mille six cent quatre pieds carrés et sept centièmes (7,604.07 pi. ca.), mesures anglaises. Avec constructions dessus érigées, circonstances et dépendances. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le VINGTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à huit mille deux cent vingt-cinq dollars ($8,225), payable soit en argent soit par chèque visé.

Le shérif adjoint,
JACQUES FISET.

Bureau du shérif,
Québec, le 2 août 1976. 65198-o

boulevard Pierre-Bertrand, Ville Vanier, District of Québec, *vs* MARCEL JEAN, domiciled at 48 rue Limoges, Neufchâtel, District of Québec.

"Lot five hundred and thirty, thirty-two (530-32) on the official cadastre of Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, Québec, bounded on the north by lot five hundred and thirty, five (530-5, street), on the northeast by lot five hundred and thirty, thirty-one (530-31), on the south by lots five hundred and thirty, twenty-one, and five hundred and thirty, twenty-two (530-21 and 530-22), on the west by lot five hundred and thirty, thirty-three (530-33), of irregular shape, measuring nineteen and nineteen hundredths feet (19.19') and thirty-three and forty-eight hundredths feet (33.48'), along a curved line to the north, one hundred and twelve and forty-nine hundredths feet (112.49') on the northeast, ninety-five feet (95') on the south, one hundred and thirty-one hundredths feet (100.31') on the west, with an area of seven thousand six hundred and four and seven hundredths square feet (7,604.07 sq. ft.), English measure. With the constructions there, appurtenances and dependencies."

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre, Québec, on the TWENTIETH day of SEPTEMBER 1976, at TEN o'clock in the morning.

The minimum amount that the purchaser must pay at the time of the adjudication is eight thousand two hundred and twenty-five dollars ($8,225), payable in cash or by certified cheque.

JACQUES FISET,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, August 2, 1976. 65198

RIMOUSKI

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Rimouski

No 120-02-0208-75 { FORANO LIMITEE, compagnie à fonds social, constituée en corporation, ayant son siège social à Plessisville, demanderesse, *vs* JULIEN CÔTÉ, demeurant à Matane, défendeur.

« La subdivision quarante-trois du lot cent quatre-vingt-dix (190-43) du cadastre officiel révisé pour cette partie de la paroisse de St-Jérôme-de-Matane comprise dans les limites de la ville de Matane, étant un terrain situé du côté nord de la rue Fournier dans la ville de Matane, mesurant cinquante-six pieds (56') de front par quatre-vingt-dix pieds (90') de profondeur, mesure anglaise, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

RIMOUSKI

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Rimouski

No. 120-02-0208-75 { FORANO LIMITED, an incorporated joint stock company, whose head office is at Plessisville, applicant, *vs* JULIEN CÔTÉ, residing at Matane, defendant.

"Subdivision forty-three of lot one hundred and ninety (190-43) on the revised official cadastre for that part of the Parish of Saint-Jérôme-de-Matane contained within the boundaries of the Town of Matane, being land located on the north side of Fournier Street in the Town of Matane, measuring fifty-six feet (56') along the front by ninety feet (90') in depth, English measure, with the buildings constructed there, appurtenances and dependencies."

Pour être vendus au bureau d'enregistrement division de Matane, au 382, avenue St-Jérôme, en la ville de Matane, le TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE 1976, à DEUX heures de l'après-midi.

La mise à prix se fera à partir de $3,575, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale. L'adjudicataire devra payer ce montant le jour de la vente par chèque certifié.

Le shérif adjoint.
BERTRAND DOYON.

Bureau du shérif,
Rimouski, le 2 août 1976. 65202-o

To be sold at the office of the Matane Registration Division, 382, avenue Saint-Jérôme, Matane, on the THIRTIETH day of SEPTEMBER 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

The upset price is $3,575, with is 25% of the municipal assessment. The purchaser must pay this amount by certified cheque on the day of the sale.

BERTRAND DOYON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, August 2, 1976. 65202

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski

No 100-05-0124-76 { REID & ROSS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Mont-Joli, district de Rimouski, demanderesse, *vs* J. CAMILLE LAVOIE, de Les Méchins, district de Rimouski, défendeur.

« Une terre située à Grosses-Roches, connue comme étant le lot numéro cinquante-cinq-A (lot 55-A), du premier rang au cadastre officiel révisé du canton Cherbourg, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

À distraire: la lisière de terrain vendue à la Voirie suivant acte enregistré sous le numéro 72,373;

Une terre située à Grosses-Roches, connue comme étant la subdivision un du lot numéro cinquante-six (56-1) du premier rang au cadastre officiel révisé du canton Cherbourg, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

À distraire: la lisière de terrain vendu à la Voirie suivant acte enregistré sous le numéro 72,373.

Une autre terre située au même lieu, contenant environ cent cinq acres en superficie, connue comme étant le lot numéro quarante-huit (lot 48) du Deuxième rang au cadastre officiel du canton Cherbourg, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.''

Pour être vendus au bureau d'enregistrement division de Matane, à 382, avenue St-Jérôme, en la ville de Matane, le TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE 1976, à TROIS heures de l'après-midi.

La mise à prix se fera à partir de $450, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale. L'adjudicataire devra payer ce montant le jour de la vente par chèque certifié.

Le shérif adjoint,
BERTRAND DOYON.

Bureau du shérif,
Rimouski, le 2 août 1976. 65201-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Rimouski

No. 100-05-0124-76 { REID & ROSS INC., a legally constituted corporation, whose head office is at Mont-Joli, District of Rimouski, plaintiff, *vs* J. CAMILLE LAVOIE, of Les Méchins, District of Rimouski, defendant.

''Land located at Grosses-Roches, known as lot fifty-five-A (lot 55-A) of Range One on the revised official cadastre of Cherbourg Township, with the buildings constructed there, appurtenances and dependencies.

Less: the strip of land sold to the Roads Department by a deed registered under Number 72,373.

Land located at Grosses-Roches, known as subdivision one of lot fifty-six (lot 56) of Range One on the revised official cadastre of Cherbourg Township, with the buildings constructed there, appurtenances and dependencies.

Less: the strip of land sold to the Roads Department by a deed registered under number 72,373.

Land located at Grosses-Roches, with an area of approximately one hundred and five acres, known as being lot forty-eight (lot 48) of Range Two on the official cadastre of Cherbourg Township, with the buildings constructed thereon, appurtenances and dependencies.''

To be sold at the office of the Matane Registration Division, 382, avenue Saint-Jérôme, in the Town of Matane, on the THIRTIETH day of SEPTEMBER 1976, at THREE o'clock in the afternoon.

The upset price is $450, which is 25% of the municipal assessment. The purchaser must pay this amount on the day of the sale by certified cheque.

BERTRAND DOYON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
August 2, 1976. 65201

ROUYN-NORANDA

Canada — Province de Québec
Cour Provinciale — District of Rouyn-Noranda

No 600-02-000517-75 { ANNE-MARIE MERCIER BÉDARD, commerçante, domiciliée et résidant au 11 ouest, rue Rhéaume en la cité de Rouyn, district de Rouyn-Noranda, partie demanderesse *vs* ERNEST THÉRIAULT, gentilhomme, présentement de lieux inconnus, partie défenderesse.

Une partie du lot numéro 28, rang 6 sud, du cadastre officiel pour le canton de Rouyn, les dépendances, laquelle partie mesure 200 pieds de largeur, soit dans le sens de l'est à l'ouest, sur toute la profondeur qu'il y a entre le chemin Bellecombe et l'extrémité sud dudit lot 28, borné comme suit: au nord par le chemin Bellecombe, à l'ouest par le lot numéro 27 du même rang, au sud par le rang 5 du même cadastre et à l'est par le résidu dudit lot 28.

L'immeuble est grevé comme suit:

1. Anne-Marie Mercier Bédard pour une somme de $300 avec hypothèque.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication est fixé à 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Rouyn-Noranda, à Rouyn, le QUINZIÈME jour de SEPTEMBRE 1976, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
LUCIEN G. BOUCHER.

Bureau du shérif adjoint,
Palais de justice,
Rouyn (Québec). 65186-o

ROUYN-NORANDA

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Rouyn-Noranda

No. 600-02-000517-75 { ANNE-MARIE MERCIER BÉDARD, merchant, domiciled and residing at 11 ouest, rue Rhéaume in the City of Rouyn, District of Rouyn-Noranda, plaintiff, *vs* ERNEST THÉRIAULT, gentleman, at present of unknown address, defendant.

Part of lot 28, Range 6 South, on the official cadastre for Rouyn Township, with dependencies; this part is 200 feet wide from east to west, with a depth extending from chemin Bellecombe to the southern end of the same lot 28, and bounded as follows: on the north by chemin Bellecombe, on the west by lot 27 of the same range, on the south by Range 5 of the same cadastre, and on the east by the remainder of the same lot 28.

The immoveable is encumbered as follows:

1. Anne-Marie Mercier' Bédard for $300 with hypothec.

The minimum amount that the purchaser must pay the Sheriff at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is 25% of the municipal assessment.

To be sold at the Rouyn-Noranda Division Registry Office, in Rouyn, on the FIFTEENTH day of SEPTEMBER, 1976, at TWO-THIRTY in the afternoon.

LUCIEN G. BOUCHER.
Assistant Sheriff.

Assistant Sheriff's Office,
Court House,
Rouyn, Québec. 65186

TERREBONNE

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District of Terrebonne

No 700-05-000547-756 { DAME RÉJEANNE BEAULIEU-BEAUDET, résidant et domiciliée au 3, Place Bellerive, appartement 2209, Chomedey, Laval, district judiciaire de Montréal, demanderesse, *vs* J. ROLAND ROBERT, résidant et domicilié au 315, Jacques-Cartier à St-Jean, district judiciaire de Iberville, et DAME JULIETTE PAQUIN, résidant et domiciliée au 398, 14e Avenue Nord, appartement 5, St-Antoine-des-Laurentides, district judiciaire de Terrebonne, et DAME SOLANGE BRASSARD GAUDREAU, résiduelle

TERREBONNE

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Terrebonne

No. 700-05-000547-756 { DAME RÉJEANNE BEAULIEU-BEAUDET, residing and domiciled at 3, Place Bellerive, apartment 2209, Chomedey, Laval, Judicial District of Montreal, plaintiff, *vs* J. ROLAND ROBERT, residing and domiciled at 315, Jacques-Cartier, Saint John, Judicial District of Iberville, and DAME JULIETTE PAQUIN, residing and domiciled at 398, 14th Avenue North, apartment 5, Saint-Antoine-des-Laurentides, Judicial District of Terrebonne, and DAME SOLANGE BRASSARD GAUDREAU,

dant et domiciliée au Grand Rang Double à St-Pie-de-Bagot, district judiciaire de St-Hyacinthe, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de Terrebonne, 400, Laviolette, St-Jérôme, comté de Terrebonne, district judiciaire de Terrebonne, mis-en-cause.

Les immeubles ci-après désignés:

« Un emplacement situé à St-Antoine-des-Laurentides, comté de Terrebonne, ayant front sur la 14e Avenue, connu et désigné comme étant les lots numéros cent vingt et un et cent vingt-deux de la resubdivision du lot numéro douze de la subdivision du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-sept (No 197-12-121 et 122) du cadastre officiel de la paroisse de St-Jérôme;

Mesurant cent pieds de largeur par cent pieds de profondeur plus ou moins;

Avec bâtisses y érigées et sujet à toutes les servitudes y attachées. »

Pas de baux d'enregistrés.

A charge de tous les droits affectant cette propriété en faveur de Crédit Foncier Franco-Canadien en vertu d'un acte de prêt hypothécaire dont copie est enregistrée sous le numéro 292629 aux registres du bureau d'enregistrement de Terrebonne.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication suivant l'article 688*a* C.P.C., soit par chèque visé ou en argent, est fixé à $13,400, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 400, de la rue Laviolette à St-Jérôme, P.Q., chambre 106, JEUDI le SEIZIÈME jour de SEPTEMBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Saint-Jérôme, le 30 juillet 1976. 65180-o

Canada — Province de Québec
Cour Provinciale — District de Terrebonne

No 700-02-000811-746 { LES COMMISSAIRES D'ECOLE POUR LA MUNICIPALITE SCOLAIRE DES LAURENTIDES, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Ste-Agathe, district de Terrebonne, partie défenderesse, *vs* ALEX HOUDE, domicilié à R.R. no 2 à Montfort, district de Terrebonne, partie défenderesse.

L'immeuble ci-après désigné.

Un immeuble situé dans la municipalité de St-Adolphe-d'Howard dans la province de Québec, mesurant soixante-quinze pieds (75') de largeur par cent cinquante pieds (150') de profondeur et étant connu et désigné comme étant le lot quatre-vingt-trois de la subdivision officielle du lot numéro dix-huit du rang Neuf (18-83, rang 9)

residing and domiciled at Grand Rang Double, Saint-Pie-de-Bagot, Judicial District of Saint-Hyacinthe, defendants, and THE REGISTRAR of Terrebonne, 400 Laviolette, Saint-Jérôme, Terrebonne, County, Judicial District of Terrebonne, *mis-en-cause*.

The immoveables described below:

"Land situated at Saint-Antoine-des-Laurentides, Terrebonne County, fronting on 14th Avenue, known and designated as lots one hundred and twenty-one and one hundred and twenty-two of the resubdivision of lot number twelve of the subdivision of original lot number one hundred and ninety-seven (No. 197-12-121 and 122) of the official cadastre for the Parish of Saint-Jérôme;

Measuring one hundred feet wide and one hundred feet deep, more or less;

With the buildings erected thereon and subject to all the servitudes attached thereto."

No leases registered.

Subject to all rights affecting this property in favour of Crédit Foncier Franco-Canadien under a deed of hypothecary loan, a copy of which is registered in the Terrebonne Registry Office under number 292629.

The minimum amount to be paid, under article 688*a* C.C.P., is $13,400 which is 25% of the municipal assessment; the purchaser must pay this to the Sheriff in cash or by certified cheque at the time of adjudication.

To be sold at the Terrebonne Division Registry Office, Room 106, 400 rue Laviolette, Saint-Jérôme, Québec, on THURSDAY, the SIXTEENTH day of SEPTEMBER, 1976, at TEN o'clock in the morning.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Jérôme, July 30, 1976. 65180-o

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Terrebonne

No. 700-02-000811-746 { LES COMMISSAIRES D'ECOLE POUR LA MUNICIPALITE SCOLAIRE DES LAURENTIDES, a legally constituted corporation, whose head office and principal place of business are in Sainte-Agathe, District of Terrebonne, plaintiff, *vs* ALEX HOUDE, domiciled at R.R. No. 2, Montfort, District of Terrebonne, defendant.

The immoveable described as follows:

An immoveable located in the Municipality of Saint-Adolphe-d'Howard, in the Province of Québec, seventy-five feet (75') wide and one hundred and fifty feet (150') deep, known and designated as lot eighty-three of the official subdivision of lot eighteen of Range Nine (18-83, Rge. 9) on the official plan and in the book of reference

des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse d'Howard dans le comté d'Argenteuil, avec toutes bâtisses dessus érigées.

Toutes les mesures ci-dessus sont des mesures anglaises et plus ou moins.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication suivant l'article 688*a*, C.P.C., soit par chèque visé ou en argent, est fixé à $906.25, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, situé à 505, rue Béthanie, Lachute, MERCREDI le QUINZIÈME jour de SEPTEMBRE 1976, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Saint-Jérôme, le 30 juillet 1976. 65178-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne

No 700-02-000853-748 { LES COMMISSAIRES D'ECOLE POUR LA MUNICIPALITE SCOLAIRE DES LAURENTIDES, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Ste-Agathe, district de Terrebonne, *vs* DOUGLAS ELLIOTT, domicilié et résidant au no C.P. 861, Brockville, Ontario.

L'immeuble ci-après désigné:

« Un certain emplacement ayant front sur le chemin Boischatel dans la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, province de Québec, mesurant cinquante pieds de largeur en front et à l'arrière sur deux cent dix pieds de profondeur dans ses lignes est et ouest, et étant connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt-cinq de la subdivision du lot originaire numéro dix-sept, du Neuvième rang (17-125, rg IX) aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Howard, comté d'Argenteuil.

L'immeuble décrit ci-dessus et vendu par les présentes a une superficie de dix mille cinq cents pieds carrés (10,500 pi. ca.) le tout mesure anglaise et plus ou moins.

Tel que ledit immeuble se trouve présentement avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans aucune exception ni réserve. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a*, C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à $75, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lachute, situé au 505 de la rue Béthanie à Lachute (Québec), le MERCREDI QUINZIÈME jour de SEPTEMBRE, 1976, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Saint-Jérôme, le 30 juillet 1976. 65187

for the Parish of Howard in Argenteuil County, with all buildings erected thereon.

All these measurements are in English measure and more or less.

Under article 688*a* C.C.P., the minimum amount that the purchaser must pay the Sheriff at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is $906.25, which is 25% of the municipal assessment.

To be sold at the Argenteuil County Registry Office, 505, rue Béthanie, Lachute, on WEDNESDAY, the FIFTEENTH day of SEPTEMBER, 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Jérôme, July 30, 1976. 65178

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Terrebonne

No. 700-02-000853-748 { THE SCHOOL COMMISSIONERS FOR THE LAURENTIDES SCHOOL MUNICIPALITY, a corporation legally constituted, whose head office and main place of business are in Sainte-Agathe, District of Terrebonne, *vs* DOUGLAS ELLIOTT, domiciled and residing in Brockville, Ontario, (P.O. Box 861).

The immoveable described hereinafter:

"That certain emplacement fronting on Boischatel Road in the Municipality of Sainte-Adolphe-d'Howard, in the Province of Québec, measuring fifty feet in width in front and in rear by a depth of two hundred and ten feet in the east and west side lines, and being known and designated as lot number one hundred and twenty-five of the subdivision of original lot number seventeen, Range Nine (17-125, Rge. IX) on the official plan and book of reference of the Township of Howard, Argenteuil County.

The immoveable property hereinavove described and herein sold contains a total superficial area of ten thousand, five hundred square feet (10,500 sq. ft.) the whole English measure and more or less.

As the said property now subsists together with all its rights, members and appurtenances without exception or reserve of any kind."

According to section 688*a* C.C.P., the minimum amount the purchaser shall pay to the Sheriff at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is fixed at $75, which is 25% of the municipal assessment.

To be sold in the Lachute Registry Office, at 505 Béthanie Street in Lachute, Québec, on WEDNESDAY, the FIFTEENTH day of SEPTEMBER, 1976, at THREE o'clock in the afternoon.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Jérôme, July 30, 1976. 65187-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure —
District de Terrebonne
Cour provinciale —

No 700-02-000-393-752 { UNION FINANCE COMPANY LIMITED, une corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 2775 est, rue Jean-Talon, dans les cité et district de Montréal, demanderesse, *vs* LES HÉRITIERS DE FEU BENJAMIN BEAVEN, dont le domicile était situé sur le chemin du Ruisseau, Flamingo Lake, Morin Heights, district de Terrebonne, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Argenteuil, agissant en cette qualité au 430, de Grâce, Lachute, district de Terrebonne, mis-en-cause.

Les immeubles ci-après désignés:

I - « Ce certain emplacement ayant front sur une rue projetée (Ptie lot orig. 15, rg IX) dans la municipalité de St-Adolphe-d'Howard, province de Québec, faisant partie du lot originaire numéro quinze, rang Neuf (Ptie lot orig. 15, rg IX) aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Howard, comté d'Argenteuil, mesurant cinquante pieds (50′) de largeur en front et à l'arrière dans ses lignes nord-est et sud-ouest, sur une profondeur de cent quatre-vingt-six pieds et quarante-quatre centièmes (186.44′) dans sa ligne sud-est et une profondeur de cent quatre-vingt-seize pieds et douze centièmes (196.12′) dans sa ligne nord-ouest, et borné comme suit:

Au nord-est par les lots numéros 15-55, rg IX et 15-45, rg IX; au sud-est par une partie du lot originaire numéro 15, rg IX; au sud-ouest par une partie du lot originaire 15, rg IX, étant une rue projetée, et au nord-ouest par une autre partie dudit lot originaire 15, rg IX.

L'intersection de la ligne sud-est de la propriété ci-dessus décrite et vendue par les présentes avec la ligne nord-est de la rue projetée est située à une distance de deux cent quatre-vingt-un pieds et quarante-cinq centièmes (281.45′) de l'intersection de la ligne nord-ouest du lot 15-122, rg IX avec la ligne nord-est de ladite rue projetée, distance mesurée le long de la ligne nord-est de ladite rue projetée, avec bâtiments dessus construits. »
et aussi. . . .

II - « Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quinze (Ptie 15) du Neuvième rang, canton d'Howard, division d'enregistrement d'Argenteuil, borné au nord-est par le lot 15-45, au sud-est par partie du lot 15, au sud-ouest par partie du lot 15, une rue projetée, et au nord-ouest par partie du lot 15, mesurant dans ses lignes nord-est et sud-ouest cinquante pieds (50′) de largeur sur une profondeur de cent soixante-seize pieds et soixante-seize centièmes (176.76′) dans sa ligne sud-est

Canada — Province of Québec
Superior Court —
District of Terrebonne
Provincial Court —

No. 700-02-000-393-752 { UNION FINANCE COMPANY LIMITED, a corporation legally constituted, whose principal place of business is at 2275 Jean-Talon Street East, in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* THE HEIRS OF THE LATE BENJAMIN BEAVEN, in his lifetime domiciled on chemin du Ruisseau, Flamingo Lake, Morin Heights, District of Terrebonne, defendants, and THE REGISTRAR for the Argenteuil Registration Division, acting in that capacity at 430 De Grâce, Lachute, District of Terrebonne, *mis-en-cause*.

The immoveables hereinafter described:

I - "That certain *emplacement* fronting on a proposed street (orig. Pt. 15, Rge. IX) in the Municipality of St-Adolphe-d'Howard in the Province of Québec, forming part of original lot number fifteen, Range Nine (orig. Pt. 15, Rge. IX) on the official plan and book of reference of the Township of Howard, Argenteuil County, measuring fifty feet (50′) in width in front and in rear in its north-east and southwest lines, by a depth of one hundred and eighty-six feet and forty-four one-hundredths of a foot (186.44′) in its southeast line and a depth of one hundred and ninety-six feet and twelve one hundredths of a foot (196.12′) in its northwest line, and being bounded as follows.

To the northeast by lot numbers 15-55, Rge. IX and 15-45, Rge. IX; to the southeast by part of original lot number 15, Rge. IX; to southwest by part of original lot number 15, Rge. IX being a proposed street, and to the northwest by another part of said original lot number 15, Rge. IX.

The intersection of the southeast side line of the immoveable property hereinabove described and hereinsold with the northeast side line of the proposed street, is at a distance of two hundred and eighty-one feet and forty-five one-hundredths of a foot (281.45′) from the intersection of the northwest side line of the lot 15-122, Rge. IX with the said northeast side line of the said proposed street, as measured along the northeast side line of the said proposed street, with buildings thereon erected."
also. . . .

II - "An *emplacement* known and designated as being part of lot number fifteen (Pt. 15), of the Ninth Range, in the Township of Howard, Registry Division of Argenteuil, bounded to the northeast by lot 15-45, to the southeast by part of lot 15, to the southwest by part of lot 15 proposed street and to the northwest by part of lot 15, and measuring in its northeast and southwest lines fifty feet in width (50′) by a depth on its southeast line of one hundred seventy-six feet and seventy-six hundredths of a foot

et cent quatre-vingt-six pieds et quarante-quatre centièmes (186.44') dans sa ligne nord-ouest, et contenant en superficie neuf mille trente-six pieds carrés (9,036 pi. ca.), mesure anglaise et plus ou moins.

Tel que le tout apparaît dans une description technique et sur un plan préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, le onzième jour d'août mil neuf cent soixante-six (1966).

En l'état où se trouve présentement ladite propriété avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part de l'emprunteur.

Avec tous les bâtiments dessus construits. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a*, C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à $843.75, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Lachute, situé au 505 de la rue Béthanie, Lachute (Québec), le MERCREDI, VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1976, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Saint-Jérôme, le 30 juillet 1976. 65179-o

176.76') and in its northwest line of one hundred eighty-six feet and forty-four hundredths of a foot (186.44'), and containing an area of nine thousand and thirty-six square feet (9,036 sq. ft.) English measure and more or less.

As the whole appears in a technical description and in a plan, prepared by Maurice Gaudreault, Land-Surveyor, on the eleventh day of August nineteen hundred and sisty-nine (1966).

As the said property now subsists together with all its rights, members and appurtenances without exception or reserve of any kind on the part of the borrower.

With all the buildings thereon erected."

The minimum amount the purchaser shall pay to the Sheriff, in accordance with article 688*a*, C.C.P., in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is $843.75, which represents 25 percent of the municipal assessment.

To be sold *en bloc* at the Lachute Registration Division Office, 505 Béthanie Street, Lachute (Québec), on WEDNESDAY, the TWENTY-SECOND day of SEPTEMBER, 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Jérôme, July 30, 1976. 65179-o

Errata

AMEXCO (1976) INC.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a plu au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de corriger l'avis de lettres patentes, en date du 1er juin 1976, de la compagnie « AMEXO (1976) INC. », paru dans la *Gazette officielle du Québec* du 17 juillet 1976, numéro 29, à la page 5928, en y remplaçant dans ledit nom le mot « AMEXO » par « AMEXCO », de manière que le nom se lise ainsi: « AMEXCO (1976) INC. ».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65162-o 1467-4998

Cité de Rouyn

Veuillez noter qu'une erreur typographique s'est glissée lors de la publication des avis de vente pour taxes dans les éditions du 31 juillet 1976, page 6326 et du 7 août 1976, page 6454. Au lieu de « Abitibi Real Estate » nous aurions dû lire: « Abitibi Real Estate Ltd. ».
65161

Gazette	*Rubrique*	*Page*	*Lire:*	*Au lieu de:*
30 (24-07-76)	Lettres patentes 1ère partie	6059	LES ENTREPRISES MENARDO INC. 1466-8719	LES ENTREPRISES MENARD INC. 1466-8719
30 (24-07-76)	Lettres patentes 1ère partie	6059	PAULINE VINCENT (QUEBEC) INC. 1503-7120	PAULINE VINCENT (OTTAWA) INC. 1503-7120
30 (24-07-76)	Lettres patentes supplémentaires	6071	LACHANCE ET ST-GEORGES INC. (Biffer l'article 3)	LACHANCE ET ST-GEORGES INC. 3) étendant les objets

65161-o

INDEX No 33

Partie I: avis juridiques

ARRÊTÉS EN CONSEIL

1999-76 — LA MUNICIPALITE SCOLAIRE DE LAKE ST. LOUIS - CHATEAUGUAY (*Changement des limites*). 6549
2000-76 — LA MUNICIPALITE SCOLAIRE D'ORMSTOWN (*Changement des limites*). 6549
2159-76 — REGLEMENT NO 7 DU MINISTERE DE L'EDUCATION (*Modification*). 6549
2260-76 — LA MUNICIPALITE SCOLAIRE DE SOREL (*Annexion d'un territoire*). 6548

AVIS DIVERS

CHAMBLY, CITE (*Barrage*). 6568
CLUB SPORTIF LES CASTORS INC. (*L.P.*) 6568
DIAL FINANCIAL LTD. (*Sociétés de Prêts et de Placements*). 6569
FONDATION UNIVERSITE DU QUEBEC (LA) (*Siège social*). 6569
MARIEVILLE, VILLE (*Barrage*). 6568
RICHELIEU, VILLE (*Barrage*) 6568

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BROSSARD (*Formation*). 6550

CHANGEMENT DE NOM - LOI DU

DEMANDES:

AUSCH, ERVIN. 6550
BLOUIN, JOSEPH, GEORGES, JEAN, PHILEMON. 6550
BOUVIER, MARIE LAURETTE GEORGETTE SUZETTE. 6551
DUFRESNE, JACQUES. 6551
IZRAELEWICZ, SAMUEL PAWEL. 6551
KEAN, JEANNINE. 6551
LEVESQUE, MME GERARD. 6551
PERRON, MARIE-JOSEPH. 6551
PLANTE, LIONEL. 6551
SOSTAK, ROCHELLE SHELLY. 6551

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES 6503
DECISIONS RENDUES (*Erratum*). 6526
INTRODUCTION DE REQUETES:
— MONTREAL. 6484
— QUEBEC. 6480
PROPRIO MOTU. 6474

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI DES

PERMIS:

FRIGOSCANDIA CONTRACTING, INC. 6553

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

B. T. SECURITIES LTD. 6528
BAR-ZA INVESTMENT CORP. 6527
CARNAVAL AUTOMOBILES INC. 6527
CENTRE MUSICAL LA TOSCA (1974) INC. 6527
CHAUSSURES GIRARD LTEE. 6727
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION A.I.A.C. LTEE (LA). 6527

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

(*suite*)

CONTINENTAL FINANCE CORPORATION 6527
CORPORATION DE FINANCE CONTINENTAL 6527
FEDERAL ACCEPTANCE CORP. 6527
FILMS PRO SPORTS (MONTREAL) LIMITEE (LES) 6527
GIRARD BOOTS LTD 6527
L & T INSTRUMENT CO 6527
LABO. S.M. INC. 6527
L'ANGLAIS (PAUL) INC. 6527
LAPOINTE (GABRIEL) INC. 6527
LEMAY CONSTRUCTION LTEE. 6527
LEMOINE MINES LIMITED 6527
LOISIRS ST-PIE X DE MONTMAGNY INC. 6527
MASTER FABRICS LTD. 6527
MINES LEMOINE LIMITEE. 6527
MINES PATINO (QUEBEC) LIMITEE 6528
MOULURES NANTEL & FRERE INC 6528
PATINO MINES (QUEBEC) LIMITED 6528
PLACEMENTS CARNAVAL INC. (LES) 6528
PRO SPORTS FILMS (MONTREAL) LIMITED. 6527
PROVISIONS INTERNATIONALES DE MONTREAL INC. (LES) 6528
RAVIK INC. 6528
ROBIN, LE PAIN MODERNE INC. 6528
VALEURS MOBILIERES B.T. LTEE (LES). 6528
WILL-JON CORP 6528

CHANGEMENT DE NOM

CENTRE D'EVEIL MAMICHOU INC 6528
CORETAL LTEE. 6528
CORPORATION TOURISTIQUE DE LA SEIGNEURIE DES AULNAIES (LA) 6528
LAGACE, PAQUIN, DESROSIERS INC. 6528
LAVIGNE ET FRERES INC 6528
THORCO QUEBEC INC. 6528
VON MONTREAL INC. 6529

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

BREUVAGES DE ST-JEAN INC. (LES). 6552
CHAMPIONNAT MONDIAL JUNIOR DU PENTATHLON MODERNE INC. 6552
COLLINS (D.A.) (POINTE CLAIRE) INC. 6552
ECURIES DU DOMAINE LIMITEE (LES) 6552
ENTREPRISES M. GERMAIN INC. (LES) 6552
EXQUISITE KNITTING MILLS (CANADA) LTD. 6552
JUGG CORPORATION 6552
MAZEL INVESTMENTS INC. 6552
METRO CAR WASH INC. 6553
MODERN PENTATHLON JUNIOR WORLD CHAMPIONSHIP INC. 6552
PLANTE (JEAN L.) INC. 6553
POINTE CLAIRE HOUSING CORPORATION. 6553
SARRAZIN MOTORS INC. 6553
USINES DU TRICOT EXQUIS (CANADA) LTEE (LES) 6552
VILLE DE BROSSARD DEVELOPMENT INC. 6553

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

ASSURANCES T. GERMANO & ASSOCIES INC. (LES) 6529
BENOIT, MARTIN ET ASSOCIES INC. 6529
BOUTIQUE LA BESOGNE INC. 6529
BRASSERIE AU STUDIO INC. 6529

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

(suite)

BRASSERIE L'ECUME INC. 6529
CENTRE DES VIANDES CAMPBELL INC. 6529
CLINIQUE MEDICALE DE LA CITE 6529
CONSTRUCTION GIROC LTEE 6529
DANSBEC INC. 6529
DORSTAN HOLDINGS INC. 6530
DUGUAY (GERARD) AND ASSOCIATES LTD. 6529
DUGUAY (GERARD) ET ASSOCIES LTEE 6529
EGLISE DE LA NOUVELLE ALLIANCE 6529
EQUIPEMENTS B.P. INC. 6529
FONDATION J.W. McCONNELL INC. (LA) 6529
GESTION BORITAN INC. 6530
GESTION DORSTAN INC. 6530
GIROC CONSTRUCTION LTD. 6529
HOWARD-STEPHEN ENTERPRISES INC. 6530
HYDROGEO CANADA INC. 6530
IMMEUBLES ALVERNE INC. (LES) 6530
IMMEUBLES PAPINEAU INC. (LES) 6530
INDUSTRIES ROBAR LTEE 6530
INSTALLATION D'EQUIPEMENT TELEPHONIQUE LORANGE LTEE 6530
LAGUEUX & FILS LIMITEE 6530
LIQUID STEEL PAINT PRODUCTS CO. LTD. 6530
MARFOGLIA (A.) & FILS LTEE 6530
MARFOGLIA (A.) & SONS LTD. 6530
McCONNELL (J.W.) FOUNDATION INC. 6529
METAUX OUVRES YAMASKA INC. (LES) 6530
MORLAD STEEL PRODUCTS INC. 6530
PHOTOGRAPHIC SURVEYS INC. 6530
PICHE (M.G.) & ASSOCIES INC. 6530
PRODUITS D'ACIER MORLAD INC. (LES) 6530
ROBAR INDUSTRIES LTD. 6530
SALON EROTIQUE Y.G. INC. (LE) 6530
SAMSON BOULEVARD DEVELOPMENT INC. 6530
TRANS-PROVINCIAL MORTGAGE CORP. 6530
25TH AVE OF ST. MICHEL DEVELOPMENT CORP. 6531
Y.G. EROTIC PARLOUR INC. 6530
YAMASKA METAL WORKS INC. 6530

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

ABITIBI PRINTING INC. 6538
AGENCES LETECHEUR INC. 6531
AGENCE DE PRESSE LES REPORTERS ASSOCIES INC. (L') 6531
AGENCES RAYGO LTEE 6531
AGENCE DE VOYAGE INTERNATIONALE INC. 6531
ALBERT, SOUCY & ASSOCIES INC. 6531
ALUMINIUM R. PLANTE INC. 6531
AMENAGEMENT FRANCO-QUEBEC INC. 6531
AMENAGEMENTS RUTHLEDGE INC. (LES) 6531
AMEUBLEMENTS JEAN-GUY PAIEMENT INC. (LES) 6531
AMET INDUSTRIES CORPORATION 6534
AMEXCO (1976) INC. (*Erratum*) 6588
ANIMATIONS DISCO-TEMPO INC. (LES) 6531
ARENA SPORTS OF THE WEST ISLAND LTD. 6531
ARENES SPORTIVES DE L'OUEST DE L'ILE LTEE (LES) 6531
ARMAND ET ALPHONSE ENTERPRISES INC. 6535
ARTISANATS JOJO INC. (LES) 6531
ASSURANCES J. E. MENARD & FILS LTEE 6532

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

ASSURANCES ROBERT PERRIER INC. (LES) 6532
ATELIERS ST-DAMASE INC. (LES) 6532
ATELIERS DE SOUDURE ACTON INC. 6532
AUTOMOBILE JOS CRISTOFARO INC. 6532
AUTORAMA GRAVEL INC. 6532
B.T.M. FINANCE INC. 6537
BARBIB INC. 6532
BEAULIEU & RAYMOND LTD. 6532
BEAULIEU & RAYMOND LTEE 6532
BERNIE, COMPTOIR COMMERCIAL DE CAMERAS LTEE 6532
BERNIE'S CAMERAS TRADING POST LTD. 6532
BETONS TRECAR LTEE 6532
BIOR INC. 6532
BISHOPNAD WOOD PRODUCTS INC. 6540
BISTRO LA MANSARDE INC. 6532
BOCHUD (G.) INC. 6532
BOUCHARD (ROSAIRE) & FILS LTEE 6532
BOUTIQUE AZUR LTEE 6532
BOUTIQUE FEMINEVE INC. 6532
BOUTIQUE GAVROCHE INC. 6532
BOUTIQUE LE MUSICOLOGUE INC. 6532
BROUARD (YVON) & ASSOCIES LTEE 6532
CABARET LA POCATIERE INC. (LE) 6532
CADIEUX (J.G.) (1976) INC. 6533
CAMP DE BASKET-BALL SPEARS INC. 6533
CANAGRA INC. 6533
CASALEC CONSTRUCTION LTD. 6533
CASSE-CROUTE RENDEZ-VOUS INTERNATIONAL INC. 6533
CENTRE AUDIO CHAREST INC. 6533
CENTRE DU CAMION MADELINOT INC. (LE) 6533
CENTRE DE CAMPING ET DE SPORTS SHERBROOKE INC. 6533
CENTRE DE LA MECANIQUE EUROPEENNE INC. 6533
CENTRE MEDICAL SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU INC. 6533
CENTRE VETERINAIRE ST-TITE INC. 6533
CHARCUTERIE LA CITE INC. 6533
CHARTRAND (JEAN) MEN'S WEAR INC. 6539
CLINIQUE DENTAIRE LEGER INC. 6533
CLUB DE HOCKEY DE MONT-LAURIER INC. 6533
COIFFEURS MARIO & MICHELINE INC. 6533
COMPAGNIE IMMOBILIERE CAMANFIN LTEE 6533
CONSTRUCTION CARON & CARON INC. 6533
CONSTRUCTION CASALEC LTEE 6533
CONSTRUCTIONS DURELLE INC. (LES) 6533
CONSTRUCTION GERALD VIEL INC. 6533
CONSTRUCTIONS HOUDE ET LAFLEUR INC. (LES) 6533
CONSTRUCTIONS JEANDUR INC. (LES) 6534
CONSTRUCTION JEAN-GUY RATHE INC. 6534
CONSTRUCTIONS LEGA INC. (LES) 6534
CONSTRUCTION MARO INC. 6534
CONSTRUCTION NICK & GIL INC. 6534
CONSTRUCTION NIDO INC. 6534
CONSTRUCTIONS POTENZA INC. (LES) 6534
CONSTRUCTION RICABRO LIMITEE 6534
CONSTRUCTION ROY & DUBOIS INC. 6534
CONSTRUCTION ST-JEAN & FILS INC. 6534
CONSTRUCTIONS ST-RAPHAEL INC. (LES) 6534
CONSTRUCTIONS TUCSON LTEE (LES) 6534
CONSULTANTS D.P. INC. 6534

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

CORPORATION DE COMMERCE INTERNATIONAL M.T.M. 6534
CORPORATION DES INDUSTRIES AMET 6534
CREATIONS D.C. LTEE 6534
CREATIONS NICOPHANE INC. (LES) 6534
CREATIONS VERSAILLES INC. 6534
CRISTOFARO (JOS.) AUTOMOBILE INC. 6532
D.P. CONSULTANTS INC. 6534
DAREZ IMPORT INC. 6538
DECALCORAMA INC. 6535
DEGREVE (CLAUDE) INC. 6535
DEMERS (PAUL) & FILS INC. 6535
DENJEAN (CLAUDE) PRODUCTIONS INC. 6540
DENTH TECHNICAL SERVICES INC. 6541
DIFFUSION FRANÇAISE DE PRESSE INC. 6535
DISTRIBUTEURS DE LAIT DU QUARTIER NORD INC. (LES) 6535
DISTRIBUTION INTERNATIONALE SIGMA INC. 6535
DISTRIBUTION L. SIMON INC. 6535
DISTRIBUTION M.G.S. INC. 6535
DRAPERIES SUZANNE INC. (LES) 6535
DUFRESNE ELECTRONIC INC. 6535
DUQUETTE PLUMBING INC. 6540
DURANCEAU ET VIAU INC. 6535
DURELLE CONSTRUCTION INC. 6533
ECOPLAN LTEE 6535
ELECTRONIQUE DUFRESNE INC. 6535
ENTREPRENEURS DUFOUR & BOUCHARD INC. 6535
ENTREPRISES ARMAND & ALPHONSE INC. 6535
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION G.G.F. INC. (LES) 6535
ENTREPRISES D'ELECTRICITE DE VERCHERES INC. (LES) 6535
ENTREPRISES HISPANO-CANADIENNES LTEE 6535
ENTREPRISES IVONIC INC. (LES) 6535
ENTREPRISES J.O.M. INC. (LES) 6535
ENTREPRISES LENENBURG INC. (LES) 6536
ENTREPRISES M.O.T. INC. (LES) 6536
ENTREPRISES MENARDO INC. (LES) (*Erratum*) 6588
ENTREPRISES PEMIK INC. (LES) 6536
ENTREPRISES DE PRETS ET PLACEMENTS C.P.M. INC. (LES) 6536
ENTREPRISES RIMASCO LTEE (LES) 6536
ENTREPRISES ROBERT PRESCOTT INC. (LES) 6536
ENTREPRISES 3-F INC. (LES) 6536
ENTREPRISES YAKO INC. (LES) 6536
EQUIPEMENTS BOURLAND INC. (LES) 6536
EQUIPEMENT DE BUREAUX J.C. SAMSON INC. 6536
EQUIPEMENTS DE BUREAU LONGUEUIL INC. (LES) 6536
EQUIPEMENTS DENIS INC. 6536
EQUIPEMENTS LAJOIE INC. (LES) 6536
ETUDES DE MARCHE C.P.M. INC. 6536
EXPO NEW FASHIONS LTD. 6539
FAUCHER (JEAN CLAUDE) INC. 6536
FERNANDES & FILS LTEE. 6536
FERME ELIE & EDGAR INC. 6536
FERME LEO TREMBLAY ET FILS INC. (LA) 6536
FERME SOULANGES LTEE. 6536
FILMS PARIMONT INC. (LES) 6537
FINANCE B.T.M. INC. 6537
FONDATIONS THERRIEN & FRERES INC. 6537
FOURS SEASONS FASHIONS INC. 6539
FRANCOFIN INVESTMENTS LTD. 6538

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

FRANCO-QUEBEC DEVELOPMENT INC. 6531
FOURS SEASONS FASHIONS INC. 6539
GALERIES MASCOUCHE INC. (LES) 6537
GEMIEUX INC. 6537
GESTIKA INC. 6537
GESTION D'AFFAIRES HELLENIQUES INC. 6537
GESTION J.G. CADIEUX INC. 6537
GROUPE GAUDET INC. (LE) 6537
GUYNOPO INC. 6537
HELLENIC BUSINESS MANAGEMENT INC. 6537
HISPANO-CANADIAN ENTERPRISES LTD. 6535
I.G.B. SIGN WORLD INC. 6539
IMMEUBLES ANHINGA INC. (LES) 6537
IMMEUBLES BOURGNEUF INC. (LES) 6537
IMMEUBLE DEUX MILLE INC. 6537
IMMEUBLES G ET C LAMONTAGNE INC. (LES) 6537
IMMEUBLES GUY LESPERANCE INC. (LES) 6537
IMMEUBLES INCARO INC. (LES) 6537
IMMEUBLE ONZE QUARTRE-VINGT-DIX INC. 6537
IMMEUBLES RENE BOILY INC. (LES) 6537
IMPORTATIONS AUX PORTES DE LA LUNE (CANADA) INC. (LES) 6537
IMPORTATIONS C.I.M. LTEE (LES) 6537
IMPORTATIONS DAREZ INC. (LES) 6538
IMPRIMERIE ABITIBI INC. 6538
INDUSTRIES D.V.J. INC. (LES) 6538
INDUSTRIES LUMIO INC. (LES) 6538
INSTALLATIONS ELECTRIQUES ROLAND BISAILLON INC. (LES) 6538
INTERNATIONAL RENDEZ-VOUS SNACK BAR INC. 6533
INTERNATIONAL TRAVEL AGENCY INC. 6531
INUITART (QUEBEC) INC. 6538
INVESTISSEMENTS FRAMICK LTEE (LES) 6538
INVESTISSEMENTS FRANCOFIN LTEE (LES) 6538
INVESTISSEMENTS MONTFIN LTEE (LES) 6538
ISOLATION RICHELIEU INC. 6538
IVONIC ENTERPRISES INC. 6535
JACFOR INC. 6538
JETT-R. SAGUENAY INC. 6538
JEANDUR CONSTRUCTION INC. 6534
JOAILLERIE M.D.R. INC. 6538
KING (KENNETH H.) INC. 6538
LA VERENDRYE LANDSCAPER INC. 6539
LAJOIE EQUIPMENTS INC. 6536
LASALLE NATURAL GAS SERVICE INC. 6541
LOCATION GUY PAQUET INC. 6538
LOEBENBERG (LEO) & ASSOCIATES INC. 6538
LOEBENBERG (LEO) & ASSOCIES INC. 6538
LONGUEUIL OFFICE EQUIPMENT INC. 6536
M.G.S. DISTRIBUTION INC. 6535
M.T.M. INTERNATIONAL TRADING CORPORATION 6534
MACHA INC. 6538
MACHTECH LTD. 6538
MACHTECH LTEE 6538
MAÇONNERIE GHISLAIN LEVESQUE INC. 6538
MAISONS DU PATRIMOINE INC. (LES) 6539
MANNEQUINS PLUS SIX INC. (LES) 6539
MARCHE CENTRAL ST-REMI (1976) LTEE 6539
MARCHE WALTER LEMAY INC. 6539
MARLAC INC. 6539

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

MEDIAREX ADVERTISING INC. 6541
MENUISERIE H.A.C. INC. 6539
MERCERIE APOLLON INC. 6539
MERCERIE JEAN CHARTRAND INC. 6539
MESSAGERIES MINUTE INC. (LES) 6539
METAL D'ASBESTOS INC. 6539
MODES NOUVELLES EXPO LTEE (LES) 6539
MODES QUATRE SAISONS INC. 6539
MODULE I.D. INC. 6539
MONDE DES ENSEIGNES I.G.B. INC. (LE) 6539
MONTFIN INVESTMENTS LTD. 6538
MOONTGATE IMPORTS (CANADA) INC. 6537
MORAZAIN (PIERRE) & ASSOCIATES INC. 6539
MORAZAIN (PIERRE) & ASSOCIES INC. 6539
MURART INC. 6539
NADEAU (J.A. & L.) INC. 6539
NICK & GIL CONSTRUCTION INC. 6534
NORTH END MILK DISTRIBUTORS INC. 6535
OKA INVESTMENTS LIMITED. 6540
PAGEAU (IDA) INC. 6539
PAQUET (GUY) LEASING INC. 6538
PARIMONT FILMS INC. 6537
PAYSAGISTE LA VERENDRYE INC. 6539
PEMIK ENTERPRISES INC. 6536
PETIT (JEAN-GUY) INC. 6539
PHOTO CLIC DECLIC INC. 6540
PHOTORIUM INC. 6540
PISCINES DESCHAMPS INC. (LES) 6540
PLACEMENTS DOUZE CENT CINQUANTE INC. 6540
PLACEMENTS MARCEL BERNARD INC. (LES) 6540
PLACEMENTS NORGEL INC. (LES) 6540
PLACEMENTS OKA LIMITEE (LES) 6540
PLACEMENTS OMEGA - LUCERNE INC. (LES) 6540
PLACEMENTS ROLAND HAMEL & FILS LTEE (LES) 6540
PLACEMENTS ROLLAND TARFIF INC. (LES) 6540
PLACEMENTS T.M.L. INC. (LES) 6540
PLACEMENTS UNISEPT INC. (LES) 6540
PLOMBERIE DUQUETTE INC. 6540
POTENZA CONSTRUCTIONS INC. 6534
PRODUCTIONS CLAUDE DENJEAN INC. 6540
PRODUITS DU BOIS BISHOPNAD INC. (LES) 6540
PRODUITS C.A.M. LTEE (LES) 6540
PRODUITS REINA INC. 6540
PROJETS SPECIAUX TRAHAN & PELLETIER INC. (LES) 6540
PROPANE LASARRE INC. 6540
PROTOIT INC. 6541
PRO-VENTES INC. 6541
PUBLICATIONS EXPRESSES M.F. INC. 6541
PUBLICITE MEDIAREX INC. 6541
QUINCAILLERIE J.A. SAUVE LTEE 6541
RAYGO AGENCIES LTD. 6531
REFRIGERATION MAUVALIN LTEE. 6541
REINA PRODUCTS INC. 6540
RELICO INC. 6541
RENOVATION QUEBECOISE INC. 6541
RESTAURANTS D. LAFLEUR INC. (LES) 6541
RESTAURANT PAJO LTEE. 6541
RICABRO CONSTRUCTION LIMITED. 6534

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

RIENDEAU (G.) ET FILS INC. 6541
RIMASCO ENTERPRISES LTD 6536
RONTEL COMMUNICATION SYSTEMS INC 6542
ROY (DAVE) INC 6541
SALLE DE RECEPTION LE QUEBECOIS INC. 6541
SAUVE (J.A.) HARDWARE LTD 6341
SERVICE DE GAZ NATUREL LASALLE INC 6541
SERVICES MENAGERS CONCORDE INC. (LES) 6541
SERVICE SANITAIRE NORD-EST INC 6541
SERVICES TECHNIQUES DENTHU INC. (LES) 6541
SERVIGESCO LTEE 6541
SIGMA INTERNATIONAL DISTRIBUTION INC 6535
SILAMO INC. 6541
SIMO (JOSE) INC 6541
SIMON (ANDRE) LTEE 6542
SOCIETE IMMOBILIERE DU PREAU INC 6542
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA RUE ST-PIERRE INC. 6542
SOCIETE PRO-SPORT QUEBEC (1976) INC. 6542
SOUCY (LINE) INC 6542
SOUDEC INC. 6542
SPEARS BASKETBALL CAMP INC 6533
SPORT ST-PAUL INC. 6542
SUCRERIES X.X.X. LTEE (LES). 6542
SUPREME CLOTHING LTD 6542
SYSTEMES DE COMMUNICATION RONTEL INC. (LES). 6542
T.R.I.N.E. TYPOGRAPHY LTD 6542
TABAGIE & NOUVEAUTES ZARLIS INC 6542
THIBEAULT (LUCIEN) & FILS INC. 6542
TOUPIN (ALFRED) INC. 6542
TRAHAN & PELLETIER SPECIAL PROJECTS INC. 6540
3-F ENTERPRISES INC 6536
TYPOGRAPHIE T.R.I.N.E. LTEE 6542
VERRE DE SECURITE DE SEPT-ILES INC 6542
VERSAILLES CREATIONS INC. 6534
VETEMENTS SUPREME LTEE (LES) 6542
VIAU (GILBERT) INC. 6542
VINCENT (PAULINE) (QUEBEC) INC. (*Erratum*). 6588
VINET (F.) (1976) INC. 6542

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

AMICALE ARTISTIQUE DE L'OUTAOUAIS INC. (L') 6543
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'HANDICAPE INTELLECTUEL DU SAGUENAY (A.D.H.I.S.) (L') 6543
ASSOCIATION DES ETUDIANTS ADULTES, C.S.R. DUVERNAY 6543
ASSOCIATION DES GENS DE MONTSERRAT AU CANADA (L') 6543
ASSOCIATION DES PROTECTEURS DU MAJESTUEUX ST-MAURICE INC. (L') 6543
ASSOCIATION DES RESIDENTS DU LAC OUAREAU (L') 6543
ASSOCIATION YOUGOSLAVE CANADIENNE DE MONTREAL LTEE 6543
CANADIAN YOUGOSLAV ASSOCIATION OF MONTREAL LTD. 6543
CENTRE D'ANIMATION-LOGEMENT CENTRE-SUD DE MONTREAL C.A.L.C.S. 6543
CENTRE DU TISSERAND DE MARSOUI INC. 6543
CLUB DE MOTO DIONYSOS 6543
CLUB SOCIAL LA PALETTE DE ST-OURS INC. 6543
FONDATION DU COEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD INC. (LA) 6543
FONDATION QUEBECOISE D'EDUCATION ECONOMIQUE (LA) 6543
JEUNE CHAMBRE DE JOLIETTE INC. (LA) 6543
LAKE OUAREAU RESIDENTS' ASSOCIATION (THE) 6543

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

(suite)

MONTSERRAT ASSOCIATION OF CANADA (THE) 6543
CORPORATION DES MARCHANDS DES GALERIES D'ANJOU (LA) *(Correction)* 6544
GALERIES D'ANJOU MERCHANTS' CORPORATION (LES) *(Correction)* 6544
SOCIETE DE GESTION ET D'ADMINISTRATION PARADOR INC. 6544
THIBAULT & DESJARDINS (MASCOUCHE) LTEE *(Erratum)* 6588

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

ACIFLEX INDUSTRIES INC. 6545
AU POT DE FLEUR LTEE 6544
D.M. DUNGAREES INC. 6545
ELECTRIC-TEST INC. 6545
EQUIPEMENTS VERCHERES INC. (LES) 6545
FLOWER POT LTD. (THE) 6544
INDUSTRIES ACIFLEX INC. (LES) 6544
LABERGE & ASSOCIATES LTD. 6544
LABERGE & ASSOCIES LTEE 6544
L'ASSOMPTION RODEOS INC. 6545
LEVASSEUR (J & A) CONSTRUCTION INC. 6545
M & J ENTREPRISES INC. 6545
MASTER FABRICS LTD. 6545
MEDOCK INVESTMENTS INC. 6545
NEMA DISTRIBUTIONS INC. 6545
PLACEMENTS MEDOCK INC. (LES) 6545
PRODUCTIONS SERGE BELAIR INC. (LES) 6545
PROVISIONS INTERNATIONALES DE MONTREAL INC. (LES) 6545
RODEOS DE L'ASSOMPTION INC. 6545
RUBEA PLASTICS CO. LTD. 6545
SALOPETTES D.M. INC. (LES) 6545
VERCHERES EQUIPMENT INC. 6545

CURATELLE PUBLIQUE

AVIS DE QUALITE:

CERUTTI, EDOUARD 6553
GAGNON, J.-GERARD 6553
GAGNON, MME ROLAND 6554
LANGELIER, JEAN-BAPTISTE 6554
THIBAULT, SAMUEL 6554

DEMANDES À LA LÉGISLATURE

CAM MINES LIMITED *(N.P.L.)* 6554
HELLENIC-CANADIAN COMMUNITY OF THE ISLAND OF MONTREAL (THE) 6554

LOI ÉLECTORALE DU QUÉBEC

PRESIDENT D'ELECTION:

RATELLE, LIONEL (MARGUERITE-BOURGEOYS) 6567

MINISTÈRES

DIVERS:

SAINT-ANTOINE, VILLE *(Création d'une commission d'urbanisme de zonage, etc.)* 6555

ÉDUCATION

MUNICIPALITE SCOLAIRE DE:

LAKE ST. LOUIS-CHATEAUGUAY (*Changement des limites*) 6555
ORMSTOWN (*Changement des limites*) 6555
SOREL (*Annexion d'un territoire*) 6556
REGLEMENT NO 7 DU MINISTERE DE L'EDUCATION (*Modification*) 6556

TERRES ET FORÊTS

CADASTRES:

BEAUPORT, PAROISSE 6557
BEAUPORT, PAROISSE 6557
BRODEUR, CANTON 6557
BROME, CANTON 6557
BOUCHETTE, CANTON 6557
CAP-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 6557
HAVRE SAINT-PIERRE, MUNICIPALITE 6557
HINCKS, CANTON 6557
LAPRAIRIE DE LA MADELEINE, PAROISSE 6558
LEVIS (QUARTIER SAINT-LAURENT), VILLE 6558
LEVIS (QUARTIER SAINT-LAURENT), VILLE 6558
MONTREAL, PAROISSE 6558
SAINTE-CATHERINE, PAROISSE 6558
SAINTE-CATHERINE, PAROISSE 6558
SAINT-DAVID-DE-L'AUBERIVIERE, PAROISSE 6558
SAINT-DAVID-DE-L'AUBERIVIERE, PAROISSE 6558
SAINT-DAVID-DE-L'AUBERIVIERE, PAROISSE 6558
SAINT-ETIENNE-DE-BEAUMONT, PAROISSE 6558
SAINTE-FOY, PAROISSE 6558
SAINTE-MARGUERITE, PAROISSE 6559
SAINTE-MARGUERITE, PAROISSE 6559
SAINTE-MARIE-DE-MONNOIR 6559
SAINTE-THERESE-DE-BLAINVILLE 6559

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

AMEUBLEMENTS LA PERADE INC. (LES) 6546
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC OUAREAU INC. (L') 6546
BOUCHER (AURELE) & FILS INC. 6546
BOUTIKA INC. 6546
BRULEURS D'ASBESTOS INC. (LES) 6546
BUILDING SUPPLIERS' CREDIT BUREAU INC. 6546
CENT CONVIVES, INC. (LES) 6547
CENTRAL METAL MINES LTD. (*N.P.L.*) 6546
CENTRE DE LOISIRS DU LAC POHENEGAMOOK INC. 6546
CERCLE PAROISSIAL DE L'ANCIENNE-LORETTE INC. 6546
CLUB GENEVIEVE 6546
CLUB SIOUX INC. 6546
COMPAGNIE DES BOIS DU NORD (LA) 6546
COMPAGNIE FRANCO-CANADIENNE D'ALIMENTATION INCORPOREE (LA) 6546
CORPORATION DU CENTENAIRE DE ST-AMBROISE (LA) 6546
CORPORATION MONETA (LA) 6546
DESTOR MINING SYNDICATE LIMITED 6547
DONEGAL LTD. 6547
ECOLE D'EQUITATION MONT BRUNO INC. 6547
ELEVAGES MEDICO (1968) INC. (LES) 6547
ELITE DRY CLEANERS INC. 6547
FEDERATION GARMENTS, LIMITED 6548
GREAT SCOTT REALTY CO. LTD. 6547

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(suite)

GROULX (GERALD) LIMITED ... 6547
IDEAL BROILER FARMS LTD. ... 6547
INDUSTRIES DOLBEAU LTEE (LES) ... 6547
LAC SURGIS FISH AND GAME CLUB ... 6547
MARCOTTE (JEAN-PAUL) INC. ... 6547
MIGA CONSTRUCTION INC. ... 6547
MIRANDUS CORPORATION ... 6547
MONCHEM INC. ... 6547
MOUNT BRUNO RIDING SCHOOL INC. ... 6547
MURLIN INVESTMENT LTD. ... 6547
NORMANDIN (YVES) INC. ... 6547
PLAYGIRL CASUALS INC. ... 6547
QUEBEC MUFFLER INC. ... 6547
STE-MARIE AUTO PARTS INC. ... 6547
SCIERIE MANICOUAGAN INC. (LA) ... 6547
SILENCIEUX QUEBEC INC. ... 6547
TORO SALES LTD. ... 6547
TRANSPORT GERARD INC. ... 6548
VAGO (JOHN) CONSTRUCTION LTD. ... 6548
VETEMENTS FEDERATION, LIMITEE ... 6548

REVOCATION DE DISSOLUTION:

NORTH AMERICAN MORTGAGE UNDERWRITING CORPORATION ... 6548

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

VILLA PLAISANCE (*L.P.*) ... 6559

SOUMISSIONS

CHICOUTIMI, VILLE ... 6557
LA MITIS, COMMISSION SCOLAIRE ... 6561
LA SARRE, CANTON ... 6561
NOTRE-DAME DE L'ILE PERROT, PAROISSE ... 6562
ROBERTSONVILLE, VILLAGE ... 6564
SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS, MUNICIPALITE ... 6565
SAINT-PAUL-DE-CHATEAUGUAY, MUNICIPALITE ... 6566

SYNDICATS PROFESSIONNELS

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS AGRICOLES POUR FINS DE SPORT, LOISIRS ET PLEIN AIR (MONTREAL) (*Constitution*) ... 6567
SYNDICAT PROFESSIONNEL DES PODIATRES DU QUEBEC (*Changement de nom*) ... 6567

VENTES

PAR SHÉRIFS

ABITIBI

BANK CANADIAN NATIONAL *vs* GERVAIS ... 6569
GAUTHIER *vs* J.P. BERUBE DIAMOND CO. LTD ... 6570
BANQUE CANADIENNE NATIONALE *vs* GERVAIS ... 6569

BEAUHARNOIS

SANDERS *vs* ROUSSEAU ... 6570

JOLIETTE

BRAMM INC. *vs* BELANGER ... 6571

MONTRÉAL

COMMERCIAL CREDIT PLAN LTD. *vs* HOGUE 6572
DAUPHIN POOLS LIMITED *vs* DOYLE 6574
LEE ET *AL vs* MAH 6574
STECKLER ET *AL vs* FRANCO DRYEALL LTD. ET *AL* 6576
TRI-STATE INVESTMENTS CO. LIMITED *vs* ITZCOVITCH 6577

QUÉBEC

BOILY (CHARLES E.) & ASS. *vs* ALAIN 6579
DENIS *vs* McKEOWN 6580
FLAMIDOR CORPORATION *vs* JEAN 6580

RIMOUSKI

FORANO LIMITED *vs* COTE 6581
FORANO LIMITEE *vs* COTE 6581
REID & ROSS INC. *vs* LAVOIE 6582

ROUYN-NORANDA

MERCIER-BEDARD *vs* THERIAULT 6583

TERREBONNE

BEAULIEU-BEAUDET *vs* ROBERT ET *AL* 6583
COMMISSAIRES D'ECOLE POUR LA MUNICIPALITE SCOLAIRE DES LAURENTIDES (LES) *vs* HOUDE 6584
COMMISSAIRES D'ECOLE POUR LA MUNICIPALITE SCOLAIRE DES LAURENTIDES (LES) *vs* ELLIOT. 6585
UNION FINANCE CO. LTD. *vs* HERITIERS DE FEU BENJAMIN BEAVEN (LES) 6586

TAXES

ROUYN, CITE (*Erratum*) 6568

SOMMAIRE

ARRETES EN CONSEIL 6548

AVIS DIVERS 6568

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT 6550

CHANGEMENT DE NOM, LOI DU 6550

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC 6473

COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES 6527-6552-6568-6588

COMPAGNIES ETRANGERES 6553

CURATELLE PUBLIQUE 6553

DEMANDES A LA LEGISLATURE 6554

LOI ELECTORALE DU QUEBEC 6567

MINISTERES 6555

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES 6546

SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX 6559

SOUMISSIONS 6559

SYNDICATS PROFESSIONNELS 6567

VENTES:

PAR SHERIFS 6569

TAXES 6588

nouveautés

CULTURE QUÉBÉCOISE

Bibliographie politique du Québec pour l'année 1973-74

Service de documentation politique

Assemblée nationale du Québec
Québec, 1976. 346 p., Index, 27 cm
ISBN 0-7754-2544-3
EOQ 2656, broché **$ 5.00**

Cahier des films visés par catégories de spectateurs:
1er janvier 1973-31 décembre 1975

Min. Communications. Bureau de surveillance du cinéma
Québec, 1976. 198 p., index, 24 cm
ISBN 0-7754-2581-8
EOQ 2707, broché **$ 3.50**

Le Carnaval de Québec

Min. Communications. Éditeur officiel du Québec
Québec, 1976. 12 dia. & brochure explicative, 17 cm
– (Voir le Québec), bilingue=*bilingual*
EOQ 2732, sous pochette plastique **$ 3.95**

Neuville architecture traditionnelle

Min. Affaires culturelles
Québec, 1976. 296 p., ill., cartes, 28 cm
– (Les cahiers du patrimoine; 3)
ISBN 0-7754-2583-4
EOQ 2674, broché **$ 4.00**

Le Parc de Métis
Min. Communications. Éditeur officiel du Québec
Québec, 1976. 12 dia. & brochure explicative, 17 cm
– (Voir le Québec), bilingue=*bilingual*
EOQ 2676, sous pochette plastique **$ 3.95**

Profile of Québec

par Jacques Archambault

Min. Communications. Éditeur officiel du Québec
Québec, 1976. 2e éd., 237 p., ill., 21 cm
ISBN 0-7754-2582-6
EOQ 2712, broché **$ 2.50**

Rapport des Archives nationales du Québec:
Tome 53; 1975

Min. Affaires culturelles
Québec, 1976. XXIV-320 p., 25 cm
ISBN 0-7754-2471-4
EOQ 2675, broché **$ 5.00**

TRIBUNAUX ET JURISPRUDENCE

Le protecteur du citoyen:
Septième rapport annuel: 1975

Assemblée nationale du Québec
Québec, 1976. 213 p., tabl., 25 cm
ISBN 0-7754-2554-0
EOQ 2665, broché **$ 3.50**

The Public Protector:
Seventh Annual Report: 1975

Assemblée nationale du Québec
Québec, 1976. 214 p., tabl., 25 cm
ISBN 0-7754-2553-4
EOQ 2666, broché **$ 3.50**

Recueils de jurisprudence:
Cour d'appel

Fascicule no 5, 1975. c.a. (659 à 798)

Min. Communications. Éditeur officiel du Québec
Québec, 1976. 139-LXXXIV p., index, 24 cm
EOQ 2725, broché **$ 4.00**

Recueils de jurisprudence:
Cour supérieure

Fascicule no 4; 1975. c.a. (671 à 906)

Min. Communications. Éditeur officiel du Québec
Québec, 1976. 235-XLIV p., tables et index, 24 cm
EOQ 2724, broché **$ 4.00**

Répertoire jurisprudentiel en évaluation foncière

Min. Affaires municipales
Québec, mars 1976. 1284 p., 26 cm
ISBN 0-7754-2580-X
EOQ 2678, rel. mobile **$ 35.00**

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
Cité parlementaire, Québec
G1N 2C9

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No. 107
Québec

Répertoire des taux de location



Émis sous l'autorité du directeur général de l'approvisionnement, ce livre donne les coûts de location effectifs le 1er mai 1976 en ce qui a trait à la machinerie industrielle.

EOQ 2607 $3.50

Éditeur officiel du Québec
1283 ouest, boul. Charest
Québec
G1R 2C9